

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

*Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales
Et des Sciences de Gestion*

Département des Sciences de gestion

Mémoire

*De Fin d'étude En vue d'obtention du diplôme de Master
En finance et comptabilité*

Option : finance d'entreprise

THEME

Financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)

Présenté Par :

M^{elle} TOUATI MELKHIR

M^{elle} TOUAHRIA SARAH

Encadré par :

M^r FRISSOU MAHMOUD

Année Universitaire 2020 - 2021

A graphic of a scroll with the word "REMERCIEMENTS" written on it. The scroll is unrolled, with the word centered on the main body. The left and right ends of the scroll are rolled up. The word is in a bold, black, sans-serif font. There is a drop shadow effect under the letters, making them appear to float slightly above the scroll's surface. The scroll itself has a thin black outline and rounded corners.

REMERCIEMENTS

Remerciements

On remercie Dieu de nous avoir donné la force dans les moments difficiles d'écrire ce mémoire.

C'est avec un immense plaisir que nous réservons ces quelques lignes en signe de gratitude et de reconnaissance à toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et adresser nos remerciements les plus sincères à notre promoteur *Monsieur Frisou Mahmoud* pour sa disponibilité, sa patience, ses recommandations judicieuses et son précieux suivi tout au long de la réalisation de ce travail. Sa supervision, pleine de critiques et de phrases encourageantes, nous a vraiment donné la possibilité de nous exprimer.

Nos remerciements s'étendent à tous nos enseignants de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de gestion de l'université *Abderahmane Mira de Bejaïa*. Nous resterons reconnaissants à leurs participations à notre formation.

Nos remerciements s'adressent également à tous les entreprises qui ont accepté de nous recevoir et de répondre à nos questions, le responsable *BDL M^c Kasmi Baderedine* et ses employés *M^c Karim, M^{me} Fouahria Karima, l'ANGEM M^{me} Djedri* et pour leurs soutiens, conseils et aide quand nous avons besoin. Toutes nos sincères gratitude et notre profond respect pour le responsable de la *CNAC* agence de Bejaïa *M^c Chekrone daikha Fayçal*, et tout le personnel *M^{me} Khamitouche* et autres, *À mon maître de stage au sein de la « CNAC », M^{me} Amrane Fairouz.*

Merci

Melkhir/Sarah

A graphic of a scroll with the word "DEDICACES" written on it. The scroll is white with a black outline and is partially unrolled. The word "DEDICACES" is written in a large, bold, black, sans-serif font. The scroll has a shadow underneath it, suggesting it is resting on a surface. The word "DEDICACES" is the central focus of the image.

DEDICACES

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à :

Mes parents :

Mon père, qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour aider à avancer dans la vie. Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit ; merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.

Ma mère, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.

À mes adorables sœurs Djamila et Kadjira et mes chers frères Mouloud et A/Rezak à qui me donnent le courage et la persévérance pour accomplir ma tâche.

À mes neveux et mes nièces et mes beaux frères Saïd et Mehdi je leurs souhaite un avenir radieux plein de réussite.

À mes copines, adorables, et amies à qui j'exprime ma gratitude à leurs contributions et soutiens à la réalisation de ce travail : Fahima, Kahina, Karima, Meriama, Phlem, Souad, Kenza, Amel, Chabane, Sofiane, Jggas...et surtout à mon chat Naydi qui me manque trop.

À mon binôme Sarah et sa famille, pour sa confiance, pour toutes les choses que j'ai apprises avec elle et pour toutes les pépérites qu'on a récoltées ensemble et à qui je souhaite bonne chance dans la vie et un chemin plein de réussite.

À mes ami(e)s qui n'ont pas cessé de m'encourager. Mes chers ami(e)s que j'ai connu(e)s pendant mon parcours universitaire, À tous ceux ou celles qui me sont chers et que j'ai omis involontairement de citer

Melkhir

Dédicaces

C'est une pensée pleine de reconnaissance que je dédie ce modeste travail tout en remerciant d'abord « DIEU » le tout puissant de m'avoir accordé le courage la volonté.

À celle qui m'a légué le sang qui coule dans mes veines, mon cœur battant, qui ma mise au monde, mon espoir éternel : Ma très chère mère que j'aime beaucoup. je t'offre aujourd'hui cette pensée pour confirmer tout l'importance que tu revêtais à mes yeux la place que tu occupes dans ma vie en qualité de mère et d'amie, à l'indispensable et merveilleuse confidente, animatrice, éducatrice collaboratrice, ce que tu réussis à l'être chaque jour de ma vie, je ne peux que te souhaiter affectueusement une heureuse et longue vie.

À celui qui m'inspire le courage et l'humilité, mon cher père, qui ma soutenue tout au long de mon parcours, depuis l'enfance, et qui m'a épaulé pour la réalisation de ce travail, je le souhaite une longue vie.

À mon très cher frère, Omar, tu es là pour moi, c'est pour cela que je manifeste une pensée pleine de reconnaissance et d'amour pour toi.

À mes cousines et copines, adorable, à qui j'exprime ma gratitude à leurs contributions à la réalisation de ce travail : Souhila, Thilleli, Cherifa, Tata, Sonia, Imene, Fihhinane, Yvina, Djamila, Lydia, Ihanina, Siham, Tindizi. . .

À mon cher ami Sofiane pour son soutien et ses encouragements, sa présence tout au long de mon travail.

Mon binôme Melkhir, pour sa confiance, pour toutes les choses que j'ai apprises avec elle et pour toutes les péripéties qu'on a vécues ensemble et à qui je souhaite bonne chance dans la vie et un chemin plein de réussite.

Sarah



LISTE DES ABBREVIATIONS

Liste des abréviations

AC : Actif Courant ;

AED : Aide aux Entreprises en Difficulté ;

ANADE : Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat

ANDI : Agence National du Développement des Investissements ;

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes ;

ANDI : Agence National du Développement des Investissements ;

ANDS : Agence Nationale de Développement Social ;

ANEM : Agence Nationale de l'emploi et de la Main d'œuvre ;

APC : Assemblée Populaire Communale ;

APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement ;

BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural ;

BEA : Banque Extérieure d'Algérie ;

BDL : Banque de Développements Locale ;

BFR : Besoin de Fond de Roulement ;

BOAL : Bulletin Officiel d'Annonces Légales ;

BNA : Banque Nationale d'Algérie ;

BTP : Bâtiment et des Travaux Publiques ;

CA : Chiffre D'affaire ;

CAF : Capacité D'autofinancement ;

CAM : Certificat de l'Artisanat et Métiers ;

CASNOS : Caisse National de Sécurité Sociale des Non-salariés ;

CATI : Centres d'Aide au Travail Indépendant ;

CAPA : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ;

CDI : Contrat pour une Durée Indéterminée ;

CGCI : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements ;

CLT : Crédit à long Terme ;

CMT : Crédit Moyenne Terme ;

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

CNA : Chambre nationale de l'Agriculture ;

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés ;

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage ;

CNRC : Centre National du Registre du Commerce ;

CRE : Centres de Recherche d'Emploi ;

CSVF : Comité de Sélection de Validation et de Financement ;

CSV : Comité de Sélection et de Validation ;

DA: Dinar Algérie ;

DLMT: Dette à Long et Moyen Termes ;

DOAR : Décision d'Octroi d'Avantages fiscaux au titre de Réalisation ;

DRAG : Direction de la Règlementation et de l'Administration Générale de Wilaya (

DOEX: Documents demandés pour l'Obtention de la Décision d'Octroi d'avantages au titre de l'Extension ;

DOAR : Décision d'Octroi d'Avantages fiscaux au titre de la Réalisation ;

DRAG : Direction de la Règlementation et de l'Administration Générale ;

EURL: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ;

EPE : Entreprise Publique Economique ;

EBE : Excédent Brut d'Exploitation ;

FDR : Fond de Roulement ;

FMI : Fond Monétaire International ;

FNRDA : Fond National de la Régulation et du Développement Agricole ;

F.N.E.D : Fond National pour l'environnement et la Dépollution ;

FCMG : Fond de Caution Mutuelle de Garantie ;

FGMMC : Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédit ;

FGAR : Fond de Garantie des crédits Aux petites et moyennes entreprises ;

GRH : gestion des Ressources Humaines ;

HT : Hors taxes ;

IBS : Impôt sur les bénéfices de société ;

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

IRG : Impôt sur le revenu global ;

IP : Indice de Profitabilité ;

ME : Moyenne entreprise ;

NIF : N° de l'identifiant fiscal ;
ONS : Office National des Statistique ;
PAS : Plan d'Ajustement Structurel ;
RCAI : Résultat Courant Avant Impôt ;
PE : Petite Entreprise ;
PIB : Produit Intérieur Brut ;
PME : Petite Moyenne Entreprise ;
PNR : Prêt Non Rémunéré ;
RN : Résultat Nette ;
RIB : Relevé d'Identité Bancaire ;
SARL : Société à Responsabilité Limitée ;
SCS : Société en commandite Simple ;
SGA : La Société Générale Algérie ;
SNC : Société Nous Collectif ;
SPA : Société Par Action ;
TCR : Tableau des Comptes des Résultats ;
TN : Trésorerie Nette ;
TPE : Très Petite Entreprise ;
TTC : Toutes Taxes Comprises ;
TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté ;
UE : Union Européenne ;
VA : Valeur Ajouté ;
VAN : Valeur Actuelle Nette.



LISTE DES TABLEAUX

Liste des Tableaux

N° tableau	Nom de tableau	page
Tableau n°01	critère de définition de PME en Algérie	15
Tableau n° 02	critère de définition de PME en Algérie (2018-2019)	21
Tableau n° 03	contribution de la PME dans la création de la VA par secteur juridique hors hydrocarbure (2015 -2018)	22
Tableau n° 04	Récapitulatif des deux dispositifs de financement	46
Tableau n° 05	niveau 01 de financement triangulaire de l'ANADE (ANSEJ)	53
Tableau n° 06	niveau 01 de financement triangulaire de l'ANADE (ANSEJ)	53
Tableau n° 07	Niveau 01 de financement mixte de l'ANDE (ANSEJ)	54
Tableau n° 08	Niveau 02 de financement mixte de l'ANDE (ANSEJ)	54
Tableau n° 09	L'autofinancement par l'ANADE (ANSEJ)	55
Tableau n° 10	Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	94
Tableau n° 11	Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	95
Tableau n° 12	Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	96
Tableau n° 13	Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	97
Tableau n° 14	Répartition d'emplois crée par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	98
Tableau n° 15	Evolution des dossiers déposés (2014 A 2020)	99
Tableau n° 16	Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	100
Tableau n° 17	Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	101
Tableau n° 18	Evolution des dossiers financés (2014 A 2020)	102
Tableau n° 19	Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	103
Tableau n° 20	Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	104
Tableau n° 21	Evolution des emplois Générés	105
Tableau n° 22	Comparaison entre les trois dispositifs par le nombre dossiers financé depuis 2018 jusqu'à 20	109
Tableau n° 23	La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANGEM	110
Tableau n° 24	La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANADE (ANSEJ)	110
Tableau n°25	La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour CNAC	111
Tableau n° 26	La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020	111
Tableau n° 27	<i>STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT</i>	117
Tableau n° 28	Structure de financement	118
Tableau n° 29	Amortissement de crédit bancaire	119
Tableau n° 30	D'échéanciers bancaires	120
Tableau n° 31	D'échéanciers CNAC	121



LISTE DES FIGURES

Listes des figures

N° de figure	Nom de la figure	page
Figure n°01	les déferents modes de financement	29
Figure n°02	financement d'exploitation	35
Figure n°03	Organigramme de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit	45
Figure n°04	Organigramme de l'Agence Nationale d'Appui et Développement De l'Entreprenariat A.N.A.D.E	52
Figure n°05	Organigramme de caisse national d'allocation (CNAC)	67
Figure n°06	Les étapes de création d'une entreprise dans le cadre de dispositif CNAC	87
Figure n°07	Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	95
Figure n°08	Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	96
Figure n°09	Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 a 2020)	97
Figure n°10	Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	98
Figure n°11	Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)	99
Figure n°12	Evolution des dossiers déposés (2014 A 2020)	100
Figure n°13	Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	101
Figure n°14	Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 a2020)	102
Figure n°15	Evolution des dossiers financés (2014 A 2020)	103
Figure n°16	Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)	104
Figure n°17	Répartition des dossiers financés par d'activité selon (2014 A 2020)	105
Figure n°18	Evolution des emplois Générés	106
Figure n°19	La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020	112
Figure n°20	Organigramme de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.	116

A stylized graphic of a scroll. The scroll is white with a black outline and is shown partially unrolled. The word "SOMMAIRE" is written in large, bold, black, sans-serif capital letters across the center of the scroll. The scroll has a shadow underneath it, and the ends of the scroll are curled up.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Introduction générale.....10

Chapitre 1 : Notions générales sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) et leurs financements.....14

Section 01 : Cadre de concept élémentaire sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie14

Section 02 : Rôle et contraintes des Petites Moyennes Entreprise (P.M.E) en Algérie.....20

Section 03 : Les différents Modes des sources de financement de l'entreprise.....26

Chapitre 2 : Les dispositifs financiers d'aide à la création et développement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie.....41

Section 01 : Les Différents organismes publics de soutien aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie 41

Section 02 : Analyse de l'activité des dispositifs publics aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) privé.....94

Section 03 : Comparaison entre les trois (03) dispositifs (ANGEM, ANADE « ANSEJ», CNAC) et leurs dynamiques au niveau de la Banque de Développement Local (B.D.L).....109

Chapitre 3 : Le financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage « C.N.A.C » (cas pratique)...114

Section 01 : Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)...144

Section 02 : Etude de dossier Administratif et Technique d'un promoteur.....116

Conclusion générale.....123



INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Dans tous les pays de monde développés ou émergents, les petites moyenne entreprises (PME) est une organisation qui constituent la grande partie de tissu économique , jouent un rôle fondamentale dans le processus de développement économique et sociale, dynamique indépendante, dont le but est de fournir des biens ou des services destiné a un marché donné fortement impacté par des facteurs endogènes et exogènes il s'agit des facteurs aux aspects humains, environnementaux, économiques, techniques.

Même si les principales caractéristique des PME sont leurs taille réduite, leur simplicité organisationnelle et leurs capacité d'adaptation aux changements, la véritable spécificité de ces entreprises réside dans la diversité de leurs activités et la nature leurs capitaux. , la nature familiale ou individuelle de la majorité de ces entreprises, rend leur financement particulier et différent de celui des grandes entreprises et elles appartiennent, en grande partie, au secteur privé, leurs capitaux sont la propriété d'une famille, d'une seule personne ou d'un groupe d'inventus

Pour les besoins de financement des PME sont souvent plus importants que leurs capacités d'autofinancement et le recours à d'autres moyenne (le fonds propre) ou bien au crédit bancaire qui demeure une ressource de financement qui permet d'aider les entreprises à financier les investissement (crédit a long moyen terme) ou bien leurs cycle d'exploitation (crédit à court terme).

*L'*endettement bancaire est la première forme externe de financement privilégié par les PME mais les banque n'octroient pas de crédit aux entreprise déjà endettées ou en mauvaise situation financière. La capacité d'endettement et le ratio de solvabilité sont deux déterminants pour ce monde de financement. Depuis plusieurs années, d'autre forme de financement sont apparue, plus compliquées que les formes traditionnelles mais offrent plus d'avantage et moins de contraintes aux PME. Ces nouvelles sources de financement visent particulièrement les PME exerçant dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

*L'*ouverture de l'économie algérienne a la fin des années 80 et plus particulièrement, l'adoption du code des investissements de 1993, a engendré l'apparition de nombreuses entreprise et plus précisément des petites moyennes entreprises privées. Cette ouverture est accompagnée par de nombreuses politiques d'aide à la création et au développement des

entreprises qui ont complètement changé le tissu productif et le parc de l'entreprise en Algérie pour la libéralisation de l'économie algérienne en limitant le secteur public malgré l'économie de marché a émergé que très lentement avec une évolution marquée beaucoup de réticences.

Pour mieux cerner les points de faiblesse qui entravent la création ; la survie et le bon fonctionnement des PME, L'Etat a créé des structures de soutien et d'accompagnement qui facilitent le processus de création tel que des Investissements (APSI), l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI), l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J), Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et d'autres organismes qui financent la création de nouvelles entreprises et qui aident les entreprises en difficulté à financer leurs croissances ou à maintenir leurs activités. A côté de ces organismes, d'autres fonds ont été créés dans le but de garantir, auprès des banques, les crédits aux PME

Problématique

Afin de bien comprendre le mécanisme de fonctionnement de ces dispositifs, notre travail de recherche est justifié par ces raisons et l'intérêt d'approfondir la réflexion sur l'importance de l'accompagnement de ces dispositifs de financement des PME notamment dans le contexte algérien, en s'intéressant particulièrement aux PME privées qui représentent le plus grand nombre d'entreprises en Algérie, ainsi notre contribution centrée autour de la principale :

« Comment le financement confronte au développement des Petites Moyennes Entreprises P.M.E en Algérie ? »

Dans cette question principale, peuvent dérouler quelques questions subsidiaires via lesquelles nous cernons notre sujet, à savoir :

- Quelles sont les sources du financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) ?
- Quelle est le fonctionnement des différents organismes publics de soutien aux Petites Moyennes Entreprises et leurs rôles pour aider au financement des PME en Algérie ?
- Quelles sont les démarches qu'engage l'entrepreneur pour procéder à la création de son entreprise au sein de la CNAC ?

Pour une meilleure appréhension de l'étude et réponses aux questions, les hypothèses suivantes seront soulevées :

H1 : les fonds propres et les quasi-fonds propre. Ce sont des sources de financement qui regroupent les apports en capitale et en comptes courants faits par les associés créateurs.

H2 : les PME jouent un rôle très important dans le processus de développement économique et sociale d'un pays, elles servent à la création de l'emploi et renforcement du tissu industriel et la création de la richesse PIB ...

H3 : Afin de réaliser son projet le promoteur a dû suivre plusieurs étapes telles que : dépôt du dossier, Maturation de l'idée et élaboration du projet, Notion de Comité de Sélection, de Validation et de Financement, La formation des chômeurs promoteurs, Dépôt du dossier du financement bancaire, financement et la réalisation du projet en fin la Démarrage et exploitation de l'activité.

Le choix de thème :

L'importance des PME dans le dynamique de relance économique et leurs caractéristiques en termes de : créativité, de réactivité, de compétitive et de performance.

Les PME et leur financement font l'objet de plusieurs recherches en raison du nombre important et du rôle de cette catégorie d'entreprises dans l'économie. En effet, plusieurs auteurs et chercheurs se sont intéressés au financement des PME, mais leurs recherches sont orientées, pour la grande majorité, vers les caractéristiques de ces entreprises, les moyens de financement et les obstacles rencontrés par ces celles-ci, sans aborder les facteurs influençant leur financement. Ces derniers sont à la fois un frein et un atout pour les PME en termes de financement et constituent le noyau central de notre sujet.

Afin d'apporter des éléments de repense à notre problématique, nous avons adopté une méthode de recherche basée sur le recueil d'informations et des données nécessaire en nous appuyant sur la technique documentaire par la consultation d'un certains nombres d'ouvrages, des articles et des revues, des mémoires, ainsi que des sites internet. De plus nous avons effectué un stage pratique de 30 jours au niveau de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C), celui réservé aux PME de la wilaya de Bejaia.

En vue de répondre aux questions précédentes, notre travail est structuré sous trois chapitres :

Le premier chapitre, sera consacré à l'étude de la PME et de son financement en Algérie, nous développerons les différents concepts élémentaires de celle-ci en Algérie, en

section 01. Ensuite nous allons aborder le rôle et les contraintes que ces entreprises rencontrent lors de leur processus de création à leurs croissances, section02 ; nous terminerons avec les différentes modes des sources et financement de l'entreprise.

Ensuite le chapitre 2, est consacré aux dispositifs financiers d'aide à la création et développement des PME privées en Algérie, en premier lieux nous nous intéressons sur les différents organismes publics de soutiens à la création d'entreprise en Algérie telle que : [ANADE, CNAC, ANGEM]. Ensuite nous allons étudier les bilans de ces dispositifs.

Enfin le chapitre 3 est consacré à l'étude et au montage d'un dossier administratif et technique de création de projet, dans la première section nous allons présenter l'organisme d'accueil, ensuite nous procédons au développement d'une étude de dossier, en section02.



CHAPITRE 01

Chapitre 1 : Notions générales sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) et leurs financements

Dans le cadre du processus de développement l'Etat encourage la création des PME par différents moyens car son intérêt particulier accordé à ces PME s'explique par leur adaptation plus rapide aux contingences économiques. Par ailleurs, leur diversité implique plusieurs définitions en fonction de la dimension du type d'activités et de son statut juridique (de la société unipersonnelle à la société anonyme)

La présentation de ce chapitre, qui traitera principalement généralité sur la généralité des PME en Algérie, nous présenterons dans une première section historique et définition de PME. Ensuite, la deuxième section consiste sur le rôle et les contraintes des PME en Algérie. Enfin, dans troisième section, nous étudierons les typologies et les caractéristiques des PME en Algérie.

SECTION 01 : Cadre de concept élémentaire sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie

Dans cette section, nous aborderons, le concept de la PME codifié par législateur Algérien, leur différente classification, ainsi, nous essayerons d'expliquer ces caractéristiques.

1.1. Définition des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie

Depuis 2001, la PME n'était pas définie officiellement ; ainsi c'est l'office National des statistiques (ONS) qui définissait la PME comme étant une entreprise de production de bien et service.

1.1.1. Définition des Petites Moyennes Entreprise (P.M.E) par la loi n°1-18 d'orientation sur la promotion :

L'adoption de la loi d'orientation sur la promotion des PME en Algérie du 12 décembre 2001, s'inspirant de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996, a abouti à une définition basée sur les critères suivants : L'effectif, le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'indépendance de l'entreprise.

L'article 4¹ La petite moyenne entreprise est définie par la loi N° 01-18 du 12 décembre 2001 comme une entreprise de production de biens et services, employant entre (1) à (250) personnes à plein temps pendant une année, dont le chiffre d'affaires annuel

¹ Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan n'excède pas 500 millions de DA, et qui respecte le critère d'indépendance².

La même loi précise, dans l'article 5, 6, et 7, que la PME, elle-même, se subdivise en :

- **La moyenne entreprise** : est une entreprise employant de (50) à (250) personne, et dont le chiffre d'affaire annuel est compris entre 200 millions DA et 2 milliards de DA ou dont le total du bilan est compris entre 100 millions de DA et 500 millions de DA ;
- **Très petite entreprise** : est définie comme une entreprise employant de (01) à (09) personnes et réalisant un chiffre annuel inférieur à 20 millions de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas à 10 millions de DA.

Le tableau n° 01 : ci-dessous représente le critère de définition de PME en Algérie :

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaire	Total du bilan
Moyenne	50-250	200millions-2miliards	(100-500) millions
Petite	10-49	< 200 millions	<100millions
Très petite	01-10	< 20 millions	<10millions

Source : Elaboré à partir des articles 5, 6, 7 de la loi n°01-18 relative à la définition des PME en Algérie.

1.2. Typologie des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)


La classification des entreprises permet d'effectuer des comparaisons dans un même secteur, d'évaluer les performances ou encore de mettre en place une politique économique adaptée à leur spécificité.

Les PME sont classées selon plusieurs critères :

- Une classification dit économique
- Une classification dite juridique

1.2.1. Classification dite économique

La classification dite économique revête trois forme diversifiées, les PME sont classées en fonction de :

 L'activité ;

² Une entreprise indépendante : est celle dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elle mêmes à la définition des PME.

- ✚ Secteur économique déterminé par l'activité principal ;
- ✚ La branche et secteur d'activité ;

1.2.1.1. L'activité :

En tenant compte de ce critère on distingue quatre grandes activités

- *Activité commerciale* : Consiste à acheter pour revendre sans transformation.
- *Activité industrielle* : Il s'agit de transformer la matière première et vendre des produits finis ou semi-finis.
- *Activité agricole* : Consiste à cultiver la terre et vendre la récolte.
- *Entreprise de service* : il s'agit de fournir un travail sans fabrication de produit et le vendre.

1.2.1.2. En fonction du secteur économique déterminé par l'activité principale :

Selon **Colin Clark** cette classification traditionnelle regroupe les entreprises en trois secteurs :

- *Secteur primaire* : Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant comme une activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.
- *Le secteur secondaire* : Il englobe les industries de transformation. Il relativement hétérogène. On peut distinguer en fonction du stade d'élaboration des produits :
 - Les industries extractrices ;
 - Les industries énergétiques ;
 - Les industries de base qui effectuent les premières transformations ;
- *Le secteur tertiaire* : Il inclut les activités de productions de services et comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services aux entreprises ou bien à des particulières comme les banques, assurance, transport...etc.

1.2.1.3. En fonction de la branche et du secteur d'activité :

Il s'agit de la classification INSEE (institut National des statistiques et des Etudes Economique)

- *Le secteur* : Un secteur d'activité économique est un regroupement des entreprises de fabrication, d'industrie, de commerce ou de service qui ont la même activité principale.
- *La branche* : une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production. Dans ce cas, les unités de production sont classées en fonction du bien ou service qu'elles produisent

1.2.2. Classification juridique

La forme juridique de l'entreprise désigne le cadre légal imposé à une activité économique. et qui permet à un porteur de projet de créer une entreprise qui répond à ses attentes, seul ou avec des associés. En optant pour telle forme juridique ; et définie par la législation fiscale, ainsi que les responsabilités et les obligations qui en découlent.

On désigne les catégories d'entreprise à savoir :

- ✚ Les entreprises privées ;
- ✚ Les entreprises publiques ;

1.2.2.1. Les entreprises privées

On distingue :

- *L'entreprise individuelle* : sa constitution est facile, elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.
- *L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)* ³Variante particulière de la SARL. C'est une société de personnes dont le capital social exigé minimum est de 100.000 DA. Le propriétaire ne répondra qu'à hauteur de son capital social.
- *Les entreprises sociétaires*⁴ : elles sont composées de :

³ Forme juridique CNRC, voir : <http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique>

⁴Ibid.

- La Société au Non Collectif (SNC) : est une société de personne, les associés sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société par les sociales ne sont pas librement cessibles. SNC généralement créée par les membres d'une même famille en vue d'exploiter une activité en commun⁵.
- La Société en Commandite Simple (SCS) : Est une société hybride qui comprend deux catégories d'associés, qui sont :
 - Les commandités, qui engage leurs patrimoines et leurs responsabilités personnelles en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise.
 - Les commanditaires, qui ne s'engagent que proportionnellement à leur apport et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société, ni engager cette dernière vis-à-vis des tiers.
 - La Société A Responsabilité Limité (SARL) : C'est une société de capitaux dont les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports.
 - La Société Par Action (SPA) : est une société dans le capital est réparti entre les actionnaires ainsi leurs responsabilités sont limitées aux apports, et leurs titres sont librement négociables.
 - Le regroupement : Est consisté entre deux ou plusieurs personnes morales pour une durée déterminée. Il est consisté en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à l'épanouissement économique du groupement.
 - Filiales participations : lorsqu'une société possède plus de 50% du capital d'une autre société, la seconde est considérée comme filiale de la première
 - Une société est considérée comme ayant une participation dans une autre société, si la fraction du capital qu'elle détient cette dernière est inférieure ou égale à 50%.

A l'égard aux avantages que présentent les SARL et les EURL, en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et le transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME.

⁵ Voir : [http : www.L'expert-comptable.com](http://www.L'expert-comptable.com).

1.2.2.2. Les entreprises publiques

Selon L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), « ce sont les entreprises qui comme les entreprises commerciales, produisent des biens et des services en vue de leur vente à un prix qui doit couvrir approximativement le prix de revient, mais qui sont propriété de l'état, ou placées sous son contrôle⁶ ». Ces entreprises dont le capital (technique et équipement financières) appartiennent à part entière à l'état.

Avec mise en œuvre des programmes de privatisation, leurs nombres tendent à se réduire.

On distingue ⁷ :

- *Les régies* : N'ayant pas de personnalité morale, elles sont gérées par des fonctionnaires.
- *Les établissements publics* : ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur générale.
- *Les sociétés d'économies mixtes* : sont les sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés.

1.3. Les caractéristiques des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) Algérienne

Selon une étude de L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants⁸ :

- ✓ Faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernemental et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs publics privés ;
- ✓ Le manque d'informations économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien ;
- ✓ Un nombre élevé des TPE dans le tissu des PME et le poids important du secteur informel dans l'activité économique.

⁶Lignes directrice sur le gouvernement d'entreprise dès l'entreprise publique, OCDE mai2014, p.05

⁷ LOIRIAUX.JP, « Economie d'entreprise », Ed. Dunod, paris, 1993, p.33

⁸ Karim Si Lekhal, Youcef Korichi, « les PME en Algérie : Etat des lieux, contrainte et perspectives », مجلة أداء، المؤسسة الجزائرية – العدد 04/ديسمبر 2013, p.46.

- ✓ Un nombre élevé des TPE dans le tissu des PME et le poids important du secteur informel dans l'activité économique.

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et de la région de son implantation. Grosso modo, on peut dire que, les PME en Algérie se distinguent en plus de celle partagées par leurs homologues des pays en développement, citées précédemment par les caractéristiques suivant⁹ :

Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;

- ✓ Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- ✓ Prépondérance des micros-entreprise (96,15% des PME en Algérie appartiennent à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- ✓ Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation ;
- ✓ Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées.

Cette nomenclature des caractéristiques est loin d'être exhaustive, plusieurs caractères peuvent être rencontrés chez ces entreprises. On peut citer entre autres, la prépondérance d'une culture orale dans le travail et le faible recours à la culture savants (les chefs des PME, ne définissent (par écrit) que rarement leurs plans de stratégie et d'exécution, encore moins lors qu'il s'agit du futur et du prévisionnel), c'est la reproduction de la prédominance de l'oralité dans la culture nationale et régional dans le fonctionnement de l'entreprise.

SECTION 02 : Rôle et contraintes des Petites Moyennes Entreprise (P.M.E) en Algérie

La présente de section a pour objet de présenter le rôle des PME en Algérie dans la création d'emploi et de la richesse, ainsi que les contraintes rencontrées lors de sa création et pendant tous son processus de suivre.

⁹ Idem.

2.1. Rôle des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) dans l'économie Algérienne

Les PME en Algérie jouent un rôle très important grâce au grand nombre de ces entreprises que lui permet, d'un côté, d'employer un bon nombre de personnes de différents niveaux. Et d'un autre côté de contribuer au PIB hors hydrocarbures, celui sur lequel la stratégie économique est orientée afin de créer richesse et emplois.

Nous allons analyser le rôle des PME dans l'économie Algérien à travers leurs :

- ✓ La création d'emplois.
- ✓ La création de la valeur ajoutée (VA).
- ✓ La participation à la distribution des revenus.

2.1.1. Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) dans la création d'emplois

A l'instant des pays développés, L'Algérie fait recours aux PME, pour lutter contre le chômage.

Le tableau n° 02 : ci-dessous, représente l'évolution de la contribution de la PME à la création d'emplois durant l'année 2018-2019 :

Nature des PME		Semestre 2018		Semestre 2019		Evolution (%)
PME privées	Salariés	Nombre	Nombre	Nombre	Part (%)	
		1594614	58,53	1671473	57,92	4,82
	Employeurs	1107453	40,65	1193093	41,35	7,73
S/total		2702067	99,19	2864556	99,27	6,01
PME publique		22 197	0,81	21085	0,73	-5,01
Total		2724246	100,00	2885651	100,00	5,92

Source : Etablie à partir des donner de bulletin d'information n° 36 ministère de l'industrie des mines.

D'après ce tableau nous remarquons que l'effectif global des PME, à la fin de l'année 2019, est de 2 885 651 agents, dont seulement 21 085 relèvent des PME publique. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5,92% entre 2018 et 2019.

2.1.2. Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) à la création de la VA

Le tableau ci-dessous, nous informe sur la part des PME dans le PIB, durant les années2015-2018 ; il nous indique, qu'il y'a une tendance à la hausse, dépassant la barre de 80%.

Tableau n° 03 : contribution de la PME dans la création de la VA par secteur juridique hors hydrocarbure (2015 -2018) :

Secteur juridique	2015		2016		2017		2018	
	valeur	%	valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part des PME	1313,36	14,22	1414,65	14,23	1291,14	12,775	1362,21	12,51
Part des PME privées dans la VA	7924,51	85,78	8529,27	85,77	8815,62	87,225	9524,41	87,49
TOTAL	9237,87	100	9943,92	100	10106,8	100	10886,62	100

Source : bulletin d'information statistique n° 32, ministère de l'industrie et des mines cette tendance à la hausse démontre l'importance des PME dans la création de richesse en Algérie.

2.1.3. La distribution des revenus

La distribution des revenus la valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à : rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financière (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts). Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts. Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, En créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays.

Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise ; de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles.¹⁰

2.2. Les contraintes de développement des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) en Algérie

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Malgré les avancées notables dans la démographie de la population des PME (dont le rythme de croissance s'est intensifié), le cycle de vie des entreprises algérienne fait face à des lourdeurs et des entraves pénalisant leur performance et empêchant l'émergence d'un tissu industriel dense et compétitif.

¹⁰ Filali Sarra, Youcefi Rachid « compétitivité de développement des PME en Algérie », volume1, avril, p.5

Les entrepreneurs semblent être bridés par des contraintes récurrentes telles que les contraintes géographiques, les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines, les contraintes administratives, les contraintes économique et techniques enfin les contraintes financières.

2.2.1. Les contraintes géographiques

Celles-ci sont issues de la nature même du territoire. Elles représentent des obstacles préliminaires que les promoteurs de projet industriels subissent avant d'entamer leurs démarches pour la mise en œuvre de leur projet d'investissement.

Les contraintes géographiques peuvent être appréhendées à travers deux principaux critères : le relief et l'état du foncier.¹¹

+ Le relief :

Pour ce qui est du relief, l'espace algérien se caractérise par un ensemble de montagne et quelques plaines au nord tandis que le sud complètement désertique. Les autres éléments (climat, réseau hydrique...) son aléatoire surtout ces dernières années. Ceci rend difficile le processus d'implantation des activités économiques en général et industrielles en particulier.

Le relief hostile engendre un déséquilibre spatial en termes d'entreprise et une hypertrophie au niveau des espaces urbains.

Il s'avère que la majorité est concentrée au nord-centre avec une moyenne de 9,3 PME/1000 habitants, ce qui demeure encore insuffisant ; la bonne norme serait de 20 PME/1000 habitants.

Les PME privées sont à un taux de près de 39% au nord centre, de 11,6% dans la région est des Haut plateaux et de 5,2% sud-est.

En effet économique fait que l'état du foncier industriel, considéré comme l'un des principaux facteurs recherchés par les entreprises, est une ressource rare.

+ La problématique de foncier industriel

La contrainte liée au foncier industriel est l'une de cause incontestable du recul de nombreux projets et des intentions d'investissement (surtout les étrangers)

Plusieurs difficultés d'accès au foncier se résument comme suit :

¹¹ Ibid.

- La cherté du foncier industriel : on assiste à un phénomène de spéculation foncier très importante, qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public et celui de privé. De ce fait, les investisseurs privés ne trouvent aucun intérêt à se localiser, surtout ceux dont les projets sont de petites tailles et avec des ressources limitées ;
- Ambiguïté de statut juridique des assiettes foncières : la plupart des terres appartiennent à l'ensemble de la famille ou un groupe de personnes. A défaut d'actes de propriétés, toutes actions de vente ou de cession deviennent difficiles ;
- L'absence d'information sur les disponibilités foncières.

Les pouvoirs publics ¹² tentent d'atténuer les effets pervers de cette contraintes et prennent l'initiative de mettre, entre autres, à la disposition des jeunes promoteurs des projets inscrits dans le cadre de l'ANAD, des infrastructures issues des entreprises publiques dissoute ou construisent de locaux dans le cadre de création de pépinières d'entreprises.

La mesure la plus importante prise par les pouvoirs publics est le lancement de l'opération d'assainissement des zones industrielles et d'activités existantes et le lancement de nouvelle création (42 parcs industriels).

2.2.2. Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines ¹³

En Algérie définit comme « formel non déclaré » l'ensemble des entreprises non agricoles enregistrées administrativement mais qui ne déclarent pas leurs existences aux services de la fiscalité, à la CNAS ou à la CASNOS (non-paiement des impôts).

Après les enquêtes, il s'est avéré que sur l'échantillon des 482 micro-entrepreneurs algériens étudiés, 335 sont informels selon trois critères, à savoir : le non tenu de la comptabilité, le non-paiement des impôts et l'absence d'enregistrement. Soit une proportion de 69,5% des petites entreprises qui touchent aux activités souterraines. Majoritairement, elles exercent une activité mixte, qui se présentent en quatre catégories : les formels, les formel non enregistrés, les formel-informels et les informel purs.

De nos jours l'environnement économique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

¹² L'ordonnance promulguée et publiée dans le journal officiel n°53 du 30 août 2006 fixe les conditions et les modalités de concession et de cession de terrains relevant du domaine de l'Etat, destinés à réalisation des projets industriels

¹³ Filali Sarra, Youcefi Rachid « compétitivité et contrainte de développement des PME Algérie » volume 1, avril, P.8.

- La non -déclaration ou le sou-déclaration des pros sources humaines ; financières et même techniques et/ou technologique ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sou-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des imposteurs qui réussissent à contourner les barrières Tarifaires ;

2.2.3. Les contraintes d'ordre administratif

Les PME privées en Algérie, se heurtent à la complexité des démarches administratives.

Une situation qui en découle :

- ✓ Du manque de transparence dans le traitement des dossiers.
- ✓ De la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'un service à un autre, poussent les promoteurs à détourner le projet de son objectif initial, le localiser dans d'autres territoires ou carrément l'abandonner.
- ✓ La logique de protection de l'environnement et la nécessité d'aménagement du territoire, se trouvent controversées par les attentes des entrepreneurs privés pour lesquels, les préoccupations de maximisation de profit l'emportent sur ces considérations.

2.2.4. Les contraintes économiques et technologiques

Les contraintes économiques relèvent d'une connaissance insuffisante du marché et des mécanismes de financement mal maîtrisés. L'accès au marché, en amont (approvisionnement) et en aval (marché d'écoulement des produits), constitue l'un des principaux objectifs de l'entrepreneur lors du lancement de son projet.

Quant aux contraintes technologiques, tout le processus de création d'entreprise nécessite une technologie et des équipements qui, en Algérie, s'acquièrent généralement auprès de pays étrangers notamment le marché européen (France, Espagne, Allemagne).Ce qui implique la matière de la technologie, des systèmes informatique et électrotechnique qui nécessite des compétences adéquates¹⁴ ; or les porteurs des projets sont limité par leurs

¹⁴La compétitive managériale

formation et leur expérience, non seulement en matière commerciale et managériale mais surtout dans le domaine technologique.

2.2.5. Les contraintes de financement

L'accès aux sources des financements est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garantie suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

- ✓ Le coût de crédit est élevé, garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- ✓ L'inefficacité de la réglementation des changes, est inadaptée aux échanges de services ;
- ✓ L'insuffisance du montant de crédit par rapport à la taille du projet ;
- ✓ Le recours au financement informel comme source appréciable par les jeunes promoteurs à travers l'épargne personnelle, des prêts de familles, d'amis, collègues, crédit fournisseurs, avance de paiement du client à la commande De ce fait absence de frais de gestion, absence de conditions préétablies, et surtout absence de contrôle donc permet l'évasion fiscale.

SECTION03 : Les différents Modes des sources de financement de l'entreprise

Le financement est l'ensemble des techniques et le moyen de règlement mis en œuvre pour la réalisation d'un projet économique, ainsi que leur, les moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise.

Dans cette section nous nous intéressons à différents financements des PME privés en Algérie, Ainsi en premier lieu, nous aborderons les besoins de financement, ensuite on étudie les modes de financement des PME.

3.1. Les besoins de financements

Pour garantir son développement, la PME privée est confrontée à deux types de besoins de financements à long terme « financement d'investissement » et besoin d'investissement à court terme « le financement d'exploitation ».

- ✓ Les besoins liés au cycle d'investissement.
- ✓ Les besoins liés au cycle d'exploitation.

3.1.1. Les besoins liés au cycle d'investissement

Les investissements nécessitent des ressources financières importantes et stables que l'entreprise ne peut assurer par ses ressources propres, en l'occurrence, l'autofinancement.

De ce fait elle se retrouve dans l'obligation de les compléter par des ressources externes qui peuvent émaner, soit de la banque soit de marché financière¹⁵.

Les PME ont besoin des allocations de ressources à long terme pour assurer le développement de leur activité. Il s'agit par exemple des investissements :

Incorporels

Financement des investissements par les fonds propres. On y intègre l'apport des associés par augmentation d'investissement et d'équipement ainsi que des aides et les indemnités d'assurance.

Corporels (*machines pour les besoins de production, matériels roulants pour des besoins d'exploitation terrains, locaux, équipements...*)

Ils répondent à objectifs variés : création d'une capacité de production compte tenu de la demande prévue lors de la constitution de l'entreprise, le maintien de la capacité par le renouvellement des immobilisations au terme de la durée de vie accroissement de la capacité pour assurer le développement, l'orientation vers de nouvelles activités : investissement de modernisation, et la réalisation de gain de productivité afin de réduire les couts, accroitre les marges.

Humaine (*formation du personnel et du chef d'entreprise en particulière*)

Toutefois les PME comme précédemment expliqués ne disposent pas assez de fond de roulement devant permettre le financement des besoins en fonds déroulement.

La capitale de ce genre de société n'est pas souvent à la hauteur des ambitions et le besoin d'indépendance des chefs entreprise (les PME et TPE) ne fa facilite pas les opérations d'ouverture de capital nécessaire à la mobilisation des ressources à long terme.

Les empruntes bancaire ne sont pas toujours faciles à contractes du fait des risque PME sensibles au l'établissement de crédits. Il en est de même des suretés à apporter pour avaliser les dits emprunts.

¹⁵BOUYACOUPE FAROUK « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000, p81.

Les opérations d'investissements ne sont pas très souvent étudiées par les professionnels d'où parfois leur manque de cohérence

3.1.2. Les besoins liés au cycle d'exploitation

Les PME disposent de beaucoup d'atouts liés à la gestion de leur cycle d'exploitation en termes de maîtrise des différents leviers de l'entreprise. Mais l'optimisation bilanciel relative à l'allocation efficace des ressources pose parfois problème. Il s'agit par exemple de la : la maîtrise du niveau des stocks pour éviter l'immobilisation financière inutile.

La gestion des créances et des dettes (manque de maîtrise des échéances ou de suivi des impayés, elles sont souvent tributaires des donneurs d'ordre à l'image des relations entre grande distribution et petits agriculteurs. L'aéronautique et les sous-traitants, l'industrie automobile et petite équipementiers...) et de ce fait la gestion de la trésorerie.

Pour remédier à cette situation, l'entreprise va solliciter son banquier lui proposer des crédits à court terme.

Cycle d'exploitation = cycle de production + cycle de commercialisation

Le fond de roulement est une variable essentielle mettant en évidence la politique de financement d'une entreprise. Il permet vérifier l'équilibre de sa structure financier. Son excédent va finances une partie de besoin en fond de roulement et le reliquat sera attribué à la trésorerie.

De cela le fond de roulement est nécessaire à financer le cycle d'exploitation du fait du décalage entre la liquidité des actifs nets et l'exigibilité des dettes nettes (nette de trésorerie). Cela se calcule simplement par actifs circulants nets diminués des dettes à court termes nets.

La détermination du fonds de roulement est assez simple en pratique. Il suffit de recenser et dévaluer les ressources stables ainsi que les emplois durables et de les soustraire.

Voici la formule de calcul de fond de roulement :

Fonds de roulement = capitaux permanent – actifs immobilisés

Cette approche présentée s'appuie sur le haut du bilan comptable. il est également possible de calculer un fonds de roulement en partant du bas du bilan.

$$\text{Fond de roulement} = \text{actif à court terme} - \text{passif à court terme}$$

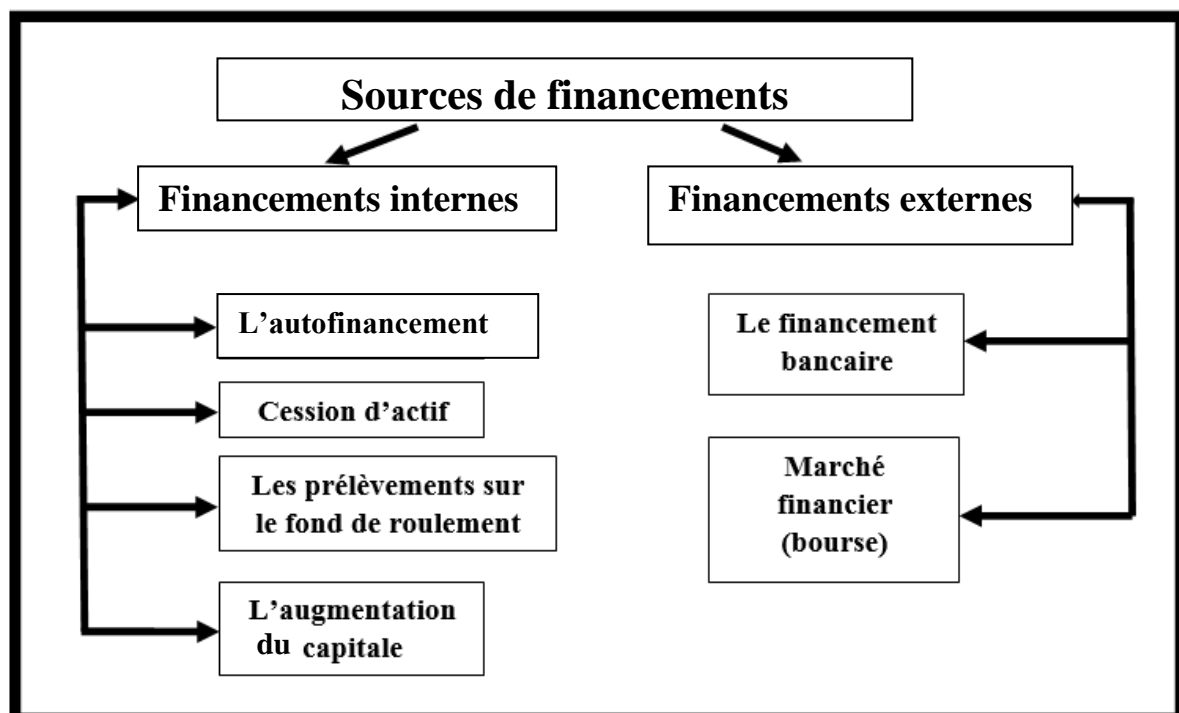
- Avec l'actif à court terme = actif circulants + disponibilités
- Avec passif à court terme = passif circulants + autres dettes à court terme.

Si la différence est positive, on est en besoin de fond de roulement. Sinon, nous sommes en excédent en fond de roulement générant une trésorerie positive contrairement au cas précédent.

3.2. Les modes de financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)

Bien que les sources de financement des PME sont les mêmes que celles des grandes entreprises (des sources internes dont les entreprises disposent et des ressources externes auxquelles les entreprises font appel), la disponibilité et les conditions d'accès sont très différentes.

La figure n°1 : ci-dessous représente les différents modes de financement



Source : élaborer par nous-mêmes, récapitulatif du mode de financement.

3.2.1. Les sources de financement interne

Le financement interne est la première forme de financement, elle consiste pour l'entreprise de financer ces investissements et sa croissance avec des propres ressources sans faire appel à d'autres capitaux étrangers.

Il existe plusieurs types de financement interne qui sont : l'autofinancement qui considère comme la première source de financement des PME, les cessions des éléments d'activité, les prélèvements sur le fonds de roulement et en fin l'augmentation du capital.

3.2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, il permet d'assurer la croissance sans recours à un intermédiaire extérieur et sans entraîner des charges financières. « L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'il est généré par l'activité de l'entreprise »¹⁶.

Par l'autofinancement, il y'a une réalisation au sein de l'entreprise de l'épargne et d'investissement, l'entreprise évite ainsi de recourir au financement externe. C'est à dire, « L'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice »¹⁷.

L'autofinancement se calcule comme suite :

$$\text{L'autofinancement} = \text{CAF} - \text{les dividendes}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise, appelée cash-flow, représente l'ensemble des ressources dégager par une entreprise au cours d'un exercice du fait de ses opérations de gestion. En ce sens, elle donne à l'entreprise une marge de manœuvre financier lui permettant de faire face à ses besoins de financement.

La CAF se calcule comme suite :

CAF = Résultat d'exploitation

+ Dotation nette aux amortissements et provisions

- Reprise sur provision et amortissements

¹⁶ HONORE.I, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000, p.84.

¹⁷ ALBOUY MICHEL, « financement et cout du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p.95.

- neutralisation des amortissements
- + La valeur nette comptable de l'élément actif cédé
- produits des cessions d'élément d'actifs
- quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice.

Dans le cas des entreprises qui ne distribuent pas leur dividende, comme c'est le cas de la plupart des PME, l'autofinancement est égal à la CAF.

Avantage de l'autofinancement

Le principal avantage de l'autofinancement pour les PME est la facilité de son utilisation, Pour R. Wtterwulghe, l'avantage de l'autofinancement réside dans « la souplesse de cet instrument de financement : la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant »¹⁸. Nous pouvons citer d'autres avantages de l'autofinancement qui sont comme suite :

- Sur le plan stratégique : l'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.
- Sur le plan financier : l'autofinancement constitue un facteur d'Indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit, il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.
- De plus l'amélioration de la situation nette (capacité d'autofinancement) de l'entreprise s'accompagne généralement d'une appréciation par le marché de la valeur boursière de l'action pour les sociétés cotées.

Inconvénients de l'autofinancement

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices secrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.

¹⁸Wtterwulghe.R.op.cit. p.127.

- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissement
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds des entreprises. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue choisir des investissements de t'aille modeste.

3.2.1.2. La cession d'actif

L'entreprise peut également renforcer son financement interne par les opérations de cessions d'éléments d'actifs ; cette source de financement est occasionnelle. Les cessions peuvent résulter¹⁹ :

- ✓ Du renouvellement des immobilisations par la revente d'ancienne devenue obsolètes ;
- ✓ Nécessite d'utilisation ce procédé pour obtenir des capitaux : l'entreprise est alors amenée à céder sous la contrainte, certaines immobilisations (terrains, immeubles...) qui ne sont pas nécessaires à l'activité ;
- ✓ Mise en œuvre d'une stratégie de recentrage : L'entreprise cède des usines, des participations, des filiales, dès-lors, qu'elles sont marginales par rapport aux métiers dominants qu'elles exercent ;
- ✓ En effet, alléger l'actif immobilisé doit être une démarche systématique, non seulement parce que cela des nouvelles ressources pour s'adapter et répondre aux besoins du marché, mais aussi pour améliorer sa rentabilité économique et améliorer le taux de rotation de l'actif.²⁰

3.2.1.3. Les prélèvements sur le Fonds De Roulement (F.D.R)

Lorsque le fonds de roulement d'une affaire est supérieur à ses besoins d'exploitation (trésorerie excédentaire), l'entreprise peut en prélever certaines sommes pour réaliser des investissements supplémentaires. Ces retraits de fonds doivent être opérés sans préjudice de l'équilibre financier et n'entraînent pas, notamment, un déficit de trésorerie au-delà de ce qui est raisonnable et généralement admis.

¹⁹ BARREAU.J et DELAHAYE.J, « Gestion financière », Ed. Dunod, Paris, 1995, p.352.

²⁰ CABANE. P, « L'essentiel des finances au usage des ménagers », Ed, d'organisation, 2004, p.381.

3.2.1.4. L'augmentation du capital

L'augmentation des capitaux est une autre source de financement interne après le prélèvement sur le fonds de roulement, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes, soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les comptes courants des associés.

L'augmentation du capital revêt plusieurs formes :

- ✓ *L'augmentation en nature* : elle se réalise en contrepartie de l'apport par un partenaire extérieur de biens réels, immobilisations corporelles ou incorporelles.
- ✓ *L'augmentation du capital par incorporation de réserve* : l'entreprise émet de nouvelles actions sous forme d'augmentation du capital par incorporation de réserve sans recourir à de nouveaux actionnaires.

3.2.2. Les sources de financement externe

Plusieurs modalités de financement externe des PME peuvent être envisagées, dans notre travail nous allons les répartir en deux sources :

- ✚ Marché financier (la bourse) ;
- ✚ Financement bancaire ;

3.2.2.1. L'introduction en Bourse :

Ce mode de financement n'est pas accessible aux PME en Algérie, la bourse d'Alger est toujours dans son état embryonnaire. En plus de cela, la taille, l'âge et la fragilité de ces entreprises ne leur permettent pas de supporter les différents coûts inhérents aux opérations effectuées sur ce marché.

De ce fait, l'endettement reste l'unique source pour les PME privées en Algérie pour le financement de leurs besoins.

3.2.2.2. Le financement bancaire des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) privées en Algérie

De nombreuses études confirment que le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les PME font appel. En effet, la difficulté d'accéder aux autres moyens de financement et la volonté de garder le contrôle poussent les propriétaires-dirigeants des PME à privilégier le financement bancaire.

Pour R.Wetterwulghe, les PME « sont de par leur taille, rarement en mesure de recourir directement au marché financier et à leurs produits. Le banquier constitue donc leur première source de financement externe »²¹.

Définition de crédit bancaire

Le crédit est tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature.

○ Les différents types de crédits bancaires :

Le banquier dispose d'une gamme de crédits à savoir ²²

- Les crédits d'exploitation ;
- Les crédits d'investissement ;
- Le crédit-bail.

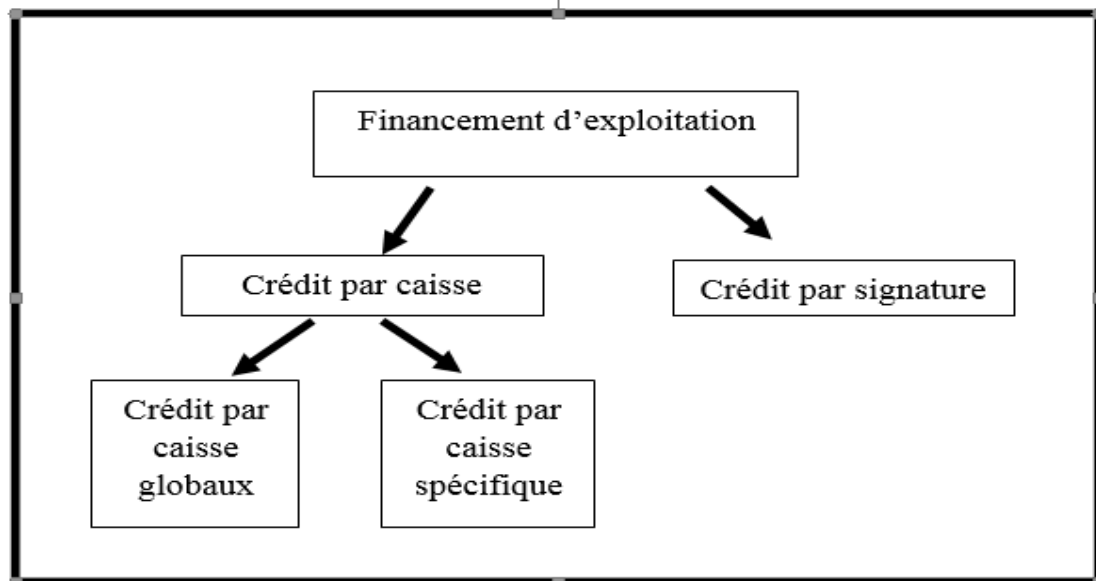
● Les crédits d'exploitations :

Les crédits d'exploitation financent les besoins liés à l'activité de l'entreprise non supportés par le fonds de roulement. Ils se subdivisent en deux catégories : Les crédits par caisse et les crédits par signature.

²¹Wetterwulghe.R, op.cit. p.129.

²² L'ouvrage de BOUYACOUB.F ;« L'entreprise et financement bancaire», Ed Casbah, Alger, 2001, p235-238.

La figure n°2 : ci-dessous représente le financement d'exploitation :



Source : Réalisé par nous-mêmes, Récapitulatif des d'exploitation.

A- Crédit par caisse :

Afin de remédier à une insuffisance passagère de trésorerie qui souvent due au décalage entre les délais clients et les délais fournisseurs, la PME sollicite des crédits d'exploitation à court terme. Si l'entreprise ne précise pas l'objet des crédits, ils sont dit globaux, et s'ils portent sur des postes précis de l'actif circulant, ils sont dits spécifiques.

a- Les crédits par caisse globaux :

Ils sont caractérisés par l'absence de toute garantie si ce n'est une promesse de remboursement. Ils sont en nombre à savoir :

- ✓ *La facilité de caisse* : Destinée à faire face à une insuffisance momentanée de trésoreries due à un décalage de courte durée ;
- ✓ *Le découvert bancaire* : Destinés à remédier trésorerie négative due à une insuffisance conjoncturelle du fond de roulement. Il peut revêtir les deux formes (Simple et mobilisable) ;
- ✓ *Le crédit compagne* : C'est un crédit saisonnier destiné au financement d'une activité cyclique (cycle de fabrication, cycle de vente ou les deux successivement).
- ✓ *Le crédit relais* : Prêt accord dans l'attente d'une rentrée d'argent ou d'une recette future. Cette dernière assurera son remboursement afin de permettre l'achat d'un nouveau bien sans attendre le produit de la vente de celui qui n'est pas encore vendu.

b- Les crédits par caisse spécifiques :

Contrairement aux crédits d'exploitation globaux, ces crédits financent un poste précis de l'actif circulant. Ils offrent des avantages pour l'entreprise, d'accélérer la rotation de son actif cyclique et de disposer ainsi plus rapidement de liquidité. Ils peuvent revêtir plusieurs formes, nous citons quelques-unes :

- ✓ *Escompte commercial* : « l'escompte est une opération qui consiste pour une banque à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant l'échéance, et ce moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant du paiement. »²³.

Autrement dit l'établissement bancaire s'oblige à payer par anticipation au porteur, le montant d'effet de commerce ou autres titres négociables à échéance déterminée. L'opération comporte, au profit de l'établissement bancaire, la retenue d'un intérêt de la perception de commissions.

- ✓ *L'affacturage* : « L'affacturage est un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelés acheteurs ou bénéficiaires de services et ce, moyennant rémunération ». Autrement dit, est un financement des créances que l'entreprise détient sur des tiers ;
- ✓ *Avances sur délégation de marchés publics* : Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et un administrateur public, pour l'acquisition de fournitures et réalisation de travaux. C'est la raison pour laquelle les banques sont sollicitées par les entreprises en vue de les accompagner dans la réalisation des marchés publics ;
- ✓ *Avance sur marchandises* : Consiste à financer un stock, que ce soit en matières premières, en marchandises, ou, en produits gagés.

B- Les crédits d'exploitation par signature :

Il s'agit d'un engagement hors bilan, apportée par une banque pour aider une entreprise. Et également appelé engagement par signature en se portant caution de sa solvabilité.

Il consiste plusieurs principaux crédits par signature qui sont :

²³ LUC BERET-ROLLANDE « principes de technique bancaire » DUNON, Paris, 2012 pour la 6^{ème} édition.

- ✓ *Le crédit par acceptation* : L'acceptation est un engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet commerce à son échéance. Elle devient par cet engagement le principal obligé vis-à-vis du créancier.
- ✓ *L'aval bancaire* : l'aval est un engagement par signature pris par banquier, afin de payer un effet de commerce à l'échéance si le débiteur est défaillant.
- ✓ *Le cautionnement bancaire* : le cautionnement est un acte civil, puis une forme de crédits par signature qui est sollicité par les entreprises dans le but de différer des paiements exigibles et éviter des décaissements immédiats ou accélérer des encaissements.
- ✓ *Le crédit documentaire* : est le monde de financement des échanges internationaux le plus utilisé. C'est un engagement écrit pris par banque une banque conformément aux instructions de l'acheteur (le donneur d'ordre), d'effectuer ou de faire effectuer par une autre banque (nidificatrice), le règlement de la vente en faveur du vendeur (le bénéficiaire) contre remise des documents.

- **Le crédit d'investissements :**

Les crédits d'investissement sont des crédits dont la durée de vie correspond à la durée d'amortissement du bien. Ce sont donc à moyen et long terme.

A- Le Crédit à Moyenne Terme (C.M.T) :

Le crédit à moyenne terme est un crédit d'investissement destiné à financer les acquisitions de matériels et installations légères tels que : les véhicules, les machines et autres équipements dont la durée d'amortissement ne dépasse pas 10 ans. Mais également de financer certaines constructions de faibles coûts dont ont besoin les sociétés industrielles.

En général, ce sont des crédits qui varient entre deux (02) à sept (07) ans avec un déferent, ils sont assortis d'une sûreté réelle sous forme de nantissement du bien financé et ils ne couvrent que 50% à 70% de la valeur de l'investissement.

B- Le Crédit à Long Terme (C.L.T) :

Il s'agit d'un crédit destiné à financer des investissements dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à sept (07) ans, Sa durée est comprise entre huit (08) et vingt (20) ans avec un déferé de remboursement allant jusqu'à quatre (04) ans.

En Algérie, les crédits à long terme sont pratiqués par des institutions financière spécialisées telles que la Banque Algérienne de développement (BAD), qui dispose de ressource à long terme.

Les banques commerciales pratiquent peut cette forme de crédit du fait que les principales ressources dont elles disposent sont des ressources à court et moyen terme.

- **Le crédit- bail (leasing)**

Le leasing est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise.

Cette dernière ayant la possibilité de rechercher le bien loué pour une valeur résiduelle en fin de contrat.

Noun distingue deux types de crédit-bail : tel que mobilier et immobilier.

- *Crédit-bail mobilier* : il porte généralement sur des biens d'équipement ou matériel neuf ou d'occasion destiné à usage professionnel.
- *Crédit-bail immobilier* : il s'applique aux biens immeubles à professionnel ce qui en englobe les immeubles à usage commercial, industriel, les immeubles nécessaires à l'exercice des professions libérales et exploitation agricoles. Sa durée est plus longue que le crédit-bail mobilier et son cout est, ainsi, élevé.

A- Les avantages du crédit-bail :

Le leasing est une technique de financement d'un investissement qui dispose plusieurs avantages :

- ✓ Le leasing n'exige aucun autofinancement puisque la société de leasing assure et finance l'investissement à 100 % contrairement aux crédits à moyen ou à long terme.
- ✓ Possibilité d'acquérir le bien loué pour une valeur résiduelle faible au terme du contrat.
- ✓ Il permette de PME à faible capacité l'endettement pour financer leur développent.
- ✓ Il est facile à être obtenu puisque les garanties demandées sont souples par rapport à celles demandées par les banques.

B- Les inconvénients du crédit-bail

Il s'agit d'une technique de financement d'un cout élève, surtout pour les petits investissements. Ce type de financement est réservé aux biens standards. Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie. Le locataire en rachetant le bien. Même pour financés ne peuvent être donnés en garantie. Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

En conclusion, Nous avons vu dans ce chapitre que les petites moyennes entreprises n'ont pas une définition universelle, il existe une multitude de définition de cette catégorie d'entreprise à travers le monde. ET les classifications juridiques d'une entreprise permettent d'analyser la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise ainsi que dans ses rapports avec les tiers. Les classifications économiques quant à elles, permettent de comparer différentes entreprises en fonction de leur dimension ou de leur domaine d'activité. Ainsi, la propriété de l'entreprise constitue un des premiers critères de classement juridique.

Ensuite nous avons vu que les PME jouent un rôle très important grâce au grand nombre de ces entreprises que lui permet d'un côté d'employer un nombre de personnes de différents niveaux. Et d'un autre côté de contribuer au PIB hors hydrocarbures et à la valeur ajoutée.

En fin nous concluons que le financement convenable d'une entreprise suppose la prise en compte de l'ensemble des besoins dont la permanence ne peut être niée, au-delà même des immobilisations.

Même les différents postes du cycle d'exploitation (achats, fabrication, ventes, recouvrement) représentent un ensemble qui constitue un (besoin en fonds de roulement) qui devra être financé par des capitaux stables. Les besoins en fonds de roulement seront couverts par des capitaux permanents, évitant ainsi les recours excessifs à des crédits à court terme qui revêtent toujours un certain caractère de précarité.

Le rapport de l'endettement aux fonds propres est également un sujet de réflexion. Il me paraît nécessaire de saisir combien un endettement excessif accroît la sensibilité de l'entreprise aux crises conjoncturelles, donc sa vulnérabilité ; elle peut aussi l'empêcher de profiter d'opportunités de développement interne ou de croissance externe.

A stylized graphic of a scroll. The scroll is white with a black outline and is shown partially unrolled. The text "CHAPITRE 02" is written in a large, bold, black, sans-serif font across the center of the scroll. The scroll has a shadow underneath it, giving it a three-dimensional appearance. The top right corner of the scroll is rolled up, and the bottom left corner is also rolled up.

CHAPITRE 02

Chapitre 2 : Les Dispositifs financiers d'aide à la création et Développements des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie

Alors qu'aux années 70, la priorité avait été accordée aux grandes entreprises du secteur de l'industrie lourde et des hydrocarbures pour assurer le développement économique, la tendance est inversée à partir des années 90 par deux nouveaux : le secteur privé qui, de marginal, devient l'élément moteur et dynamique de l'économie, le pouvoir qui, de central devient décentralisé.

A travers ce chapitre, nous présentons d'abord dans la Section 01 les différents dispositifs et structures d'aides et soutiens à la création d'entreprise et ensuite en Section 02 Analyse de l'activité des dispositifs publics aux Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) privé et enfin dans la Section 03 comparaison entre les trois (03) dispositifs(ANGEM, ANADE, CNAC) et leurs dynamiques au niveau de la Banque BDL.

SECTION 01 : Les Différents organismes publics de soutien aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie

Une panoplie d'aides financières sont inscrites dans les dispositifs divers selon les textes réglementaires, le champ d'application et les conditions d'éligibilité.

Celles-ci se déclinent en fonction des caractéristiques des projets (investissement productif, création d'emploi, âge du promoteur), de leur localisation (zone à développer ou autre), et leur niveau de financement.

1.1. Les différents dispositifs d'appuis et d'aides aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) privé

Les différents dispositifs d'appuis et d'aides engagés par les autorités publiques sont :

1.1.1. Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M) :

Agence Nationale de Gestion du Microcrédit « ANGEM »est créée en 2004 par le décret exécutif N°:04-14 du 22 janvier 2004²⁴, elle vise toute personne âgée de plus de 18 ans. L'Agence représente un outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale grandissante, dont l'objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à

²⁴ Le décret exécutif N°04du 29 dhou el kaaba 1424 correspond au 22/01/2004, modifier, portant création et fixant le statut de l'agence national de micro crédit.

s'auto-prendre en charge, en créant leur propre activité économique, elle crée des démembrements au niveau local sur décision de son conseil d'orientation²⁵.

L'AGEM est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédit – F.G.M.MC », qui a pour mission de garantir les micro crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au Fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'agence²⁶. Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, 6 Structures centrales (4 Directions et 2 Cellules) ainsi que 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par de 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.

Un lien fonctionnel entre la Direction Centrale et les démembrements locaux (Agence de wilaya) est assuré par l'Antenne Régionale. Structure chapotant une moyenne de cinq (05) Agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des Agences de wilayas. Pour les montants considérables, l'ANGEM a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA).

1.1.1.1. Les objectifs d'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)²⁷

- ✓ Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- ✓ Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.
- ✓ Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.

²⁵Le décret présidentiel n° 04-13 du 29 dhou El Kaaba 1424 correspondant au 22 janvier 2004, article 2, 3,4

²⁶http://www.angem.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=87&Itemid=98.

²⁷Art. 2. — L'agence est placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement. Le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministre chargé de l'emploi conformément aux dispositions du présent décret

- ✓ Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- ✓ Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises.
- ✓ Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

1.1.1.2. Les missions de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

- ✓ Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- ✓ Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- ✓ Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées.
- ✓ Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme.
- ✓ Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- ✓ Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.
- ✓ Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit.
- ✓ Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

1.1.1.3. Les conditions d'éligibilité du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

- ✓ Être âgé de 18 ans et plus.
- ✓ Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers;
- ✓ Avoir une résidence fixe.

- ✓ Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée.
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- ✓ Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité.
- ✓ Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire.
- ✓ S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté.
- ✓ S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du PNR selon un échéancier arrêté.

1.1.1.4. Organisation, gestion et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

L'organisation est dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité de surveillance. Elle est dirigée par un directeur général.

L'organisation de l'agence est proposée par le conseil d'orientation au ministre chargé de l'emploi et soumise au chef du gouvernement.

+ Le Conseil d'Orientation ²⁸

Structure pluraliste associant dix-sept (17) membres issus de différentes institutions, organismes et associations, le conseil d'orientation a pour rôle de fournir des avis sur toutes les questions relatives à la vie de l'ANGEM. Il développe sa réflexion de manière autonome et transversale.

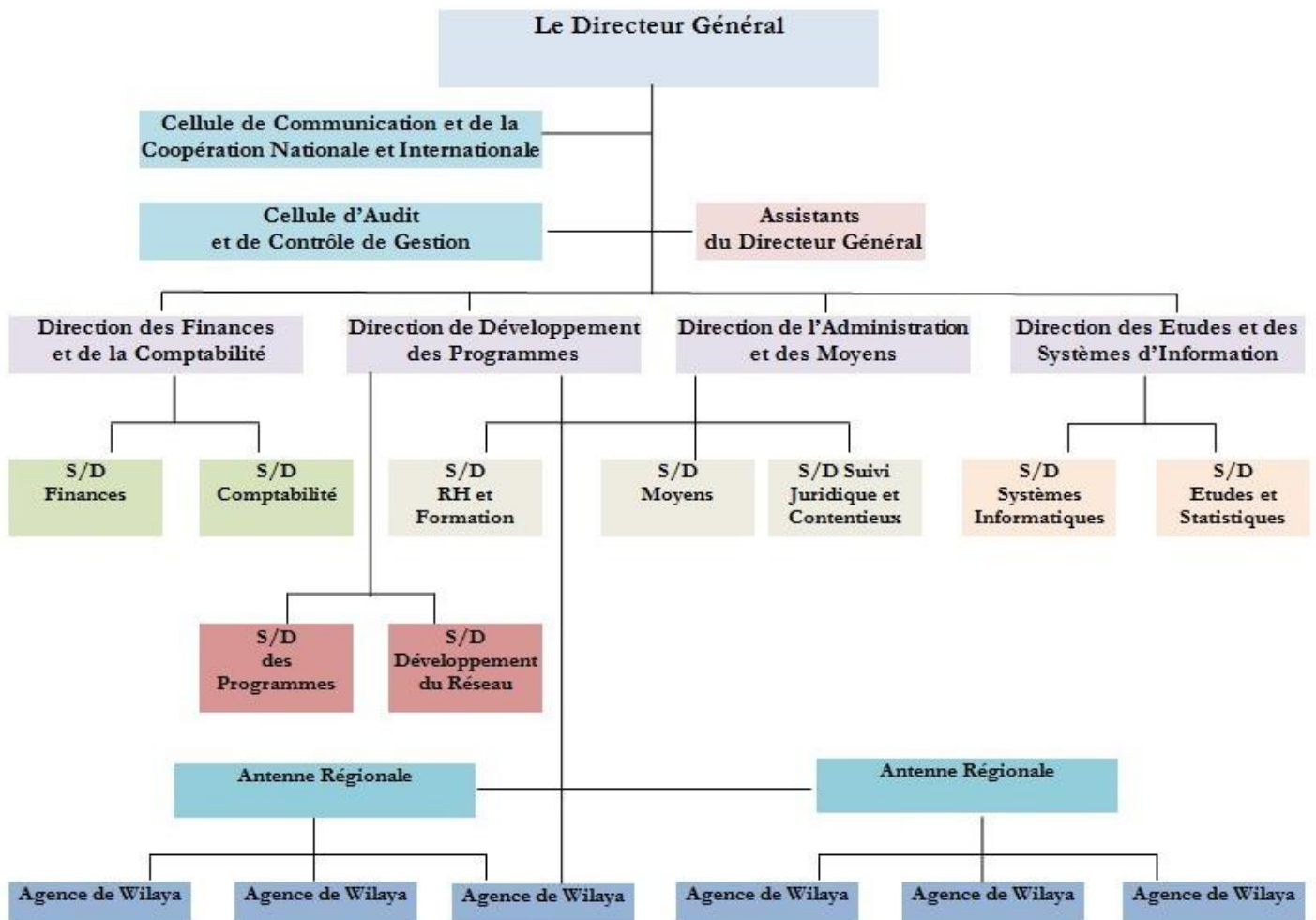
Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de la solidarité nationale sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une période de trois (3) ans, renouvelable.

+ Le Comité de Surveillance :

Le Comité de Surveillance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit est chargé d'exercer, pour le compte du Conseil d'Orientation, le contrôle à posteriori de la mise en œuvre de ses décisions. Il est composé de trois (3) membres désignés par le Conseil d'Orientation.

²⁸Idem

Figure n°3 : Organigramme de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (A.G.E.M)



Source : réalisé d'après organigramme de l'ANGEM

1.1.1.5. Formules de financement de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

L'ANGEM gère dans le cadre du micro crédit deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré -PNR- financé par l'ANGEM, chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par là même une population particulière.

Les services financiers

Le dispositif permet deux (02) formules de financement, dont une avec le concours d'une des cinq (05) banques publiques partenaires.

1^{ère} Formule : Prêts pour Achat de Matières Premières (ANGEM – Promoteur)

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ils sont destinés à financer ceux ou celles disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus

de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre et/ou relancer une activité. Ce montant est élevé à 250000 DA au niveau de dix wilayas du Sud. La durée de remboursement ne peut dépasser 36 mois.

2ème Formule : Financement Triangulaire (ANGEM – Banque – Promoteur)

Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1.000.000 DA. Le financement se présente comme suit :

- Un prêt bancaire de 70%, bonifié à 100%;
- Un prêt ANGEM non rémunéré de 29% ;
- Un apport personnel de 1%.

Les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à 8 années avec un différé de trois (3) années pour le remboursement du crédit bancaire.

Il est à préciser que le taux d'intérêt bancaire est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les établissements financiers.

Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits – FGMMC ».

Remarque : Les montants des financements, qui étaient, depuis 2004, de 30000 DA pour les crédits destinés à l'achat des matières premières et de 400000 DA pour ceux destinés à la création d'activités (financements triangulaires), ont été revus à la hausse après la promulgation du Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit, modifié, pour atteindre, respectivement, 100000 DA (250000 pour les wilayas du Sud et des hauts plateaux) et 1000000 DA.

Tableau n°04 : Récapitulatif des deux dispositifs de financement

Taille de projet	Profil de promoteur	Apport personnel	Crédit Bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition de matières premières)	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières) Au niveau des wilayas du Sud)	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 1000.000 DA	Tout profil	1%	70%	29%	Bonifiés à 100%

Source : document fournis par l'ANGEM.

Les services non financiers

○ **Accompagnement, conseil**

L'ANGEM assure un accueil et un accompagnement gracieux et personnalisés des populations, compte tenu de leurs spécificités, tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité: identification de l'idée, aide au murissement des projets et appui au démarrage des activités.

○ **Suivi**

Un suivi de proximité régulier, visant la pérennisation et la rentabilité sociale et économique des activités créées.

○ **Formations**

Ce sont des formations dispensées au profit des bénéficiaires. Ces formations sont adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées.

- Formation à la gestion de très petites entreprises.
- Formation à l'éducation financière.
- Formation sur des thèmes généraux (impôts, fiscalités, etc..).
- Formation au programme « Get Ahead » - « Aller de l'avant »

○ **Tests de validation des acquis professionnels**

Une grande partie des populations ciblées sont dépourvues de diplômes pour prétendre à des crédits bancaires bien qu'elles jouissent d'un savoir-faire. L'ANGEM les accompagne auprès d'institutions et organismes habilités pour valider et attester ces savoir-faire.

○ **Organisation de salon d'exposition/vente**

L'organisation de salons d'exposition et de vente des produits issus des activités développées dans le cadre du Micro Crédit notamment au profit des femmes travaillant à domicile.

○ **La mise en ligne d'un site web dédié aux annonces gratuites des promoteurs**

Ce site a pour finalité l'aide à la commercialisation. Il permettra aux promoteurs bénéficiaires de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et ce, tout en suscitant des échanges dans le domaine du savoir-faire entre eux.

Constitution du dossier

<p align="center">FINANCEMENT ANGEM (Achat de matières premières)</p> <p align="center">Jusqu'à 100 000 DA / 250 000 DA</p> <p align="center">Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus.</p>	<p align="center">FINANCEMENT TRIANGULAIRE ANGEM - BANQUE - PROMOTEUR</p> <p align="center">Jusqu'à 1 000.000,00 DA</p> <p align="center">Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales.</p>
<p>Condition d'accès aux crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité. • Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. • Avoir une résidence fixe. • Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée. 	<p>Condition d'accès aux crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité. • Etre sans revenus. • Avoir une résidence fixe. • Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée. • Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités. • Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels. • Verser les cotisations au Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits (0.5% du crédit bancaire).
<p>Dossier administratif à fournir par le promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une (01) photo d'identité récente, • Un (01) extrait de naissance, • Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement, • Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire, • Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières. <p>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une (01) déclaration et un (01) engagement pour bénéficier du micro crédit établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. 	<p>Dossier administratif à fournir par le promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une (01) photo d'identité récente • Deux (02) extraits de naissance. • Deux (02) fiches de résidence. • Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ou permis de conduire. • Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir-faire. <p>Dossier financier à fournir par le promoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/matériels et les matières premières à acquérir en TTC. • Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales. • Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements/matériels à acquérir en TTC. • Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/terrain, établis par une entreprise BTP et des artisans, qualifiés pour ce type de travaux. <p>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une (01) déclaration et un (01) engagement pour bénéficier du micro crédit établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.

 **Des avantages et des aides vous sont accordés gracieusement.**

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement vous sont assurés par l'ANGEM, dans le cadre de la mise en œuvre de votre activité.
- Le crédit bancaire vous est accordé avec un taux d'intérêt bonifié à 100%.
- Lorsque votre demande de prêt est accordée, vous pouvez suivre gracieusement une formation en gestion de très petites entreprises. En outre, après le démarrage de votre activité, vous pouvez participer aux salons - expositions - vente organisés régulièrement par l'Agence, à travers tout le pays.
- Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une période de trois (3) années.
- Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois (3) ans.
- Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles.
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement.
- Un abattement d'impôt sur le revenu global ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit :
 - *1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;*
 - *2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;*
 - *3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.*
- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5 %.

1.1.2. Agence Nationale de Soutien à l'emploi de jeune(A.N.S.E.J) qui devenu Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat (A.N.A.D.E)

Organisation de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes qui est devenu Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat (A.N.A.D.E) créée par l'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996 ; placé sous l'autorité du chef de gouvernement, c'est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositifs du décret exécutif N°96-296 du 08

septembre 1996²⁹. Est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance. ANADE, adopté un mode d'organisation adapté à sa mission d'accompagnement des jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social.

C'est un dispositif qui permet aux jeunes chômeurs (19 à 35 - 40 ans) de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel, selon leurs qualifications, en étroite collaboration avec les banques publiques. Mise en place en 1997, il appui les créations et le financement des micros entreprises mais aussi leur expansion. Considéré comme le plus important dispositif de lutte contre le chômage en Algérie. L'agence est assurée par les 51 antennes installées au niveau de chaque wilaya, auxquelles sont rattachées des annexes implantées dans certaines localités.

1.1.2.1. Les objectifs de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J)

- ✓ Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- ✓ Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.³⁰
- ✓ La réhabilitation des institutions financières dans leurs missions originales et classiques d'intermédiation financière d'évaluation des risques et de prise de décision quant au financement des projets.³¹

Le dispositif ANSEJ propose un large éventail de prestations aux porteurs de projets qui s'y inscrivent.³²

²⁹Décret exécutif N°96-296 du 08/09/1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

³⁰ MANAA. L, SAIT.M, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie » Mémoire de master, option, Monnaie, Banques et environnement international, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

³¹HAMIDOUCHE. N, RAHMOUNI. R « le financement bancaire des micros entreprises dans le cadre des Dispositifs ANSEJ, ANGEM et CANC », Mémoire de master, option, Monnaie, Banque et Environnement International, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia

³²MESSAOUDENE.S MESSAOUDI.K, « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction de Chômage », Mémoire de master, option ; sociologie de travail et gestion des ressources humaines, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

1.1.2.2. les Missions de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J)³³

- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- ✓ Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- ✓ Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).
- ✓ Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- ✓ Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- ✓ Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

1.1.2.3. Organisation, Gestion et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J)

L'agence est administrée par un conseil d'orientation. Elle est dirigée par un directeur général. Elle dotée d'un comité de surveillance

✚ Le comité national mixte est constitué des membres suivants :

- Deux (02) représentants du Ministère du Travail, de l'emploi et de la Sécurité Sociale.
- Quatre (04) représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Deux (02) représentants de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes.

Ce comité est chargé d'élaborer un règlement intérieur fixant les modalités de son fonctionnement sur l'état de mise en œuvre des programmes, qu'il transmet aux ministres chargés du Travail, de l'emploi et de la Sécurité Sociale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

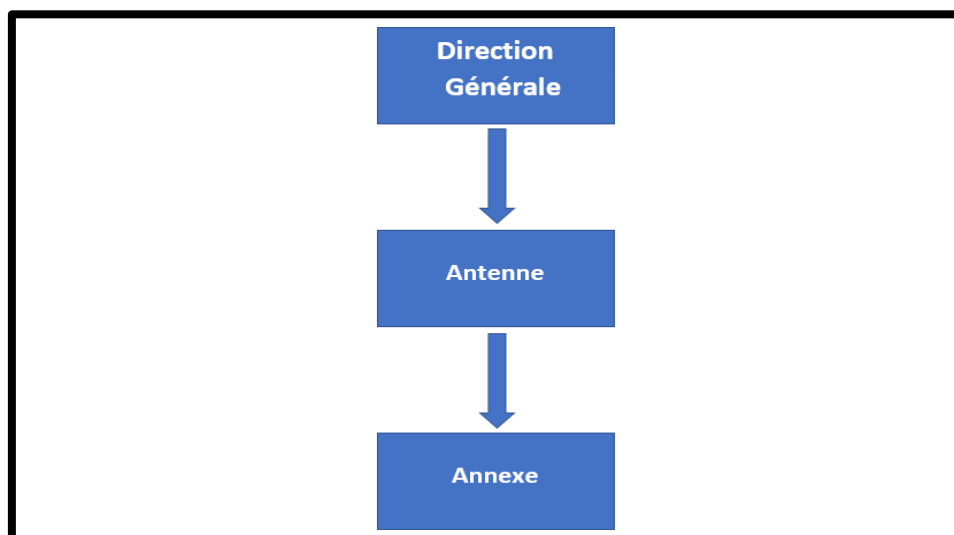
✚ Le comité local mixte au niveau de chaque institution universitaire est constitué des membres suivants :

³³Site officiel de l'ANSEJ : www.ansej.org.dz. Lien suivant
<http://www.ansej.org.dz/ansej/?q=fr/content/ledispositif->

- Un (01) représentant de la Direction de l'Emploi de Wilaya;
- Deux (02) représentants de l'Antenne locale de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes
- Trois (03) représentants des universités concernées

Dans le cas de plus de trois institutions universitaires au niveau de la wilaya, un représentant de chaque institution est nommé au niveau du Comité local mixte, en tenant compte de la spécificité de l'institution, chargés de l'élaboration d'un rapport annuel qu'ils transmettent au comité national.

Figure n°4 : Organigramme de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J)



Source : réalisé d'après l'organigramme A.N.A.D. E (ANSEJ)

1.1.2.4. Les Modes de financement :³⁴

Le dispositif prévoit trois modes de financement :

- ✓ Le financement triangulaire.
- ✓ Le financement mixte.
- ✓ L'autofinancement.

✚ Création de micro-entreprise dans le cadre du financement triangulaire :

Le financement triangulaire est constitué comme suit

1. Apport personnel de jeune promoteur ;
2. Prêt non rémunéré de l'ANDE (PNR) ;

³⁴Document fournit par l'ANADE (ANSEJ).

3. Crédit bancaire bonifié à 100% pour tous les secteurs d'activité, et garantie par le Fond de caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit jeunes promoteurs.

○ **La structure du financement triangulaire**

C'est une formule dont l'apport financier des jeunes promoteurs est complété par un prêt non énuméré (PNR) accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Ce type de financement comprend 02 niveaux :

Niveau 01 : Le montant de l'investissement Jusqu'à **5.000.000DA**

Tableau n°05: niveau 01 de financement triangulaire de l'ANADE (ANSEJ).

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANADE)	Apport personnel	Crédit personnel
Jusqu'à 5.000.000 DA	29 %	01%	70%

Source : document fourni par l'ANADE (guide de création des PME).

- **Apport du promoteur** : dans ce niveau d'investissement l'apport personnel est estimé à 1% du montant global de l'investissement.
- **Apport du dispositif** : l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ qui atteint 29% du coût global du projet à réaliser par le jeune promoteur lorsque le coût total d'investissement est inférieur à 5.000.000DA.
- **Apport du dispositif** : l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ qui atteint 29% du coût global du projet à réaliser par le jeune promoteur lorsque le coût total d'investissement est inférieur à 5.000.000DA.

Niveau 02 : le montant de l'investissement De **5.000.001 DA** Jusqu'à **10.000.000DA**

Tableau n°06 : Niveau 02 de financement triangulaire de l'ANADE (ANSEJ)

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANADE)	Apport personnel	Crédit personnel
De 5.000.001 DA Jusqu'à 10.000.000 DA	28 %	02%	70%

Source : le guide de création des PME dans le cadre ANADE

- **Apport de promoteur** : l'apport personnel s'élève à 2% du montant global de l'investissement.
- **Apport du dispositif** : le prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ est estimé donc à 28% de la somme globale.

✚ **Création de micro-entreprise dans le cadre du financement MIXTE :**

Le financement mixte est constitué comme suit :

1. Apport personnel de jeune promoteur ;
2. Prêt non rémunéré de l'ANDE (PNR) ;

○ **La structure du financement MIXTE :**

Dans ce type de financement l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE (ANSEJ) ; sa structure est répartie en 2 niveaux.

Niveau 01 : le montant de l'investissement jusqu'à **5.000.000DA**

Tableau n°07 : Niveau 01 de financement mixte de l'ANDE (ANSEJ)

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANADE)	Apport personnel
Jusqu'à 5.000.000 DA	29 %	71%

Source : le guide de création des PME dans le cadre ANADE(ANSEJ).

- **Apport du promoteur** : l'apport personnel s'élève à 71% de montant de l'investissement.
- **Apport du dispositif** : le prêt sans intérêt accordé est de 29% de coût d'investissement.

Niveau 02 : le montant de l'investissement va de **5.000.001 DA à 10.000.000DA**

Tableau n°08 : Niveau 02 de financement mixte de l'ANDE (ANSEJ)

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANADE)	Apport personnel
De 5.000.000 DA Jusqu'à 10.000.000 DA	28%	72%

Source : le guide de création des PME dans le cadre ANADE(ANSEJ).

- **Apport personnel** : l'apport personnel dans ce niveau s'élève à 72% de montant de l'investissement.
- **Apport du dispositif** : le prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ est de 28% de coût d'investissement global.

✚ **Création de micro-entreprise en type l'autofinancement :**

○ **La structure du l'autofinancement**

Dans ce type de l'autofinancement l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE (ANSEJ) ; sa structure est répartie en 1 niveaux

Tableau n°09 : L'autofinancement par l'ANADE (ANSEJ).

Montant de l'investissement	Apport personnel
Jusqu'à 10.000.000 DA	100%

Source : le guide de création des PME dans le cadre ANADE (ANSEJ)

1.1.2.5. Les aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif :

Aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif :

Le jeune promoteur bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux au moment de la réalisation de son projet tant en phase de création qu'en phase d'extension des capacités de production.

○ **Aides financières :**

- Prêt non rémunéré.
- Prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire pour le financement triangulaire.
- Taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%.

○ **Avantages Fiscaux :**

1/- Durant la phase de réalisation de l'investissement :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle.
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2/- Durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité :

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de « 03 ans, 06 ans ou 10 ans », selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa réalisation.
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéfice réel pour une période de « 03 ans, 06 ans ou 10 ans », selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa mise en exploitation.

Cette période d'exonération peut être prorogée de deux (2) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée. Le non-respect des engagements liés au nombre d'emplois créés entraîne le retrait des avantages et le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquittés.

Toutefois, les investisseurs -personnes physiques au titre de l'impôt forfaitaire unique- demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant de l'IFU (10 000 DA), prévu dans le code des impôts, pour chaque exercice, et ce, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.

- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :
 - 1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;
 - 2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;
 - 3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.

1.1.2.6. Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques :

✚ Création du Fonds de Garantie :

Placé sous la tutelle de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est domicilié auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration et géré par le Directeur Général de l'ANSEJ.

✚ Rôle du Fonds de Garantie :

Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des micro entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE.

La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de l'ANADE au 2ème rang;

-L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

Modalités d'adhésion :

Le promoteur adhère au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs après la notification de l'accord bancaire. Son adhésion est un préalable au financement de son projet.

Le montant de la cotisation au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée.

Le promoteur procède au versement de la cotisation en une seule fois au compte local du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs. La cotisation est de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque.

1.1.2.7. Parcours de création de la micro-entreprise

L'Agence organise des journées d'information afin de sensibiliser et d'informer les jeunes sur les avantages accordés par le dispositif ANADE.

- 1-Ideé du projet

L'idée du projet doit être en cohérence avec les qualifications (diplômâtes /qualifiantes) et les capacités du promoteur pour sa réalisation.

- 2-Accueil et orientation

Le promoteur se rapproche de l'annexe la plus proche de son lieu de résidence pour s'informer sur le dispositif et sur les démarches de création d'une micro-entreprise.

- 3- Inscription

L'inscription du promoteur au niveau de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J), se fait exclusivement sur la base d'un imprimé appelé « formulaire d'inscription », à télécharger du site web de l'ANADE. Ou à travers le site promoteur.ansej.org.dz en remplissant le formulaire électronique.

- 4-Etude du projet et plan d'affaires

Après le renseignement du formulaire et l'inscription, le promoteur, assisté de son accompagnateur, élabore un plan d'affaires sur la base de l'étude du projet, contenant :

- Les équipements à acquérir ;
- L'implantation du projet et l'environnement de la future micro- entreprise ;
- l'étude de marché ;
- Les choix techniques ;

- La ressource humaine ;
- L'étude financière.

- 5-Présentation du projet au Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (C.S.V.F)

Le promoteur doit présenter son projet au niveau du CSVF pour étude et prise de décision par une validation, un ajournement ou un rejet :

- 1 - Cas de validation : dépôt du dossier administratif et financier dans un délai ne dépassant pas sept (07) jours.
- 2 - Cas d'ajournement : levée des réserves émises par le comité et représentation du projet.
- 3 - Cas de rejet : possibilité de présenter un recours dans un délai de quinze (15) jours après notification de la décision de rejet du comité.

- 6-Etablissement et remise de l'attestation d'éligibilité ou de conformité

- 7-Accord bancaire

Le dossier est déposé au niveau de la banque par le représentant de l'ANADE pour l'obtention de l'accord bancaire.

Cette étape concerne exclusivement le financement triangulaire.

- 8- Création juridique de la micro-entreprise

- Création juridique de la micro-entreprise.
- Ouverture d'un compte bancaire et versement de l'apport personnel.

- 9-Formation du promoteur

Avant le financement du projet, le promoteur doit obligatoirement suivre une formation sur les techniques de gestion de sa micro-entreprise, assurée en interne par les formateurs de l'ANSEJ.

- 10-Financement du projet

Après la création juridique de la micro-entreprise, la formation du promoteur, l'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières en phase réalisation, la signature du cahier des charges, la signature de la convention de prêt et la signature des billets à ordre, l'ANADE procède au financement du projet du promoteur.

- 11- Réalisation du projet

Après le financement du projet, le promoteur doit acquérir ses équipements sur la base de deux ordres d'enlèvement de chèques (10% à la commande et 90% après l'acquisition du matériel).

- 12- Entrée en exploitation de l'activité

Les services de l'ANADE procèdent à une visite sur site pour confirmer l'entrée en exploitation de la micro-entreprise avant la délivrance de la décision d'octroi d'avantages en phase exploitation.

1.1.2.8. Documents à fournir à chaque étape

.1. Le dépôt du dossier après validation par le Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) pour la remise de l'attestation d'éligibilité :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Une (01) copie de la pièce justificative de la qualification professionnelle ;
- Deux (02) fiches de résidence (pour ANADE et BANQUE) ;
- Un (01) engagement de créer 03 emplois permanents y compris le ou les promoteurs associés dans l'entreprise lorsque l'âge du gérant est plus de 35 ans et égal ou inférieur à 40 ans au moment du dépôt du formulaire ;
- Une copie du document d'inscription actualisé, délivré par les services de l'Agence Nationale de l'Emploi, comme demandeur d'emploi ;
- Une (01) facture pro forma des équipements (en toutes taxes comprises) et du fonds de roulement ;
- Une (01) facture pro forma d'assurance multirisque et/ou tous risques des équipements en TTC ;
- Un (01) devis d'aménagement des locaux (en toutes taxes comprises), s'il y a lieu ;
- Copie du contrat promoteur/fournisseur renseigné et signé par les deux parties.

.2. Dépôt du dossier au niveau de la Banque par l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J):

Le dossier doit comporter les pièces suivantes:

- Demande de financement adressée à la banque, établie par le promoteur ;
- La première page du formulaire d'inscription ;

- Fiche de résidence ;
- Copie du Diplôme, qualification professionnelle ou tout autre document attestant d'un savoir-faire;
- Copie de la pièce d'identité;
- Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement, établie par l'Agence ;
- Copie du business plan, accompagnée des factures pro forma et/ou devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement à réaliser.

.3. La Création juridique de la micro-entreprise :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes:

- Bail de location d'une durée de deux années minimum renouvelable, du titre de propriété du local, acte de donation, acte de prêt à usage ;
- Registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (Carte de fellah, carte d'artisan...);
- Statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale ;
- Carte fiscale ou du certificat d'existence ;
- Factures pro forma, devis d'assurances et devis d'aménagement actualisés s'il y a lieu.

.4. Complément du Dossier Banque pour la mobilisation des fonds :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes:

- Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession, acte de donation, acte de prêt à usage, Bail de location d'une durée minimum de deux (2) années renouvelables ou une durée supérieure à cette période;
- Copie du registre de commerce et/ ou tout autre document d'immatriculation (carte fellah, carte d'artisan...);
- Copie du statut juridique en cas de personne morale ;
- Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale ;
- Procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par l'Agence ;
- Contrat d'adhésion au Fonds de Garantie ;

- Copie originale de la Décision d'octroi d'Avantages au titre de la phase réalisation (création ou extension) ;
- Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro forma et/ou devis actualisées s'il y'a lieu ;
- Les justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

✚ .5. Les documents demandés pour l'obtention de la Décision d'Octroi d'Avantages au titre de l'Exploitation (D.O.A.E) :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Le PV constat de démarrage de l'activité ;
- Les nantissements des équipements et / ou le gage du véhicule ;
- Facture(s) définitive(s) des équipements / matériels roulant et aménagement ;
- Le contrat d'assurance tous risques et / ou multirisque ;
- L'Avenant de subrogation de l'assurance tous risques et ou multirisque au profit de la banque au premier rang et au profit de l'ANADE au 2ème rang pour le financement triangulaire (ou l'Avenant de subrogation de l'assurance tous risques et ou multirisque au profit de l'ANADE au 1er rang pour le financement mixte)
- Document justifiant le début de l'activité, délivré par les services des impôts
- Copie de la Décision d'Octroi d'Avantages au titre de la Réalisation (DOAR).
- Copie du justificatif de l'affiliation à la CASNOS ;
- Copie du justificatif de l'affiliation à la CNAS, s'il y a lieu (Copie du justificatif de l'affiliation des employés recrutés dans la micro entreprise suite à l'engagement présenté par le gérant qui été âgé entre 35 ans et 40 ans au moment du dépôt de son dossier, et ce conformément à la réglementation);
- Copie de l'autorisation définitive d'exploitation pour les activités réglementées s'il y a lieu.

✚ .6. Les Documents demandés pour l'obtention de la Décision d'Octroi d'avantages au titre de l'Extension (D.O.A. EX) :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande d'octroi d'avantages au titre de la phase extension;

- Factures pro forma en HT, TTC et TVA des nouveaux équipements à acquérir;
- Factures pro forma en HT, TTC et TVA des assurances multirisques ou tous risques (selon le cas) ;
- L'attestation de remboursement de 70% du crédit bancaire et 50% du PNR dans le cadre du financement triangulaire, 100% du prêt ANSEJ dans le cadre du financement mixte ;
- L'attestation de remboursement de la totalité du crédit bancaire initial en cas de changement de banque ou de type de financement du triangulaire vers le mixte ;
- Présenter les trois derniers bilans
- PV de constat d'existence des équipements essentiels pour l'exploitation de l'activité acquis en phase de création, établi par le chargé du suivi.

1.1.2.9. Phase Extension des capacités et production

L'extension des capacités de production concerne les entreprises ayant déjà été financées, et après l'expiration de la période d'exonération souhaiteraient éteindre leurs activités, par l'acquisition de nouveaux équipement pour faire face à une demande supplémentaire des produits ou services réalisés par la micro-entreprise, ou également d'acquérir des équipements qui peuvent améliorer la qualité de ses prestations, pour répondre aux exigences du marché.

Les conditions d'accès à l'extension sont :

- ✓ Avoir dépassé la période des avantages fiscaux liés à la phase de création ;
- ✓ Le remboursement de 70% du crédit bancaire et 50% u prêt rémunéré (PNR) ANADE dans le cadre de financement triangulaire ;
- ✓ Le remboursement de 100% du prêt non rémunéré (PNR) ANADE, dans le cadre du financement mixte ;
- ✓ Le remboursement intégral du crédit bancaire et prêt non rémunéré (PNR) ANADE en cas de changement de banque ou de mode de financement du triangulaire vers le mixte ou l'autofinancement ;
- ✓ Etre à jour de ses remboursements du crédit bancaire et prêt non rémunéré (PNR) ANADE ; pour les cas où le remboursement a déjà dépassé les pourcentages exigés ci-dessus ;
- ✓ Présenter les trois derniers bilans annuels avec les résultats positifs. (les bilans négatifs liés à un investissement supplémentaire sont recevables) ;

✓ Disposer de la totalité des équipements essentiels à l'activité initialement acquis ;

Le promoteur financé en mode mixte ou triangulaire peut opter pour une extension en mode autofinancement :

- L'extension obéit aux mêmes règles que la création ;
- Les avantages sont les mêmes que ceux octroyés lors de la phase de création ;
- Les avantages fiscaux accordés dans cette phase concernent uniquement les nouveaux investissements de la phase extension. Le prorata est déterminé par rapport au total des apports.

NB. Le montant maximum de l'investissement est dix millions (10.000.000) de dinars algériens ; le prêt accordé par l'ANADE est un prêt non rémunéré ;

Le crédit accordé par la banque est un crédit bonifié à 100% ;

Le promoteur peut opter dans cette étape à un des modes de financement (triangulaire, mixte ou autofinancement)

NB. L'accompagnement de l'ANADE ainsi que les aides et avantages que vous accorde le dispositif contribuent au succès de votre projet. En contrepartie, vous devez fournir les efforts nécessaires pour améliorer vos capacités d'entrepreneur.

1.1.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :

La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) est une institution publique de sécurité sociale créée en juillet 1994³⁵, Dans le cadre de lutte contre le chômage, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 par le décret présidentiel n° 03-514 du 30/12/2003 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs âgés de 30 ans à 55 ans porteurs de projet d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA, qui veulent investir dans des activités de production de biens et/ou de services³⁶.

Les jeunes chômeurs ayant obtenus l'accord favorable de la part du comité de sélection et de validation (C.S.V) de la CNAC et de la banque partenaire sollicitée pour le financement du projet concerné, peuvent prétendre à un prêt non rémunéré.

La CNAC offre un accompagnement pour les promoteurs. En effet, le souci de préserver les micro-entreprises nouvellement créées d'une mortalité précoce, des sessions de

³⁵Bureau internationale de travail (BIT), « marché de travail et emploi en Algérie ». Revue BT, 2003, p38.

³⁶Les activités commerciales (vente en l'état) telles que : commerce de gros et de détail ainsi que les activités d'importation et d'exportation sont exclues de ce dispositif.

formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs sont assurées, périodiquement, par des conseillers animateurs.

1.1.3.1. Les objectifs de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :

« La caisse a été créée dans le but de préserver les postes d'emplois, de protéger les salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi, et même dans le côté de l'entreprise, elle veille à aider celles qui souffrent des difficultés financières. Cette jeune institution a pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociales défavorables »³⁷

Visant les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir l'esprit entrepreneurial ;
- ✓ Offrir des crédits adoptés à des conditions avantageuses.

1.1.3.2. Les missions de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :

La CNAC présente les missions suivantes :

✚ L'assurance chômage :

Le premier besoin de chaque chômeur consiste à retrouver un statut et à s'assurer un revenu. Répondre à ce besoin immédiat et primordial, c'est le premier métier et en quelque sorte la raison d'être de la CNAC.

✚ La formation reconversion :

Pour dépasser le seul rôle de gestionnaire passif des prestations et améliorer l'employabilité, c'est-à-dire les chances de retrouver un emploi, de ses allocations, la CNAC, en association avec les institutions nationales chargées de la formation professionnelle, leur fournit l'occasion et les moyens de :

- Améliorer leurs qualifications professionnelles en vue de les aider à se réinsérer dans le marché du travail ;
- Développer des formations bien ciblées et porteuses avec un contenu et une pédagogie adaptée à leur pré requis professionnels.

✚ Les Centres de recherche d'emploi :

Les centres de recherche d'emploi (CPE) sont des structures de la CNAC qui permettent aux personnes désirant retrouver un emploi salarié de bénéficier d'une méthode de

³⁷ HAMIDOUCHE NARIMANE ET RAOUIA, « Le financement bancaire du micro entreprise dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC, au niveau de la wilaya de Bejaia », mémoire master, université A-Mira, Bejaïa, septembre 2013, p47

soutien et de recherche de groupe basée sur les techniques modernes d'aide au retour à l'emploi.

Cette méthode a pour but de rendre le chercheur d'emploi autonome dans sa démarche de réinsertion professionnelle dans le marché du travail avec plus de confiance en soi, afin de valoriser d'avantage ses aptitudes dans ce marché en maîtrisant mieux les données qui en découlent.

Les centres d'aides au travail indépendant :

Cette démarche est centrée sur la personne intéressée par l'entrepreneuriat, sur ses ambitions, ses capacités, ses forces, et ses faiblesses. C'est le futur entrepreneur qui nourrit son projet depuis l'identification de l'opportunité jusqu'à l'exploitation.

L'aide aux Entreprises en Difficulté (A.E.D) :

Prévue dans le dispositif législatif d'assurance chômage, l'Aide aux Entreprises en Difficulté (AED) a été lancée par décision du conseil d'administration de la CNAC en juillet 2000 et bénéficie du soutien des autorités publiques et des institutions financières.

Dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activité :

Les projets d'investissement sont initiés par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans dans le cadre du dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités.

○ **L'investissement en création :**

C'est la réalisation, entièrement nouvelle, d'une entité économique (entreprise, unité, atelier etc.) donnant lieu à une activité de production de biens et services.

○ **L'investissement en extension :**

C'est l'augmentation des capacités de production de biens par l'acquisition de nouveaux équipements ou matériaux pour répondre à la demande du marché. L'extension vise essentiellement les activités génératrices de richesse et d'emploi.

1.1.3.3. Les conditions d'accès au dispositif ³⁸:

La caisse nationale d'assurance bénéficie tout chômeur remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre âgé de trente (30) à cinquante-cinq (55) ;
- ✓ Etre de nationalité algérienne ou étrangère;

³⁸Document interne du dispositif CNAC.

- ✓ Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- ✓ Etre inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) ;
- ✓ Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- ✓ Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes participer au financement de son projet ;
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

1.1.3.4. Organisation et découpage :

Sous Tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, la CNAC compte un effectif de 1497 salariés, elle est opérationnelle sur l'ensemble du territoire.

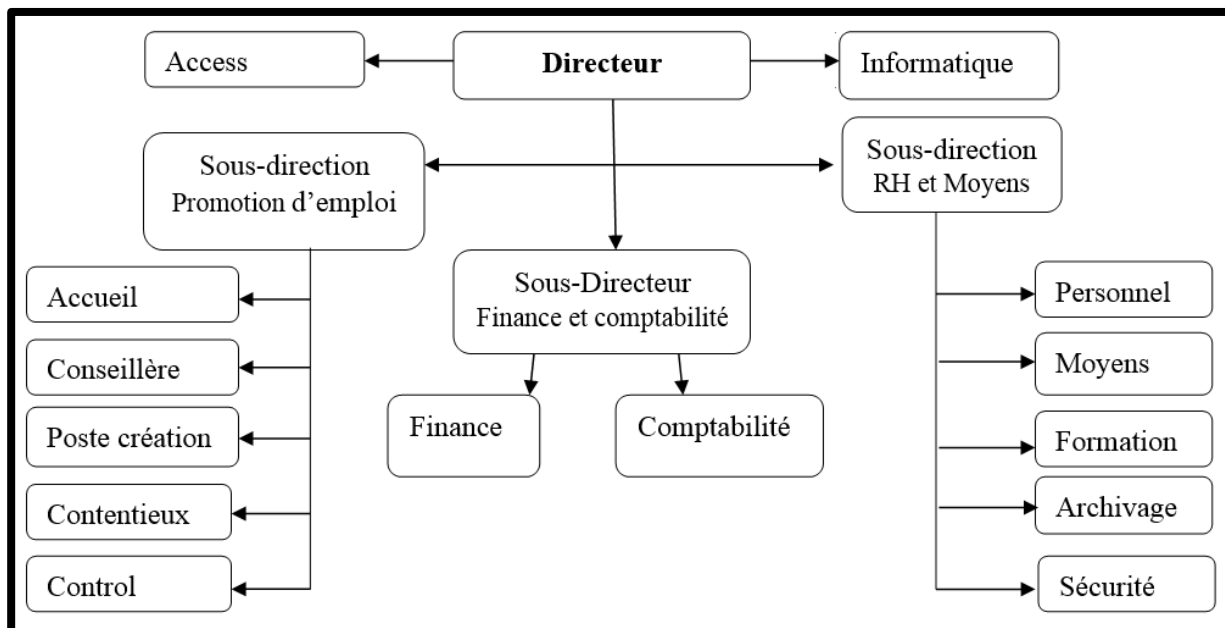
- ✓ Le Siège de la Direction Générale
- ✓ Treize (13) Agences Régionales
- ✓ Quarante-huit(48) Agences de wilaya

A Chaque Agence Régionale sont reliées une (01) ou plusieurs Agences de Wilaya L'institution a développé également des mesure actives d'aide au retour à l'emploi. A cet effet il a été créé :

- ✓ Vingt-deux (22) Centres de Recherche d'Emploi ou « **C.R.E** ».
 - ✓ Quarante-huit (48) Centres d'Aide au Travail Indépendant ou « **C.A.T.I.** ».
- Ces structures dépendent des Agences Régionales.

D'après l'organisation interne de la CNAC, nous nous proposons le schéma qui explique la CNAC régionale Bejaia :

Figure n°05: Organigramme de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C)



Source : Réalisé d'après l'organigramme de la CNAC Bejaia

1.1.3.5. Etude d'un dossier d'un promoteur ³⁹:

Les étapes à suivre pour la réalisation d'un projet CNAC

✚ **ETAPE 01 : « Dépôt du Dossier »**

○ **Préinscription en ligne :**

À travers son site web www.cnac.dz la CNAC offre aux postulants la possibilité d'obtenir un rendez-vous pour le dépôt du dossier au niveau de l'Agence/Antenne concernée.

○ **Dépôt du dossier sur site (Agence /Antenne) :**

Pour déposer un dossier de création d'activité, la CNAC met à la disposition de toute personne intéressée, son réseau d'Agences et Antennes implantées sur l'ensemble du territoire national.

L'application « **Win Ensedjel** » permet de localiser l'Agence (ou Antenne rattachée), territorialement compétente, pour la réception du dossier.

○ **Les pièces constitutives du dossier :**

Le dossier de création de la micro-entreprise doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Le dossier à déposer est constitué de deux (02) volets

³⁹www.cnac.dz

Premier volet	Un (01) dossier administratif
Deuxième volet	Un (01) dossier technique

➤ **Premier volet : Dossier administratif** : Composé de :

- Copie de la pièce d'identité nationale;
- Une (01) photo d'identité ;
- Certificat ou attestation de résidence en cours de validité;
- Copie du diplôme de qualification professionnelle.

Tout document présenté doit être préalablement authentifié auprès de l'organisme délivreur concerné, La fiche d'identification et la déclaration sur l'honneur (modèle CNAC à télécharger et à imprimer du site.

➤ **Deuxième volet Dossier technique** :

Composé de :

- Factures pro forma des équipements et matériels neufs en toutes taxes comprises (TTC) ;
- Factures pro forma d'assurances multirisques équipements et/ou tous risques pour les véhicules en Toutes Taxes Comprises (T.T.C) ;
- Devis d'aménagement, s'il y'a lieu, en toutes taxes comprises (TTC) ;
- Un devis estimatif pour les besoins en fonds de roulement en toutes taxes comprises (TTC).

Important !

La présence du promoteur est obligatoire lors du dépôt du dossier.
Un accusé de réception est remis pour tout dossier, complet et déposé.

L'attestation VAP est l'une des pièces constitutives du dossier lors de son dépôt pour les chômeurs promoteurs ayant subi ce test.

✚ **ETAPE 2** : « Maturation de l'idée et élaboration du projet »

L'accompagnement, assuré par les services de la CNAC, consiste à fournir au porteur de projet, durant le parcours de création d'activité, des informations, conseils, orientations et formation.

Durant cette étape, des entrevues individuelles sont programmées entre l'accompagnateur et le porteur de projet, elles porteront sur les aspects liés :

- ✓ Au marché en rapport avec l'activité projetée ;
- ✓ Aux éléments techniques du projet ;
- ✓ Aux éléments financiers du projet.

L'ensemble de ces aspects constitue l'Etude Technico Economique

Pour mener à bien son projet, le chômeur promoteur doit s'impliquer pleinement en tant que porteur de projet.

Il est tenu de fournir toute information supplémentaire et nécessaire à la structuration de l'étude technico-économique.

Une fois l'étude technico économique finalisée, le chômeur promoteur doit se préparer pour présenter et défendre son projet devant les membres du Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) pour examen.

Lors de cette présentation, le chômeur promoteur est assisté par son accompagnateur.

✚ ETAPE 3: «Notion de Comité de Sélection, de Validation et de Financement C.S.V.F »

Les projets d'investissement des chômeurs promoteurs sont examinés par les membres des Comités de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) siégeant au niveau de chaque agence de wilaya.

La présence du Chômeur Promoteur devant ce comité est obligatoire.

- **Missions**: Le comité de sélection, de validation et de financement est présidé par le directeur de l'Agence de Wilaya de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

Le comité de sélection, de validation et de financement est chargé :

- D'examiner les projets présentés par les chômeurs promoteurs accompagnés par les services spécialisés de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage ;

- D'émettre un avis sur la pertinence, la viabilité et le financement du projet.

○ **Composante du Comité de Sélection, de Validation et de Financement C.S.V.F :**

Ce comité (présidé par le Directeur d'Agence de Wilaya concernée) est composé :

- D'un représentant du wali ;
- D'un (01) représentant de la direction de l'Emploi de la wilaya ;
- D'un (01) représentant de l'Antenne de Wilaya du Centre National du Registre de Commerce ;
- D'un (01) représentant de la Direction des Impôts de Wilaya ;
- D'un (01) représentant de l'Agence de Wilaya de l'Emploi ;
- D'un (01) conseiller animateur de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage chargé d'accompagner le/ou les chômeurs promoteurs ;
- D'un (01) représentant de chaque banque concernée : BADR, BDL, BEA, BNA et CPA ;
- Du représentant des services financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage ;
- Du représentant de la Chambre Professionnelle concernée.

○ **Décisions du C.S.V.F :**

Deux avis peuvent être prononcés :

- **Un avis favorable :**

Donne lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement délivrée au chômeur promoteur par l'Agence de Wilaya CNAC territorialement compétente.

Dans le cas où les membres du C.S.V.F émettent un certain nombre de réserves, le projet est « **ajourné** ».

A charge au chômeur promoteur de lever l'ensemble des réserves soulevées pour le réexamen de son projet.

- **Un avis défavorable :**

Donne lieu à l'établissement d'une « notification de rejet » remise au chômeur promoteur par l'Agence de Wilaya CNAC, territorialement compétente.

Dans ce cas, le promoteur peut introduire un recours auprès du Directeur de l'Agence de Wilaya en sa qualité de président du Comité.

Le recours n'est autorisé qu'une seule fois, auprès du Comité, dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours :

- Dans le cas où le Comité émet un avis favorable après examen du recours introduit, une attestation d'éligibilité et de financement est remise au chômeur promoteur ;
- Dans le cas où le Comité maintient la décision de rejet du projet, le chômeur promoteur a la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de Recours, siégeant au niveau de la Direction Générale.

L'avis favorable de la commission nationale donne lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement remise par l'Agence de Wilaya concernée.

En cas de rejet, une notification est remise au promoteur par l'agence de wilaya concernée.

Dans tous les cas, le chômeur promoteur a la possibilité d'initier un autre projet en rapport avec ses qualifications sous réserve de répondre aux conditions d'admissibilité

✚ ETAPE 4 : « La formation des chômeurs promoteurs »

Une formation de courte durée est dispensée par les services spécialisés de la CNAC au profit des chômeurs promoteurs en vue d'améliorer leurs capacités et compétences dans les techniques liées à la gestion de la micro entreprise.

○ Objectif de la formation :

Initier le chômeur promoteur aux techniques de base de gestion d'une micro entreprise.

• Les thèmes retenus pour cette formation :

- L'Entreprise et son environnement ;
- Marketing ;
- Les règles de fonctionnement de la micro-entreprise ;
- La comptabilité (Cas d'une T.P.E) ;
- La gestion financière au niveau d'une T.P.E ;
- La fiscalité.

Il est fait appel à des intervenants externes (CNAS, Impôts, CASNOS, Banques, etc.) pour informer les chômeurs promoteurs de leurs droits et obligations.

Une attestation de participation à la fin de la formation est remise au promoteur.

✚ ETAPE 5 : « Dépôt du dossier du financement bancaire »

➤ **A. Pour l'obtention de la notification d'accord bancaire,**

Le chômeur promoteur est tenu de présenter le dossier en deux (02) exemplaires dont un (01) original est introduit par les services de la CNAC auprès de la banque désignée pour le financement du projet.

Le dossier doit être constitué et composé des pièces suivantes :

- ✓ Demande de financement adressée à la banque, établie par le chômeur promoteur (modèle CNAC),
- ✓ Extrait d'acte de naissance n°12 ou n°14 pour les présumés;
- ✓ Attestation ou Certificat de résidence en cours de validité ;
- ✓ Copie du diplôme de formation, ou titre équivalent justifiant la qualification;
- ✓ Attestation d'éligibilité et de financement, établie par la CNAC ;
- ✓ Attestation d'éligibilité et de financement ou de conformité établie par la CNAC;
- ✓ Copie de l'étude Technico-économique, accompagnée des factures pro forma : des équipements, matériels, fonds de roulement, devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement ou d'agencement à réaliser.

Important !

Après dépôt du dossier par les services de la CNAC, la banque est tenue d'accuser réception (récépissé de dépôt). Délai réglementaire de **deux (02) mois** pour notifier sa réponse (accord ou rejet).

➤ **B. Dès obtention de la notification d'accord bancaire,**

Le chômeur promoteur est tenu de compléter son dossier de financement par les pièces suivantes :

- ✓ Copie du bail de location d'une durée minimale de deux (02) années, renouvelables ou acte de propriété à son nom ou de titre de concession de terre agricole, poste à quai ou autre document ;

- ✓ Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (carte d'artisan, carte fellah, fascicule de pêche ...)
- ✓ Copie du statut juridique de l'entreprise (cas de personne morale) ;
- ✓ Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale;
- ✓ Procès-verbal de visite du local, devant abriter l'activité, établi par la CNAC, valable pour toutes les parties à l'exception des activités non sédentaires ;
- ✓ Copie du contrat d'adhésion du chômeur promoteur au Fonds de garantie pour toute la durée du crédit bancaire ;
- ✓ Copie de la Décision d'Octroi d'Avantages au titre de la phase Réalisation ;
- ✓ Copie des factures pro forma ou devis actualisés s'il y'a lieu ;
- ✓ Copie du justificatif de versement de l'apport personnel et virement du PNR.

Pour l'obtention des documents cités ci-dessus, le chômeur promoteur doit effectuer des démarches auprès de certaines administrations et organismes tels que :

- ✓ C.N.R.C Registre de Commerce
- ✓ C.A.M Registre de l'Artisanat et des Métiers
- ✓ C.N.A Registre de l'agriculture
- ✓ C.A.P.A Registre de la Pêche et de l'Aquaculture
- ✓ Ordres Professionnels, Organismes professionnels des professions libérales ;
- ✓ Administration des Impôts (déclaration fiscale et obligation)

Dans le cas où l'activité choisie est une activité réglementée, le chômeur promoteur doit fournir un agrément ou une autorisation délivrée par l'administration ou l'organisme reconnu du secteur correspondant.

○ **Formes juridiques des entreprises :**

Conformément à la législation commerciale (Code de Commerce), vous pouvez exercer votre activité sous forme d'une :

1. *Personne Physique* (Entreprise individuelle) : Cette forme sociale convient à l'investisseur désirant être seul propriétaire de son affaire.

2. *Personne morale (Société)* : est celle qui est constituée en raison de la personne même des associés. Elle est dominée par la considération des personnes :

- ✓ Répondant indéfiniment et solidairement aux dettes sociales ;
- ✓ Ne supportant les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Lorsque cette société ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, elle est dénommée entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

- Si le chômeur promoteur crée son activité en qualité de personne physique, il doit fournir :
 - Une demande, établie sur des formulaires, fournis par le Centre National du Registre de Commerce ;
 - Un extrait de l'acte de naissance du demandeur ;
 - Un extrait du casier judiciaire du demandeur ;
 - Un titre de propriété du local commercial ou le contrat du bail ;
 - Une copie de la quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre;
 - Un reçu de règlement des droits d'immatriculation au Registre du Commerce, tel que fixé par la législation fiscale en vigueur ;
 - Un agrément ou une autorisation délivrée par les administrations compétentes pour l'exercice des activités ou professions réglementées.
- Si le chômeur promoteur crée son activité en qualité de personne morale :

En plus des pièces exigées pour la personne physique, d'autres pièces sont demandées :

- Deux (02) exemplaires des statuts portant création de la société ;
- Une copie de l'insertion des statuts de la société au bulletin officiel d'annonces légales (BOAL) dans un quotidien national;

○ **Cas des Activités réglementées :**

Une activité réglementée est considérée, au sens du décret exécutif précité, comme activité ou profession réglementée.

Toute activité ou profession soumise à l'inscription au registre du commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet, ses moyens mis en œuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice.

Le classement d'une activité ou d'une profession dans la catégorie des activités ou professions réglementées est subordonné à l'existence de préoccupations ou d'intérêts primordiaux nécessitant un encadrement juridique et technique approprié.

Les préoccupations et intérêts doivent être situés ou liés à l'un des domaines relatifs à l'ordre public dont:

- ✓ La sécurité des biens et des personnes ;
- ✓ La préservation de la santé publique ;
- ✓ La protection de la morale et des bonnes mœurs ;
- ✓ La protection des droits et intérêts légitimes des particuliers ;
- ✓ La préservation des richesses naturelles et des biens publics composants le patrimoine national ;
- ✓ Le respect de l'environnement, des zones et sites protégés et du cadre de vie des populations
- ✓ La protection de l'économie nationale.

○ **Etablissement ou installation(s) classé(s)** ⁴⁰:

L'établissement ou installation(s) classé(s) sont définis par les dispositions contenues dans le Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007, fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce type d'installations est soumis à l'autorisation (déclaration ou autorisation) délivrée par les autorités compétentes (Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement, Wilaya, A.P.C).

• **Installations classées :**

⁴⁰Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007

Installations classées		
Libellé de l'activité	Type d'autorisation	Organisme compétent
Installations classées		
Décret exécutif n° 07-144 du 2 Joumada El Oula 1428 correspondant au 19 mai 2007, fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	Déclaration Où Autorisation	Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement ; Wilaya ; APC.

- **Cas des activités soumises à l'inscription aux chambres professionnelles :**

Activités artisanales: les activités artisanales comprennent les activités de l'artisanat traditionnel et les activités de l'artisanat d'art.

L'artisanat traditionnel : On entend par artisanat traditionnel, toute reproduction de motifs anciens revêtant un caractère artistique et répétitif de représentations et de techniques ancestrales par l'utilisation de moyens simples, faisant appel essentiellement au travail manuel et parfois assisté de machine.

Sa caractéristique principale est de représenter un style, une région, une histoire ayant un caractère artistique permettant la transmission des métiers traditionnels tels que: Le tapis, les tissages, la broderie, la vannerie, la poterie, la céramique, le travail du bois, la maroquinerie, la dinanderie, etc.

L'artisanat d'art : L'artisanat d'art se caractérise essentiellement par la mise en œuvre de la part de l'artisan, d'un savoir-faire et d'une créativité, authenticité et exclusivité. Il suppose en d'autres termes, une grande qualification de l'artisan.

– Liste des activités concernées par l'artisanat.

Toute personne désirant exercer une activité artisanale dans un cadre individuel ou organisé, en coopérative ou en entreprise d'artisanat et des métiers, doit obligatoirement déposer un dossier d'inscription auprès de la Chambre de l'Artisanat et des Métiers, territorialement compétente qui délivre à l'artisan un récépissé l'autorisant à exercer pendant un délai qui ne saura excéder soixante (60) jours.

La Chambre de l'Artisanat et des Métiers est tenue, dans un intervalle de soixante (60) jours, de répondre à l'inscription introduite par l'artisan. Dépassé ce délai et à défaut d'une réponse de la Chambre de l'Artisanat et des Métiers, l'inscription est considérée acquise.

L'artisan peut être estimé comme étant une *personne physique* immatriculée au registre de l'artisanat et des métiers exerçant une activité artisanale et qui :

- ✓ Justifie d'une qualification professionnelle ;
- ✓ Prend part, directement et personnellement, de l'exécution du travail à la direction et la gestion de son activité.

A cet égard, les demandes d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers doivent être accompagnées d'un dossier comportant les pièces suivantes:

- ✓ Une demande manuscrite;
- ✓ Les documents attestant la qualification professionnelle requise ;
- ✓ L'acte de naissance du postulant;
- ✓ Un certificat de résidence;
- ✓ Un extrait du casier judiciaire;
- ✓ L'agrément de l'administration compétente pour les activités réglementées;
- ✓ Une copie du titre de propriété ou de location du local;
- ✓ Le constat d'existence du local.

Activité Agricole⁴¹: Au sens de la loi n°08-16 du 03 Août 2008 portant orientation agricole : « sont de nature agricole, toutes les activités correspondants à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui se déroulent dans le prolongement de l'acte de production, notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus de l'exploitation ». En outre, il est réputé l'exploitant agricole : « Toute personne physique ou morale qui exerce une activité agricole telle que définie dans le paragraphe ci-dessus et qui participe à la conduite de l'exploitation, bénéficie des résultats et supporte les pertes qui pourraient en résulter ».

⁴¹ Par la loi n°08-16 du 03 Août 2008

La personne intéressée par l'inscription sur le registre de l'agriculture doit s'adresser à la chambre d'agriculture de la wilaya dans laquelle est située son exploitation. Elle y déposera son dossier de demande de carte professionnelle d'agriculteur qui comprend les pièces suivantes :

- ✓ Une demande manuscrite ;
- ✓ Un certificat de résidence ;
- ✓ Un extrait de naissance ;
- ✓ 04 photos ;
- ✓ Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- ✓ Un acte de propriété, bail de location, certificat de possession, acte administratif ou autre pièce faisant la liaison entre le demandeur et l'outil de production (terre ou élevage).

Activité de Pêche et aquaculture

Pêche artisanale

Activité subordonnée par la présentation des pièces suivantes :

- ✓ Diplôme ou qualification ;
- ✓ Fascicule délivré par la Direction de la Marine ;
- ✓ Inscription au Rôle auprès de la Direction de Wilaya de la Pêche ;
- ✓ Décision délivrée par la Direction de Wilaya de la Pêche, conditionnée par la présentation d'une attestation du poste à quai.

L'Aquaculture

- ✓ Activité réglementée et soumise à C.N.R.C ;
- ✓ Autorisation d'exploitation délivrée par la Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale de Wilaya (DRAG) ;
- ✓ Titre de concession maritime.

Cas des professions libérales/Ordres professionnels

La profession libérale revêt les caractéristiques suivantes :

- ✓ *L'aide d'un travail de conception et de réflexion* : On peut citer l'exemple de l'avocat qui ne peut se dessaisir pendant ses plaidoiries, assistance et prestations, du recours des différentes lois, règlements et doctrines ;
- ✓ *Profession Indépendante* : Ainsi le titulaire exerce son activité en toute liberté, il n'est attaché à aucun contrat de subordination. Toutefois cette spécificité ne l'épargne pas d'une responsabilité déontologique dans tous ses actes professionnels ;
- ✓ *Participation Personnelle* : Outre les deux caractéristiques sus citées, on ne peut être devant une profession libérale que si son titulaire exerce personnellement cette activité sans recourir à une tierce personne de même qualité et pour le même objet.

Catégorie des professions médicales: Il s'agit des titulaires des professions médicales dont l'activité principale de ses titulaires repose, essentiellement, sur les soins médicaux et paramédicaux notamment : Les chirurgiens, les médecins, les sages-femmes, les dentistes et les vétérinaires.

Catégorie des Professions Judiciaires : Cette catégorie concerne les titulaires dont les activités et prestations ont un rapport direct avec l'appareil judiciaire, il s'agit en particulier : Des avocats, des défenseurs de justice, des traducteurs.

Catégorie des Charges et Offices : Cette catégorie concerne les titulaires de professions dont la prestation revêt un aspect technique, tels que : Les experts comptables et comptables agréés, les architectes, les ingénieurs-conseils, les agents commerciaux, les photographes, les agents d'assurance et assureurs libres, les conseils juridiques et fiscaux.

○ **Constitution du dossier fiscal**

Pour une personne physique, sont exigés les documents suivants :

- Une déclaration d'existence ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ou un document équivalent ;
- Un contrat de location ou un acte de propriété ;
- En plus d'un acte de naissance N°12.

Quant au dossier fiscal d'une personne morale, sont exigés :

- Une déclaration d'existence ;
- Une copie légalisée des statuts ;
- Un spécimen de signature du gérant ;

- Une copie légalisée du registre du commerce ;
- Un contrat de location ou un acte de propriété ;
- Un acte de naissance N°12 du gérant.

Pour toute activité sédentaire, le promoteur doit présenter aux services de la CNAC, selon l'activité choisie, l'un des documents suivants :

- Un acte de propriété (local, terrain agricole) ;
- Un contrat (bail) de location du local ou DU terrain agricole (établi chez le notaire), pour une durée de deux (02) années renouvelables ;
- Un titre de concession agricole octroyé à titre individuel ;
- Poste à quai pour l'activité de pêche ;
- Le Certificat d'existence ou la carte d'immatriculation fiscale (NIF) auprès des services des impôts territorialement compétents (détails à fournir).

Après examen du dossier bancaire, une notification de l'accord bancaire est délivrée par la banque au porteur de projet.

NB: Le chômeur promoteur ne disposant pas de capacité financière pour louer un local, peut bénéficier, si nécessaire, d'une aide supplémentaire prévue à cet effet, appelée Prêt Non Rémunéré de Location (P.N.R / LO).

Le bénéfice du PNR/LO est, exclusivement, destiné au promoteur ayant initié une activité requérant un local pour abriter les équipements de production et l'activité elle-même.

Est exclu du bénéfice du PNR/LO, tout promoteur se servant de ce prêt pour financer, uniquement, le siège social.

La demande d'octroi du PNR/LO (PNR, prêt sous forme d'aide financière supplémentaire d'un montant fixé à 500.000,00 DA, destiné à prendre en charge le loyer d'un local pour abriter l'activité sédentaire projetée, est à introduire après la notification de l'accord bancaire.

L'octroi de cette aide supplémentaire (PNR/LO) n'est pas systématique

ETAPE 6 : « Financement du Projet »

A cette étape précise, le chômeur promoteur procède au versement du montant de son apport personnel dans le compte commercial ouvert à cet effet auprès de la banque domiciliataire.

Il remet aux services de la CNAC les documents cités ci-après pour la formalisation du dossier du Prêt Non Rémunéré.

Le dossier à constituer pour le Prêt Non Rémunéré est composé de :

- ✓ Notification de l'accord bancaire en cours de validité (Originale) ;
- ✓ Copie du justificatif du versement intégral de l'apport personnel;
- ✓ Copie du registre de commerce ou document équivalent ;
- ✓ Copies du contrat d'adhésion et reçu de versement des droits d'adhésion au FCMG ;
- ✓ Copie de l'Attestation du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- ✓ Copie de la carte fiscale ou N° de l'identifiant fiscal (NIF) ;
- ✓ Copie de l'autorisation d'exercice, ou agrément y compris provisoire, pour les activités classées ou réglementées ;
- ✓ Le Procès-verbal de visite d'existence du local ou confirmation d'adresse ou P.V d'existence des terres agricoles établi par le contrôleur;
- ✓ Copie du contrat de location du local, de l'acte de propriété ou de titre de concession de terre agricole.
- ✓ Convention « promoteur – fournisseur » dument signée par les deux parties.
- ✓ Copie de l'Attestation de participation à la formation aux techniques de gestion de la micro-entreprise.

Après remise des pièces constitutives du dossier P.N.R, les services de la CNAC procéderont à l'établissement du cahier des charges, de la convention P.N.R et de la Décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la réalisation (D.O.A.R), lesquels seront signés par le promoteur et le Directeur de l'Agence de Wilaya.

Dès virement du P.N.R par la CNAC au compte commercial du chômeur promoteur, la banque procédera à son tour au virement du crédit bancaire alloué.

- **Cahier des charges** : est un document définissant les obligations du promoteur vis-à-vis de la CNAC.

Ces obligations sont les suivantes :

- Respect des clauses contenues dans le cahier des charges ;
 - Présentation des garanties (Gage du véhicule, nantissement du matériel, avenant de subrogation d'assurance multirisques et tous risques).
- **Convention PNR** : est un document fixant les conditions de son utilisation et de son remboursement.
 - **D.O.A.R** : est un document destiné à l'administration des impôts.

Avant la signature de ces documents (Convention PNR et Cahier des charges)

Le promoteur doit prendre connaissance des actes et obligations qui y sont contenus à l'effet de s'y conformer.

❖ **FCMG** :

Adhérer au FCMG : Les chômeurs promoteurs qui veulent créer leur propre entreprise dans le cadre du dispositif CNAC doivent obligatoirement adhérer au Fonds.

Le chômeur promoteur doit fournir les pièces suivantes :

- ✓ Copie de l'attestation d'éligibilité et de financement délivrée par les services de la CNAC ;
- ✓ Copie de l'accord de financement bancaire ;
- ✓ Paiement **des** droits d'adhésion fixés à 0,35 % du montant du crédit, payables en une seule fois et qui couvriront toute la durée du crédit.

Le promoteur doit fournir d'autres documents à obtenir auprès de certaines administrations.

- ✓ Registre de commerce -> CNRC (Centre National du Registre du Commerce) Et, éventuellement L'autorisation définitive ou provisoire d'exercice pour les activités réglementées ou classées.⁴²

⁴²<http://www.cnrc.org.dz/>

- ✓ Carte d'artisan -> CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat⁴³)
- ✓ Carte de fellah -> CNA (Chambre nationale de l'agriculture)⁴⁴
- ✓ Services des Impôts -> Certificat d'existence aux impôts, carte fiscale(NIF) et extrait de rôle (Certificat de non-imposition/services des impôts).⁴⁵

✚ ETAPE 7 : « Réalisation du Projet »

○ **Acquisition et installation des équipements et/ou matériels neufs :**

● **Phase 1 : Commande des équipements et/ou matériels neufs**

La remise par le chômeur promoteur d'une copie de la convention de crédit « banque – promoteur » à la CNAC permet l'établissement d'un ordre d'enlèvement de 10% afin de passer commande auprès d'un ou plusieurs fournisseurs.

La banque concernée remet au chômeur promoteur le/les chèque(s) libellés au nom du/des fournisseur(s) et compagnie(s) d'assurance.

● **Phase 2 : Acquisition et installation des équipements et/ou matériels**

Sur présentation de l'attestation de disponibilité des équipements et/ou matériels, la CNAC établit et remet au chômeur promoteur un ordre d'enlèvement de 90%.

Cette attestation de disponibilité doit comporter les caractéristiques détaillées des équipements et/ou matériels à acquérir.

Sur la base de l'ordre d'enlèvement de 90%, la banque lui remet le/les chèque(s) libellés au nom du/des fournisseur(s) et compagnie(s) d'assurance.

Durant la phase de réalisation qui est fixée à douze (12) mois, les services de la CNAC procèdent à un suivi à l'effet de vérifier l'état d'avancement de la réalisation du projet.

Important !

Le nantissement doit être conclu, auprès du notaire, sur présentation des factures définitives et ce, dans un délai d'un (01) mois à compter du jour de la réception des équipements et des matériels.

⁴³<http://www.cnam.dz>

⁴⁴<http://www.filaha.net/annuaire.htm>

⁴⁵www.mfdgi.gov.dz

ETAPE 8 : « Démarrage et exploitation de l'activité »

○ **Démarrage de l'activité**

Le bénéfice des avantages fiscaux au titre de l'exploitation s'effectue à la demande formulaire CNAC du promoteur, laquelle est subordonnée à la présentation d'un dossier comportant les pièces suivantes :

- Les factures définitives ;
- La déclaration d'existence (services des impôts) ;
- La copie de la carte fiscale ;
- La copie du RC ou titre équivalent ;
- La copie de l'autorisation d'exercice pour les activités réglementées ou classées (définitive ou provisoire)
- La copie du tableau d'amortissement du crédit bancaire ;
- La copie de l'acte de propriété du local ou du bail de location ;
- La copie de la carte CASNOS ou copie du reçu de versement CASNOS ;
- La copie de la carte grise du véhicule portant mention « gagé au profit de la CNAC » ou Copie de l'attestation du gage du matériel roulant ;
- L'avenant de subrogation d'assurances multirisques au profit de la CNAC au titre du deuxième rang ;
- La copie du nantissement sur les équipements au profit de la CNAC au titre du deuxième rang, enregistré au CNRC.

○ **Exploitation de l'activité**

• **Obligations du promoteur :**

- Vis-à-vis des organismes de la sécurité sociale : CASNOS et CNAS (mise à jour cotisations) ;
- Vis-à-vis de l'administration des impôts (déclarations fiscales).
- Le remboursement des crédits alloués par la Banque (1^{er} rang) et de la CNAC (2^{ème} rang).

Concernant le remboursement des crédits alloués par la Banque (1^{er} rang) et de la CNAC (2^{ème} rang).

- **Le suivi post création de la micro entreprise**

Le suivi « post création » de la micro entreprise en activité est une démarche obligatoire et personnalisée. Elle est déclenchée dès le démarrage de l'activité.

Son objectif vise le maintien de l'activité de la micro entreprise.

Un appui technique et pédagogique décliné en conseils et orientations est assuré par les services spécialisés de la CNAC en vue de prévenir et de surmonter les risques pouvant en découler.

Durant les trois (03) premières années d'exploitation, un planning de visites périodiques est arrêté comme suit :

– 1ere année : Une visite trimestrielle.

– 2eme année : Une visite semestrielle (activité sans problème apparent) ;
Une visite trimestrielle (activité avec difficultés persistantes).

– 3eme année : Optionnelle (choix du promoteur /activité sans difficultés) ;
Trimestrielle / obligatoire (activité avec des difficultés).

Le promoteur doit mettre à la disposition du conseiller chargé du suivi post-crédation tous les documents nécessaires lui permettant d'analyser la gestion de sa micro entreprise.

Cette analyse permet d'identifier les situations suivantes :

- ✓ Micro entreprise en bonne santé financière;
- ✓ Micro entreprise en difficulté ;
- ✓ Micro entreprise en voie de cessation d'activité.

Des solutions palliatives peuvent être dégagées et proposées en direction de la micro entreprise dont l'activité est en difficulté.

- **Volet extension d'activité**

L'extension vise essentiellement l'augmentation des capacités de production de biens par l'acquisition de nouveaux équipements ou matériels pour répondre à la demande du marché.

L'extension vise essentiellement les activités génératrices de richesse et d'emplois.

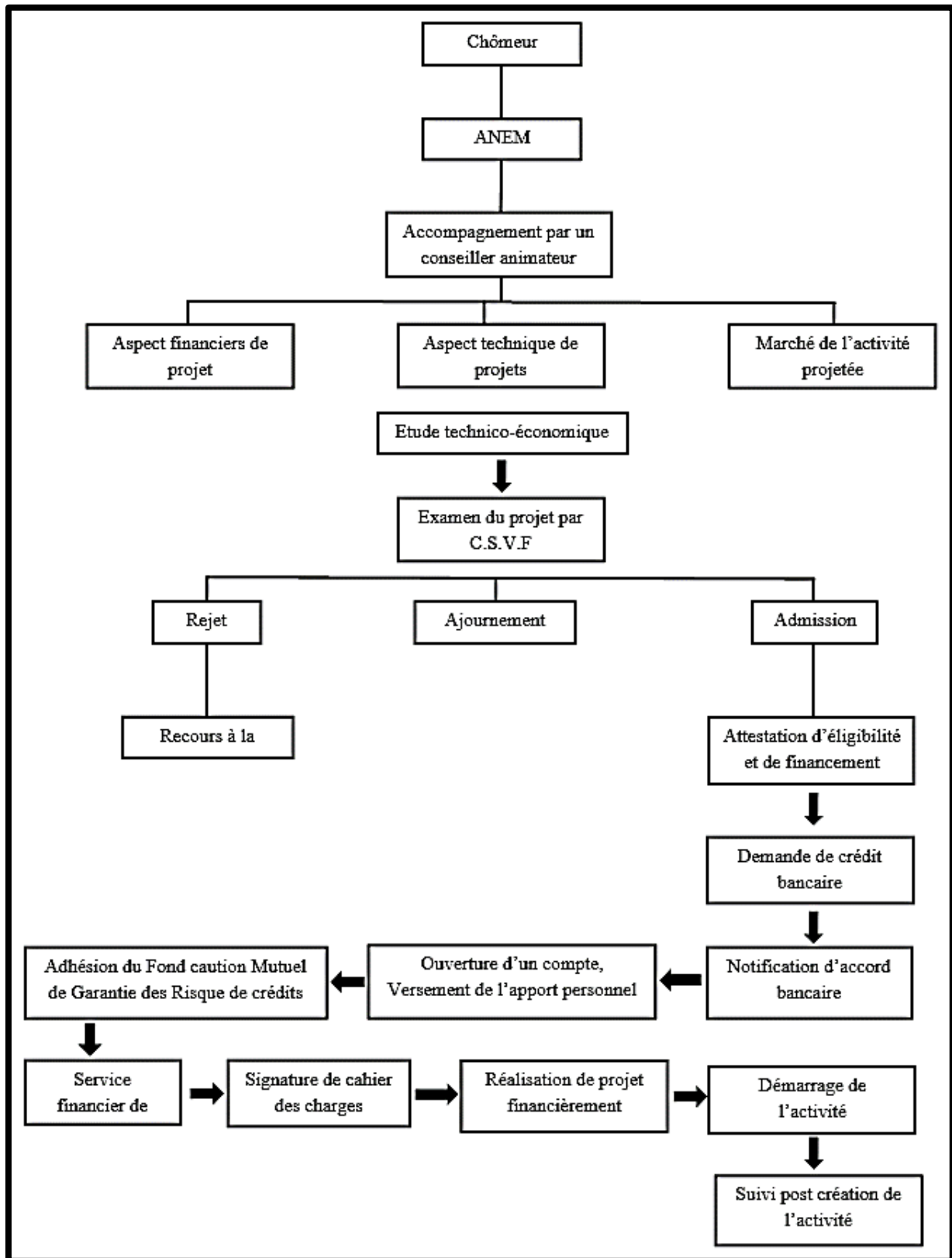
Il est à préciser que l'accès à l'investissement au titre de l'extension n'est pas ouvert à toutes les activités.

L'étude des demandes d'investissement à l'extension est laissée à l'appréciation des services de la CNAC en tenant compte de certains critères (création d'emplois, génération de richesse, nature et implantation de l'activité...).

Pour prétendre aux avantages « au titre de l'extension », le postulant doit satisfaire les conditions énumérées ci-après :

- Être âgé de moins de 50 ans au moment du dépôt de la demande;
 - Avoir remboursé la totalité des montants des crédits alloués;
 - Avoir bénéficié des Avantages Fiscaux en phase exploitation au titre de la « création » ;
 - Disposer des bilans positifs au moins pour les deux dernières années;
 - Être à jour en matière de cotisations CASNOS, CNAS et CACOBATPH;
 - Être à jour en matière d'obligation fiscale vis-à-vis des services des impôts ;
 - S'engager à créer des emplois (02 minimum) permanents;
- **Constitution du dossier** :
- Demande manuscrite;
 - Attestations de remboursement des crédits alloués;
 - Copie de la « DOAE » ;
 - Extrait de rôle délivré par les services des impôts ;
 - Copie des trois (03) derniers bilans fiscaux visés par les services des impôts (contribuables au régime forfaitaire ou réel). Ces bilans doivent être positifs au moins pour les deux dernières années;
 - Factures pro forma des équipements en T.T.C ;
 - Factures pro forma assurances multirisques des équipements en T.T.C.

Figure n°6 : Les étapes de création d'une entreprise dans le cadre du dispositif CNAC



1.1.3.6. L'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans :

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, en fin Juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée.

Visant sans cesse le développement et la transmission « de la culture entrepreneuriale », les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

- La réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de 5 MDA à 10 MDA ;
- L'accès au dispositif de 30 ans (*au lieu de 35 ans*) à 55 ans ;
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services.

Cet appui, il prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont :

- ✓ La bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires ;
- ✓ La réduction des droits de douanes ;
- ✓ L'exonération fiscale et parafiscale ;
- ✓ Le bénéfice d'un prêt non rémunéré (*sans intérêts*) de la part de la CNAC ;

S'agissant des risques crédits des investissements, un fonds de garantie accompagne les banques partenaires et couvre les créances restant dues en principal et les intérêts à hauteur de 70%. (*Avantages financiers*)

1.1.3.7. Mesures d'encouragement

- Différents niveaux d'allègement de la part patronale ;
- Exonération de la cotisation globale de la sécurité à la charge de l'employeur ;
- Subvention mensuelle à l'emploi ;

+ Avantages consentis à l'employeur :

L'employeur bénéficie d'abattement en cas de recrutements pour une durée au moins de 12 mois :

- De 20% de sa quote part, pour les demandeurs d'emploi ;
- De 28% de sa quote part pour les primo demandeurs ;

- De 36% pour les recrutements effectués dans les régions des hauts plateaux et du sud ;

L'employeur bénéficie aussi d'abattement en cas de recrutements pour une durée au moins de 6 mois :

- De 20 à 28% de sa quote part, en cas de recrutement des demandeurs d'emploi et primo-demandeurs dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la culture de l'agriculture, dans les chantiers du bâtiment et travaux publics ainsi que les sociétés de services ;
- De 36% de sa quote part patronale, en cas de recrutement de toutes catégories de demandeurs d'emploi dans les régions des hauts plateaux et du sud ;
- En cas de doublement d'effectif initial par l'employeur occupant 9 travailleurs au moins, déclarés à la CNAS, bénéficie d'un abattement fixé à 8 % pour une durée d'une année.

Exonération de la part patronale :

Tout employeur qui engage des actions de formation et de perfectionnement en faveur de ses travailleurs, bénéficie de l'exonération de la cotisation globale pour des périodes modulées comme suit :

- Un (01) mois pour une durée allant de 15 jours à 1 mois ;
- Deux (02) mois pour une durée supérieure à 1 mois et égale à 2 mois ;
- Trois (03) mois pour une durée supérieure à 2 mois ;

La CNAC prend en charge la cotisation globale de l'employeur évaluée à (25%) pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (03) mois.

Subvention mensuelle à l'emploi :

Pour chaque demandeur d'emploi recruté sur la base d'un contrat pour une durée indéterminée (C.D.I), l'employeur bénéficie d'une subvention mensuelle à l'emploi d'un montant de 1000 dinars pour une durée maximale de trois (03) ans.

1.1.4. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I) :

A partir de 2001 l'ANDI va remplacer l'APSI (Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement). Cette dernière a été créée dans le cadre de la promulgation de

décret législatif N° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. C'est une agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement créée par le décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001, ne limite l'âge, ni le niveau de financement. Son dispositif est applicable aussi bien pour les investisseurs nationaux que pour les investisseurs étrangers. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique décentralisé, au niveau de chaque wilaya et regroupant les représentants locaux de l'agence et les organismes et administrations concernés par l'investissement⁴⁶ dans l'objectif de réduire les délais et les procédures administratives et juridiques relatives à la mise en place des projets sur le terrain, de manière à ne pas dépasser 60 jours.

L'ANDI : « Établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, son siège est à Alger. Cette précision est importante dans la mesure où les décisions d'octroi d'avantages sont rendues en son nom par le Conseil national de l'investissement. Dispose de structures décentralisées au niveau local "guichet unique"⁴⁷ »

1.1.5. Aides par le Fond National de la Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A) :

Ce fond apporte un soutien financier pour les projets d'investissements destinés à l'agriculture pour permettre de renforcer le marché agricole. Dans ce cadre, il n'est demandé aucun fond propre au promoteur puisque le financement est assuré à raison de 50% par concours définitifs (non remboursable) et 50% par crédit-bail. Dans le cas où le portefeuille d'activités est significatif, le promoteur peut bénéficier aussi du financement des études techno-économiques par le FNRDA.

1.1.6. Les pépinières d'entreprise :

Les pépinières d'entreprise, dénommée également incubateur sont une structure publique d'appui, d'accueil d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME. L'assistance apportée aux promoteurs consistent essentiellement à héberger à durer déterminer les porteurs de projets et offrir les services suivants :

⁴⁶Samia DALY YOUSEF. Le financement par leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de la PME en Algérie, Mémoire de Magister Management, Faculté des Sciences Economiques Sciences de Gestion et Sciences Commerciales. Oran, 2010/2011

⁴⁷ Art 18, 19,20 de l'ordonnance 20-08-2001

- ✓ Des bureaux ou locaux à durée déterminée ;
- ✓ Un mobilier bureautique et matériel informatique ;
- ✓ Documentation, Moyens de communication et de reprographie, Réseau internet, Fax téléphone, photocopie et tirage ;
- ✓ Accompagner les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès : Des institutions financières, des fonds d'aides et de soutien wilaya commune et autres organismes en rapport avec leurs projets.
- ✓ Offrir les conseils personnalisés au plan financier, juridique, fiscal, commercial et technique ;
- ✓ Organiser toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi des porteurs de projets jusqu'à maturation et création de leur entreprise.

1.2. Les autres formes d'aides financiers aux Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) :

Il existe d'autres formes d'aides financières apportées aux P.M.E telles que :

- ✓ Le bénéfice de micro crédits auprès de l'agence Nationale de développement Social (**A.N.D.S**) destinée aux jeunes chômeurs âgés d'au moins 18 ans porteurs de microprojets qui sont disqualifiés auprès d'autres intermédiaires financiers et bancaires.
- ✓ Les aides apportées par le Fond National pour l'environnement et la Dépollution (**F.N.E.D**) aux entreprises qui ont des contraintes de coûts de dépollution.
- ✓ Le programme du **MEDA**, soutenant la transition économique des pays tiers méditerranéenne de libre échange en appuyant les réformes économiques et sociales pour la modernisation des entreprises et le développement du secteur privé, met particulièrement l'accent sur l'appui aux petites et moyennes entreprises et la création d'emplois.

1.3. L'aide à l'accès au financement bancaire :

Plusieurs problématiques se posent, en matière de financement de projets de création d'entreprise. Parmi celles-ci, la faiblesse accusée en matière de fonds propres, l'absence ou l'insuffisance, dans certains cas, des garanties à présenter à la banque par les promoteurs. Des dispositifs de garantie des crédits bancaire d'investissements sont mis en place par les pouvoirs publics pour pallier à ces difficultés sont essentiellement :

1.3.1. Les sociétés de capital investissement :

Le capital investissement est une technique de financement par des prises de participation minoritaires et temporaires dans le capital d'une société. Il prend plusieurs formes dont :

- ✓ Le capital risque pour financer la création d'entreprise ;
- ✓ Le capital développement destiné au financement du développement de l'entreprise.

L'intervention de la société de capital investissement ⁴⁸ permet de renforcer les fonds propres de la société financée et par la même, améliorer les capacités d'endettement auprès des banques. L'autre avantage du capital investissement pour un jeune promoteur est celui d'être associé à un partenaire financier apportant également une expertise et des compétences managériales.

L'intervention de la société de capital investissement se fait sans prise de garanties réelles ou personnelles et de ce fait, elle partage les pertes et les profits à concurrence de sa participation.

La procédure que les porteurs de projets doivent suivre pour bénéficier d'un financement est la même qu'il s'agisse de création d'une entreprise, d'une extension d'activité ou de rachat d'une société. Les promoteurs peuvent faire appel à une de ces sociétés d'investissement pour une prise de participation dans le capital de l'entreprise à créer. Ils peuvent trouver les orientations et informations précises dans ce sens au niveau des agences des banques publiques de leurs lieux de résidence.

1.3.2. L'appui sur la caisse et fond de garantie :

A côté de ces organismes, l'état a créé d'autres structures de soutien pour accomplir les mesures d'appui et d'aide et favoriser l'environnement des PME algériennes, on compte :

⁴⁸La loi en Algérie fixe leur part à un taux maximum de 49% du capital de la société représentée par des filiales des banques publiques.

1.3.2.1. Fonds de Garantie des Crédits aux Petites Moyennes Entreprises P.M.E (F.G.A.R):

Une structure chargée par le (Décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002. P 11-12)⁴⁹ et placée sous la tutelle du ministère des PME, le Fonds a pour objet de garantir les crédits nécessaires aux investissements réalisés par les PME.

- ✓ Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en partageant le risque de leur financement avec les banquiers et ce, par l'octroi de garanties ;
- ✓ Accompagner les PME algériennes et les assister dans le montage de leurs projets
- ✓ Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales
- ✓ Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du Fonds.

1.3.2.2. La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des Petites Moyennes Entreprises P.M.E (C.G.C.I):

Cet organisme fut créé en 2004 et opérationnel en 2007, par l'initiative des pouvoirs publics pour plus de soutien à la création et le développement des PME, en les facilitant l'accès aux crédits bancaires pour financer les projets d'investissement. Elle couvre le risque d'insolvabilité encourus des crédits d'investissement consentis aux PME, en le partage avec les banques impliquées dans cette démarche de soutien des PME tenant compte que le niveau maximum de crédits éligibles à la garantie est de 50 million DA, à l'exception des crédits réalisés dans le secteur de l'agriculture et les activités commerciales, ainsi que les crédits à la consommation (Décret présidentiel n°04-134. 2004. P24).

La CGCI, a précisé une couverture de perte de 80 % lorsqu'il s'agit de crédits accordés à une PME en création et de 60 % dans les cas d'extension ainsi que le renouvellement de l'équipement de l'entreprise qui génère de la valeur ajoutée (Décret présidentiel n°04-134. 2004. P 25).

⁴⁹ 27 Extrait de l'El mouwatin, [http://www.elmouwatin.dz/?Fonds-de-garantie-des-Credits-aux-PME, file:///G:/article-a5260.pdf](http://www.elmouwatin.dz/?Fonds-de-garantie-des-Credits-aux-PME,file:///G:/article-a5260.pdf)

Section 02 : Analyse de l'activité des dispositifs publics aux Petites Moyennes Entreprises P.M.E privé :

Le financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) par les dispositifs que le gouvernement a mis en place afin de résoudre le problème de chômage d'une manière efficace a permis une évolution considérable de la population de PME en Algérie par la création et l'extension de plusieurs projets sollicités par plusieurs projets sollicités par des jeunes promoteurs qui s'adressent à ces dispositifs.

Afin de constater la contribution de ces dispositifs au financement et à la création des PME, nous avons analysé dans cette section 02 l'activité des dispositifs et leurs efficacités dans la création de l'emploi, au niveau de la wilaya de Bejaia sur la base des données obtenues auprès des agences ANGEM, ANADE (ANSEJ) et CNAC.

2.1. L'analyse de l'activité de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

Nous allons analyser les dossiers déposés et les dossiers financés, ainsi le nombre d'emplois générés

2.1.1. L'analyse des dossiers Déposés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

2.1.1.1. Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) :

Tableau n°10 : Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)

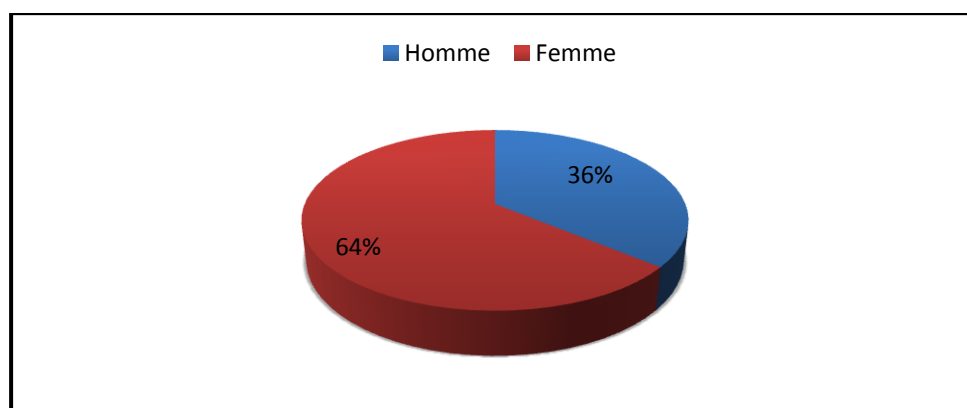
GENRE	AMP Achat de la matière première 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA	PROJET Achat de la matière première et équipements 100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA
HOMMES	1979	3039
FEMMES	7776	1121
TOTAL	9755	4160
TOTAL général	13915	

Source : Réalisés d'après les données statistiques de l'ANGEM Bejaia (2014-2020)

D'après le tableau et la figure n°10 et la Figure n°07Ci-dessus nous remarquons que les dossiers déposés es de total de 13915 dossiers selon cette dernière répartition, les femmes sont les plus avantagées, elle profite de 64 % du dossier accordé par rapport aux hommes qui

profite de 36 %, une initiative importante de pour faire sortir les femmes de l'anonymat et l'informel et les rendre productives.

Figure n°07 : Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 10

2.1.1.2. Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité :

Tableau n°11 : Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)

SECTEUR D'ACTIVITE	AMP	PROJET
	Achat de la matière première 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA	Achat de la matière première et équipements 100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA
AGRICULTURE	2151	340
ARTISANAT	349	94
BTP	124	758
INDUSTRIE	6727	703
COMMERCE	1	800
PECHE	31	25
SERVICES	372	1440
TOTAL	9755	4160
TOTAL GENERAL	13915	

Source : Réalisés d'après les données statistiques de l'ANGEM Bejaia (2014- 2020)

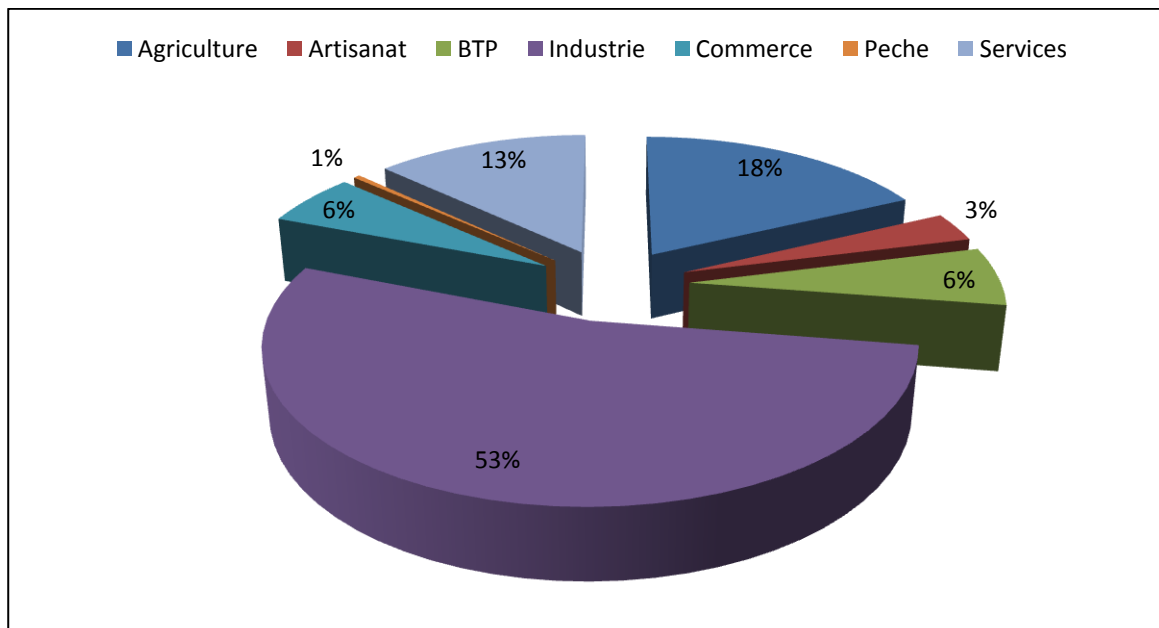
Ce tableau n°11 et Figure n°08 résume l'octroi des crédits selon le secteur d'activité ; le secteur qui occupe la grande partie s'est bien le secteur d'Industrie avec un pourcentage de 58 %, suit par le secteur d'Agriculture avec une part de 18 %, cependant le secteur de pêche ne bénéficie que de 1% du dossier déposé.

Nous constatons que les secteurs ; l'artisanat et BTP, commerce et pêche ne représentent qu'une fine partie de l'ensemble des activités de l'ANGEM, cela peut être

expliqué par le nombre important des crédits de type « achat de matières premières » qui sont destinés pour d'autres secteurs tels que l'industrie et l'agriculture, les services

Par secteur d'activité, les TPI (Très Petites Industries), les services et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts octroyés avec près de 84 % du total.

✚ **Figure n°08** : Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 11

2.1.2. L'analyse des dossiers Financés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M)

2.1.2.1. Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe)

✚ **Tableau n°12** : Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)

GENRE	PROJET	
	AMP Achat de la matière première 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA	Achat de la matière première et équipements 100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA
HOMMES	1977	1441
FEMMES	7883	559
TOTAL	9860	2000
TOTAL général	11860	

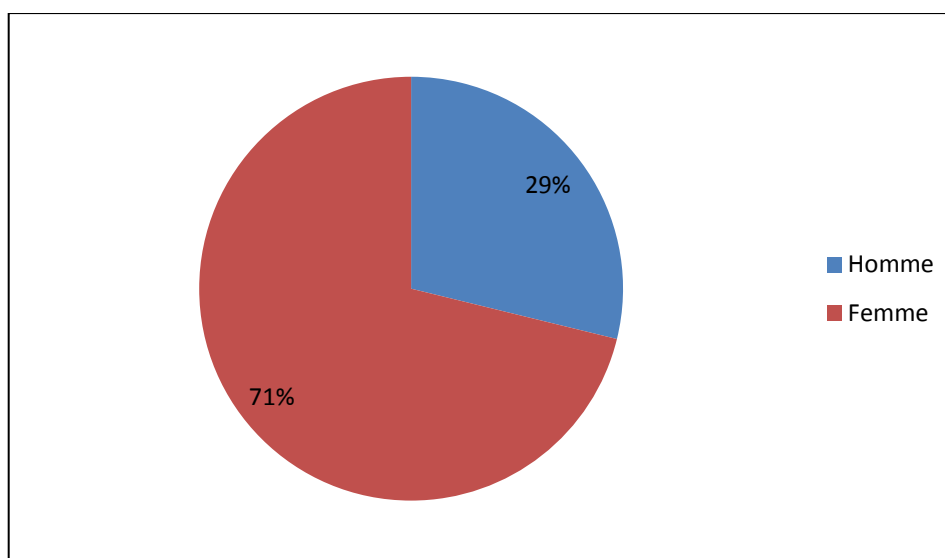
Source : Réalisés d'après les données statistiques de l'ANGEM Bejaia (2014-2020)

D'après le tableau ci-dessus et la figure n°09, L'ANGEM a accordé le total de financement pour les promoteurs pour l'acquisition de matière première ou la création des projets 1186, on a constaté la prédominance du sexe féminin qui représente 71% contre 29%

pour le sexe masculin, pour cela que l'ANGEM offre des micros crédits qui sont plus adaptés aux espérances des femmes que celle des hommes.

Cela est expliqué par plusieurs facteurs : la femme demande un cout d'investissement faible pour ces activités, la disponibilité des matériels dans le domaine couturier, pâtisserie et coiffure et les conditions comme le diplôme et locale sont des conditions à la portée des femmes.

Figure n°09: Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 12

2.1.2.2. Répartition des dossiers financés par secteur d'activité

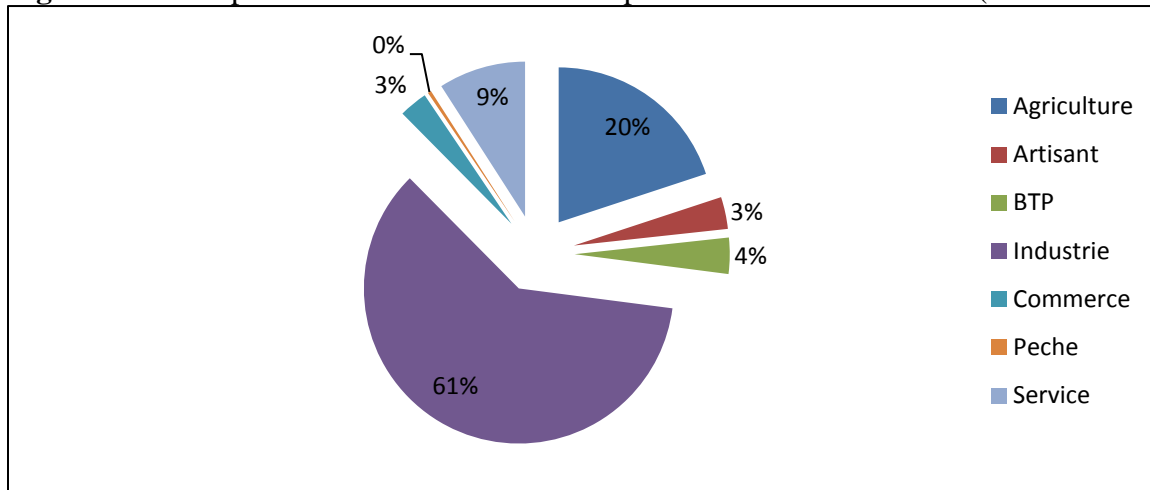
Tableau n°13 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)

SECTEUR D'ACTIVITE	AMP	PROJET
	Achat de la matière première 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA	Achat de la matière première et équipements 100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA
AGRICULTURE	2183	182
ARTISANAT	339	57
BTP	113	334
INDUSTRIE	6832	347
COMMERCE	0	352
PECHE	24	19
SERVICES	369	709
TOTAL	9860	2000
TOTAL GENERAL	11860	

Source : Réalisés d'après les données statistiques de l'ANGEM Bejaia (2014-2020)

A travers ce Tableau n°13 et la figure n°10, nous remarquerons que les secteurs les plus financés : sont l'industrie avec 7179 accordés, soit plus de 61% financé ; suivi les secteurs de l'agriculture et des services, de BTP avec des taux respectifs de 20% , 9% ,et 4% puis viens l'artisanat et le commerce de 3% enfin la pêche qui enregistrent un modeste part en comparaison aux autres secteurs.

Figure n°10 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 13

2.1.3. L'analyse d'emplois crée par Genre (Sexe)

Tableau n°14: Répartition d'emplois crée par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)

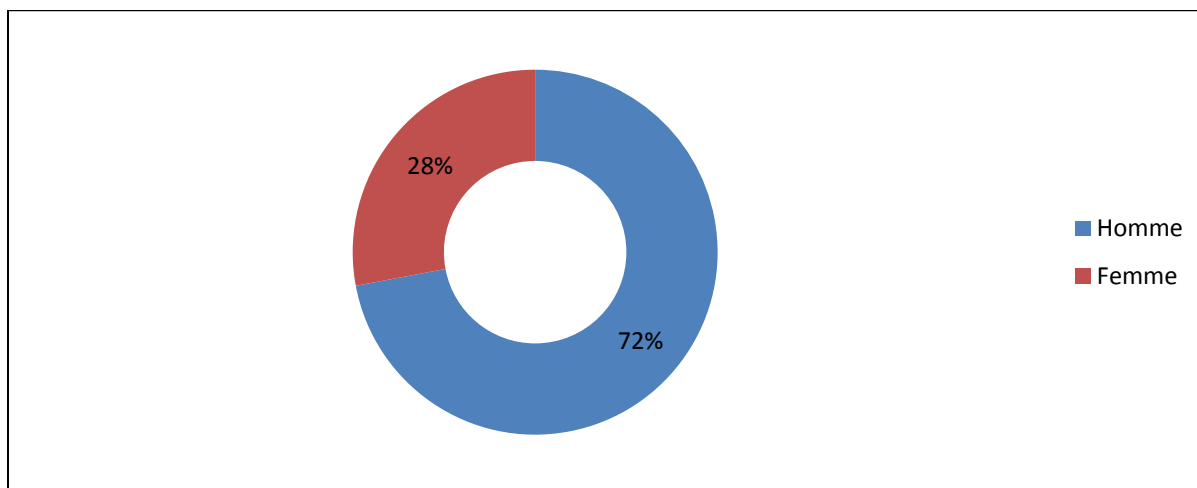
GENRE	NBRS DOSSIERS FINANCES AMP Achat de la matière première 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA	NOMBRE D'EMPLOIS CREES	NBRS DOSSIERS FINANCES PROJET Achat de la matière première et équipements 100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA	NOMBRE D'EMPLOIS CREES
HOMMES	1977	1977	1441	2882
FEMMES	7883	7883	559	1118
TOTAL EMPLOIS CREES	9860	9860	2000	4000
TOTAL général EMPLOIS CREES	13860			

Source : Réalisés d'après les données statistiques de l'ANGEM Bejaia (2014-2020)

D'après le Tableau n°14 et Figure n°11, nous remarquerons que le total général d'emplois créés atteint le sommet de 13860 ce qui contribution de l'ANGEM à soutenir la création des entreprises mène à la création d'emplois généré, ce qui prouve sa volonté de lutter contre le chômage, la pauvreté et la précarité. Et que ce dispositif montre que la

présence des femmes occupent une place importante est due à la nature des activités financées par l'ANGEM.

Figure n°11 : Répartition d'emplois crée par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 14

2.2. L'analyse de l'activité Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C)

2.2.1. Evolution des dossiers déposés par La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C)

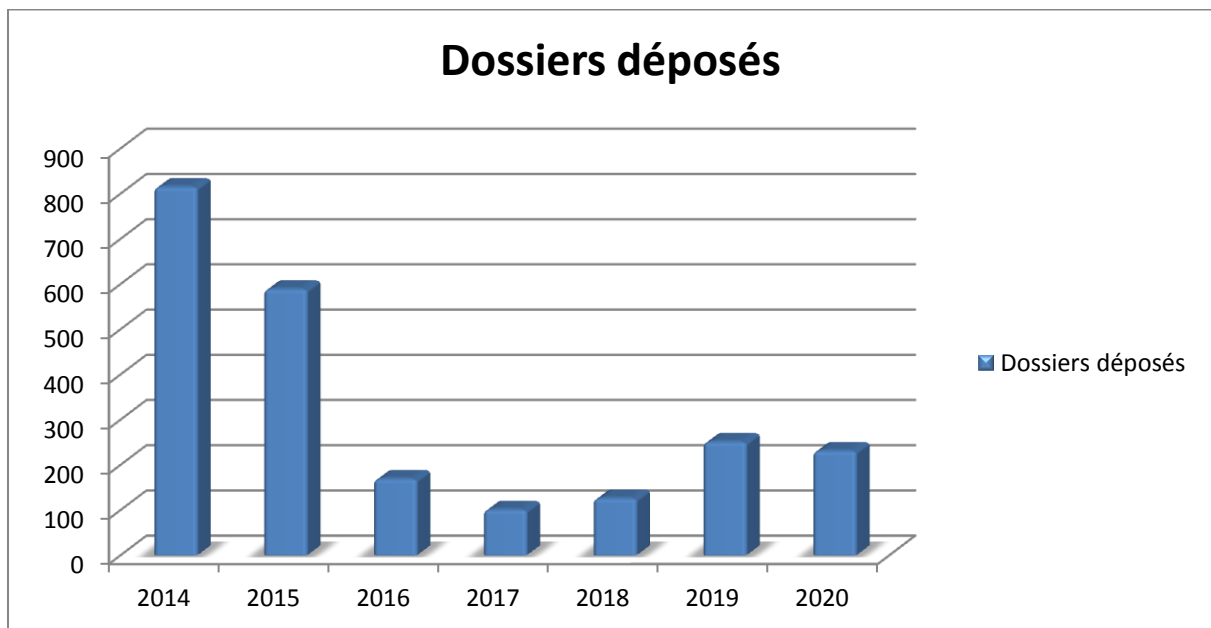
Tableau n°15: Evolution des dossiers déposés (2014 A 2020)

Année	Dossiers déposés	Pourcentage%
2014	815	35.71 %
2015	589	25.81 %
2016	169	7.41 %
2017	101	4.43 %
2018	126	5.52 %
2019	251	11 %
2020	231	10.12 %
Total	2282	100%

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

On remarque d'après la lecture de tableau n°15 et la figure n°12 que les dossiers déposés auprès de l'agence de La Caisse Nationale d'Allocation Chômage durant l'année 2014 est en augmentation de 815 dossiers une évolution équivalente de 35.71 %, à partir de 2015 on remarque une baisse importante en 2016, 2017, 2018: on a successivement les nombres suivants 589, 169, 101 et 126 par rapport aux dossiers déposés, en 2019 seulement 251 dossiers en phase d'augmentation et rechute en 2020 avec 231 dossiers déposés.

Figure n°12: Evolution des dossiers déposés (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 15

2.2.1.1. Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe)

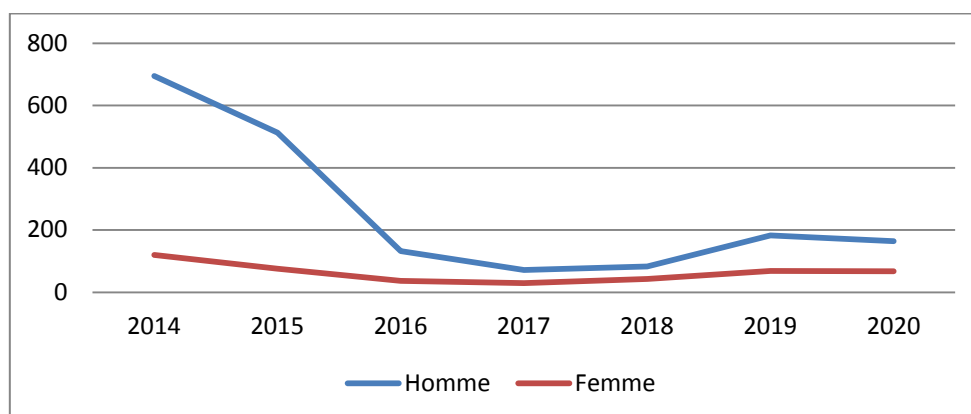
Tableau n°16 : Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)

Année	Homme	%	Femme	%
2014	695	37.73 %	120	27.27 %
2015	513	27.85 %	76	17.27 %
2016	132	7.17 %	37	8.41 %
2017	72	3.91 %	29	6.59 %
2018	83	4.51 %	43	9.77 %
2019	183	9.93 %	68	15.45 %
2020	164	8.90 %	67	15.23 %
Total	1842	100 %	440	100 %

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

D'après le tableau n°16 et la figure n°13 la participation des femmes à la création d'entreprise par le biais de la CNAC est presque inexistante ; avec 19.28 % dossiers déposés par les femmes contre 80.72 % dossiers déposés par les hommes.

Figure n°13 : Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 16

2.2.1.2. Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité

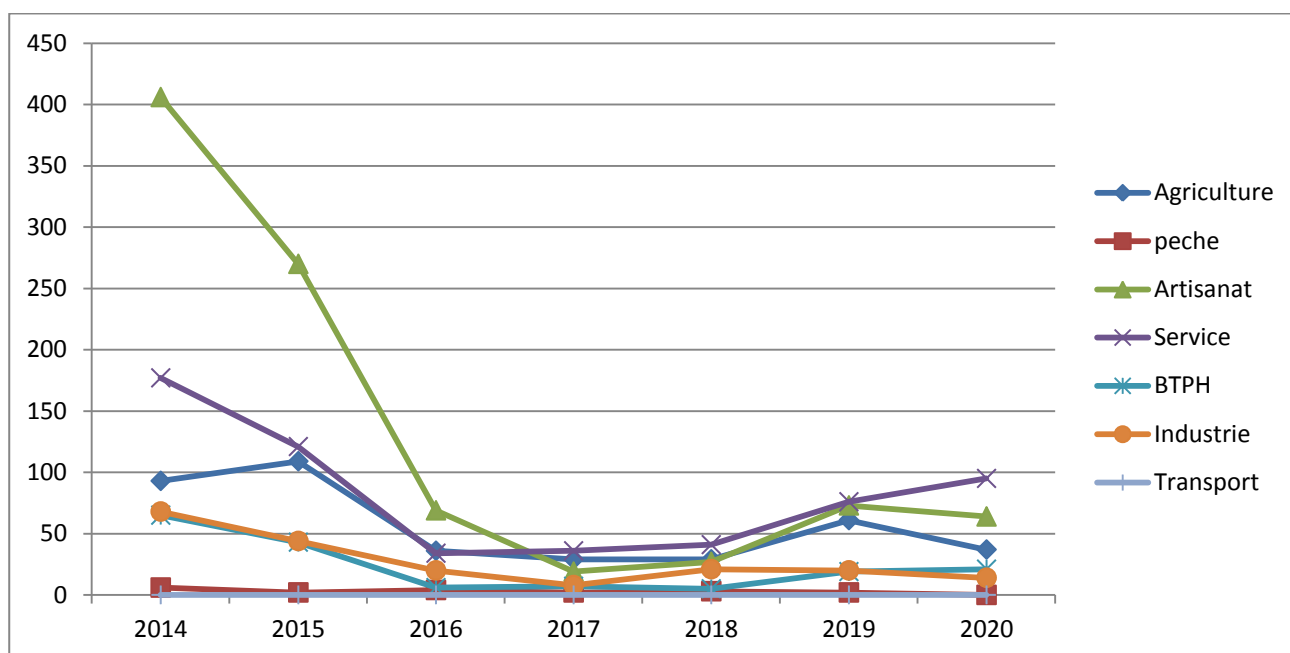
Tableau n°17 : Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)

Année / Secteur	Agriculture	Pêche	Artisanat	Service	BTPH	Industrie	Transport
2014	93	06	406	177	65	68	-
2015	109	02	270	121	43	44	-
2016	36	04	69	34	06	20	-
2017	29	02	19	36	07	08	-
2018	29	03	27	41	05	21	-
2019	61	02	73	76	19	20	-
2020	37	00	64	95	21	14	-
TOTAL	394	19	928	580	166	195	-

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

Le tableau N°17 et la Figure n°14 nous démontre que les secteurs les plus sollicité en 2014 jusque 2020 par les promoteurs sont : le secteur l'Artisanat qui représente 40.67 % de l'ensemble des dossiers déposés suivie par le secteur des services de 25.42 % et l'Agriculture de 17.28 %, Les secteurs les moins sollicité sont le secteur de la pêche et du transport inexistant.

Figure n°14: Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 17

2.2.2. Evolution des dossiers Financés par La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C)

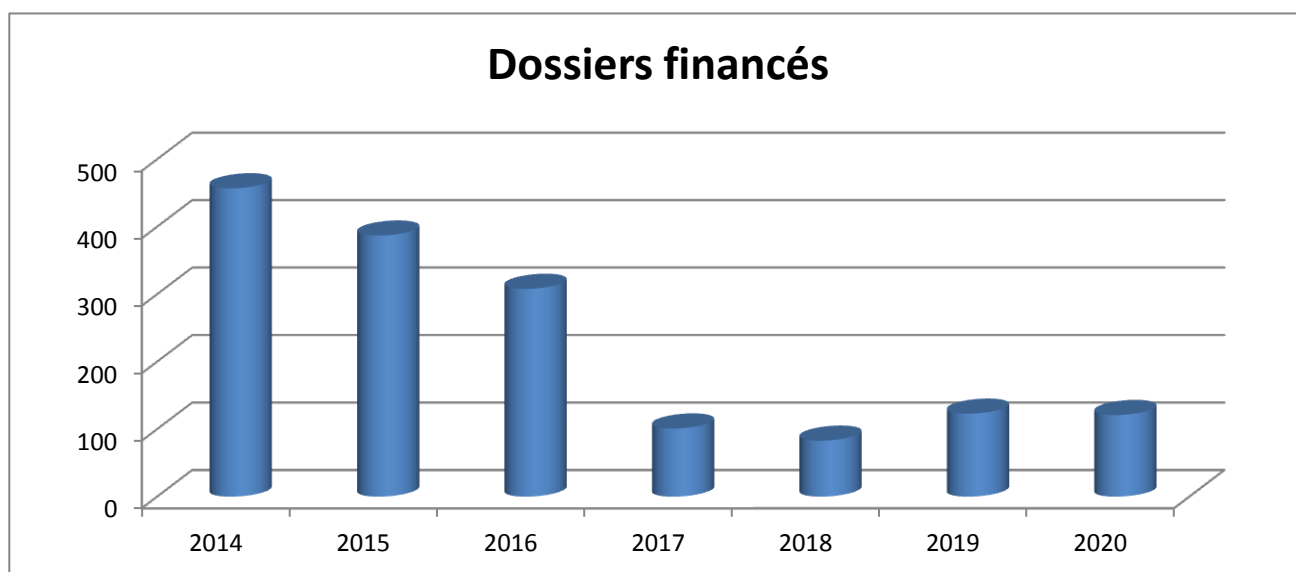
Tableau n°18 : Evolution des dossiers financés (2014 A 2020)

Année	Dossiers financés	Pourcentage%
2014	457	28.93 %
2015	387	24.49 %
2016	308	19.49 %
2017	101	6.39 %
2018	83	5.25 %
2019	123	7.78 %
2020	121	7.66 %
Total	1580	100%

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

On remarque d'après le tableau n°18 et l'observation de la figure n°15 que le nombre des projets financés par l'agence a commencé à diminuer à partir de l'année 2015 car le dispositif a gelé le matériel roulant ; de façon générale, cette baisse continue est plus fondamentalement à imputer à la diminution drastique du prix du pétrole, intervenue dès 2014, avec des conséquences immédiates sur les capacités de financement que l'Etat consacre au développement économique et social.

Figure n°15: Evolution des dossiers financés (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 18

2.2.2.1. Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe)

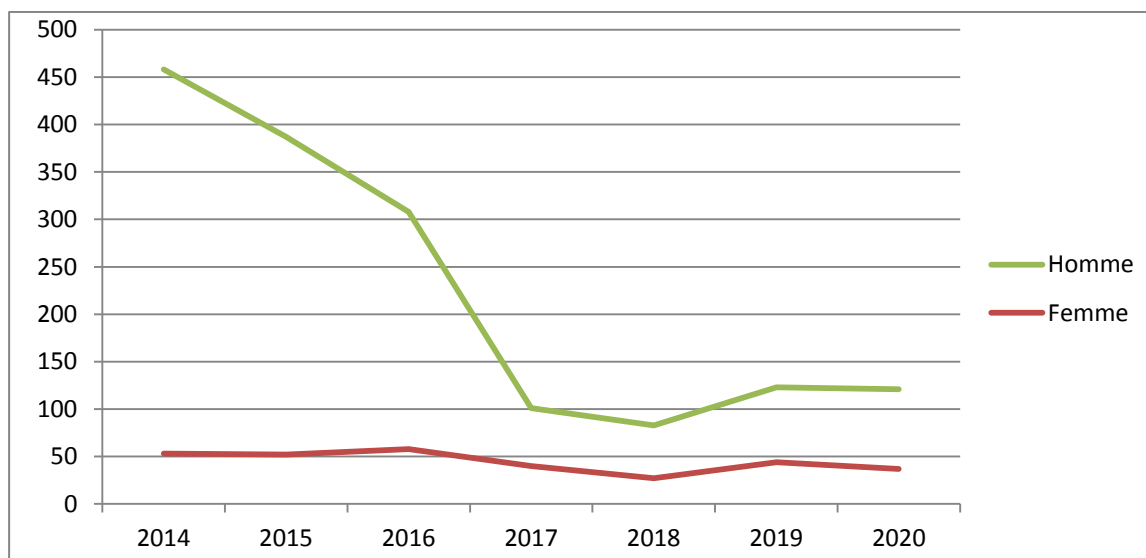
Tableau n°19 : Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)

Année	Homme	%	Femme	%
2014	405	35.46	52	17.81
2015	335	29.33	52	17.81
2016	250	21.89	58	19.86
2017	61	5.34	40	13.70
2018	56	4.90	27	9.25
2019	79	6.92	44	15.07
2020	84	7.35	37	12.67
Total	1142	100 %	292	100 %

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

D'après le tableau n°19 et la figure n°16 le nombre des dossiers financés chez les hommes représentent plus de 79.64 % de l'ensemble, contre 20.36 % représentant le nombre des dossiers financés pour les femmes. On constate qu'une grande partie du financement est destinée au sexe masculin, cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes cherchent une position sociale stable, avec un simple emploi de préférence dans la fonction publique. Par contre, les hommes sont souvent pressés d'entrer dans la vie active, d'avoir une situation personnelle et de gagner plus d'argent. Cela s'explique aussi par le poids des responsabilités, imposé surtout par la tradition et les valeurs sociales, à l'égard de leur famille et qui les poussent à prendre davantage de risque.

Figure n°16: Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe) selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 19

2.2.2.2. Répartition des dossiers financés par secteur d'activité

Tableau n°20: Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)

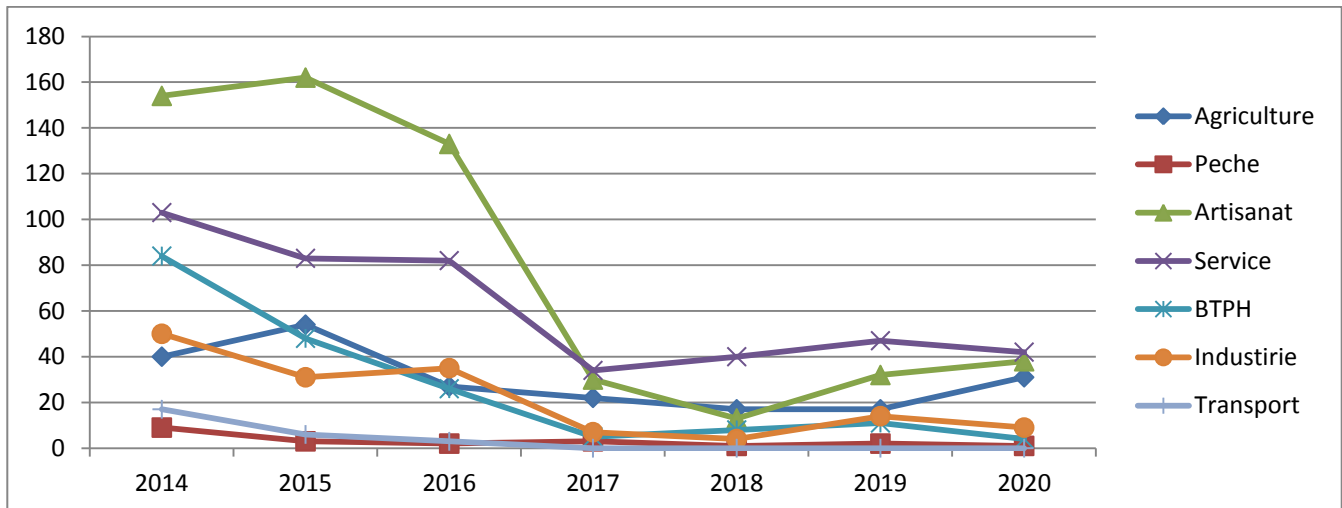
Année / Secteur	Agriculture	Pêche	Artisanat	Service	BTPH	Industrie	Transport
2014	40	09	154	103	84	50	17
2015	54	03	162	83	48	31	06
2016	27	02	133	82	26	35	03
2017	22	03	30	34	05	07	00
2018	17	01	13	40	08	04	00
2019	17	02	32	47	11	14	00
2020	31	01	38	42	04	09	00
TOTAL	208	21	562	431	186	150	26

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC Bejaia (2014-2020)

Nous constatons d'après le tableau n° et la figure n°17 que les projets financés par ce dispositif appartiennent en grande majorité aux secteurs d'Artisanat qui a une domination dans la totalité des projets financés par la CNAC de 2014 à 2020 est de 562 projets, suivi par le secteur des services de 431 projets financés vu la multiplication des activités de prestation de service et de créativité mais aussi est un créneau vaste qui se développe très rapidement avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, aussi l'exploitation de ses activités sont plus facile ; après vient le secteur d'Agriculture, BTPH et l'Industrie qui demandent plus de moyen et matériel donc le risque est important. Les autres secteurs tels que la pêche, le Transport, représentent une proportion faible des projets financés. Le secteur de la pêche vient parmi les dernières positions par rapport aux autres secteurs. Malgré la bonne position géographique de la willaya de Bejaia en tant que willaya littorale.

Signalons que certains porteurs de projets dans les secteurs nous ont affirmé que le problème vient surtout des banques qui ne veulent pas financées ce secteur. Nous constatons aussi l'absence du secteur de tourisme dans les projets financés par le dispositif CNAC, malgré les potentialités touristiques de la région qui restent malheureusement inexploitées.

Figure n°17 : Répartition des dossiers financés par secteur d'activité selon (2014 A 2020)



Source : Réalisé d'après le tableau n° 20

2.2.3. Evolution des emplois Générés

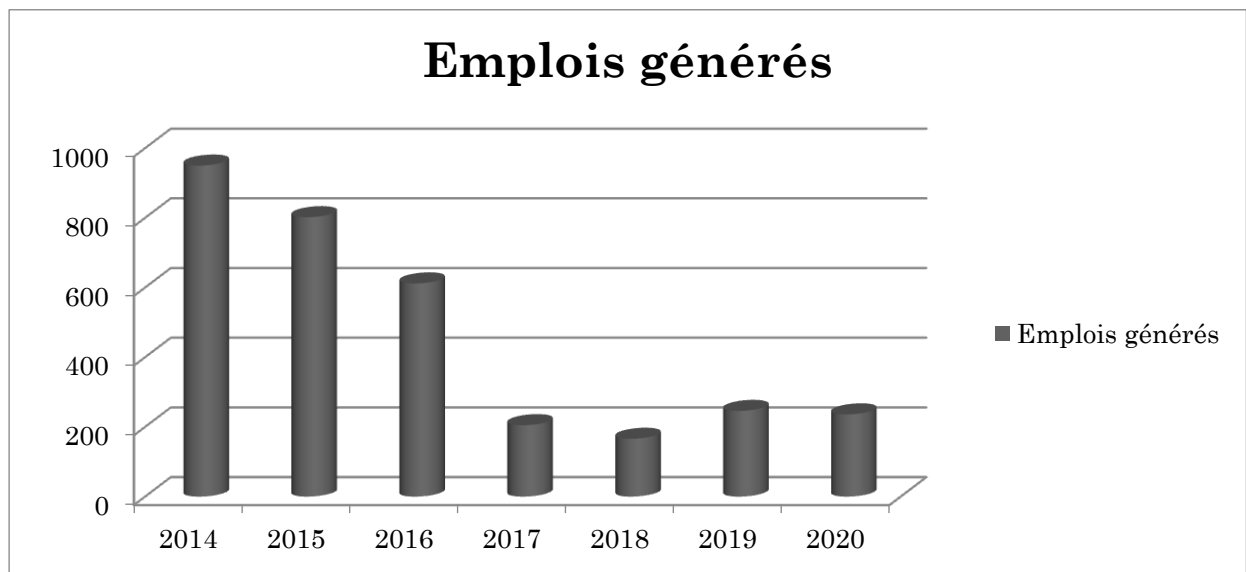
Tableau n°21: Evolution des emplois Générés

Année	Nombres d'emplois Générés	%
2014	950	29.52
2015	802	24.93
2016	612	18.02
2017	205	6.37
2018	166	5.16
2019	246	7.64
2020	236	7.33
Total	3218	100

Source : Réalisés d'après les données statistiques de CNAC (2014-2020)

D'après le tableau n°21. et la figure n°18 nous constatons la totalité des projets financés par la CNAC de 2014 à 2020 est de 1580 projets créant 3218emplois, La création d'emploi diminue ce qui demeure toutefois faible de nombre de projet financés a une influence considérable sur le nombre d'emplois.

Figure n°18: Evolution des emplois Générés



Source : Réalisé d'après le tableau n°21

**REPARTITION SECTORILLE ET ANNUELLE DES ENTREPRISES DEPOSES AUPRES
DE LA CNAC DE 2014 A 2020**

SECTEUR	Entreprise déposée	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AGRICULTURE	Nbre Entreprise déposée	93	109	36	29	29	61	37
	Homme	80	100	31	25	24	53	36
	Femme	13	9	5	4	5	8	1
PECHE	Nbre Entreprise déposée	6	2	4	2	3	2	0
	Homme	6	2	4	2	3	2	0
	Femme	0	0	0	0	0	0	0
ARTISANAT	Nbre Entreprise déposée	406	270	69	19	27	73	64
	Homme	333	239	53	7	11	46	41
	Femme	73	31	16	12	16	27	23
SERVICE	Nbre Entreprise déposée	177	121	34	36	41	76	95
	Homme	149	99	21	25	25	46	55
	Femme	28	22	13	11	16	30	40
BTPH	Nbre Entreprise déposée	65	43	6	7	5	19	21
	Homme	64	42	6	6	5	19	21
	Femme	1	1	0	1	0	0	0
INDUSTRIE	Nbre Entreprise déposée	68	44	20	8	21	20	14
	Homme	63	31	17	7	15	17	11
	Femme	5	13	3	1	6	3	3
TRANSPORT	Nbre Entreprise déposée							
	Homme							
	Femme							
TOTAL ANNUEL		815	589	169	101	126	251	231
TOTAL ENTREPRISES DEPOSES		2282						

**REPARTITION SECTORIELLE ET ANNUELLE DES ENTREPRISES FINANCEES
PAR LA CNAC AINSI QUE L'EMPLOIS GENERES DE 2014 A 2020**

SECTEUR	Entreprise financée et emplois générés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AGRICULTURE	Nbre Entreprise financée	40	54	27	22	17	17	31
	emplois générés	82	111	53	45	34	34	60
	Homme	36	49	26	18	14	15	27
	Femme	4	5	1	4	3	2	4
PECHE	Nbre Entreprise financée	9	3	2	3	1	2	1
	emplois générés	18	6	4	6	2	4	2
	Homme	9	3	2	3	1	2	1
	Femme	0	0	0	0	0	0	0
ARTISANAT	Nbre Entreprise financée	154	162	133	30	13	32	34
	emplois générés	322	341	267	61	26	64	68
	Homme	134	138	107	21	2	15	18
	Femme	20	24	26	9	11	17	16
SERVICE	Nbre Entreprise financée	103	83	82	34	40	47	42
	emplois générés	212	167	163	69	80	94	80
	Homme	85	63	63	21	29	26	26
	Femme	18	20	12	12	11	21	16
BTPH	Nbre Entreprise financée	84	48	26	5	8	11	4
	emplois générés	174	104	56	10	16	22	8
	Homme	84	48	24	5	8	11	4
	Femme	0	0	2	0	0	0	0
INDUSTRIE	Nbre Entreprise financée	50	31	35	7	4	14	9
	emplois générés	111	63	72	15	8	28	18
	Homme	40	28	25	3	2	10	8
	Femme	10	3	10	4	2	4	1
TRANSPORT	Nbre Entreprise financée	17	6	3	0	0	0	0
	emplois générés	31	10	6	0	0	0	0
	Homme	17	6	3	0	0	0	0
	Femme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ANNUEL		457	387	308	101	83	123	121
TOTAL ENTREPRISES FINANCEES		1580						
TOTAL ANNUEL DES EMPLOIS		950	802	612	205	166	246	236
TOTAL EMPLOIS GENERES		3217						

Section 03 : Comparaison entre les trois (03) dispositifs (ANGEM, ANADE « ANSEJ », CNAC) et leurs dynamiques au niveau de la Banque de Développement Local BDL :

Dans cette section nous allons étudier le bilan de ces dispositifs auprès des données statistiques de la Banque de Développement Local (BDL)Bejaia, qui utilise le type de crédit à moyen terme (CMT).

3.1. Comparaison entre les trois dispositifs par le nombre dossiers financé

Tableau n° 22: Comparaison entre les trois dispositifs par le nombre dossiers financé depuis 2018 jusqu'à 2020

Dispositif	ANGEM	ANADE (ANSEJ)	CNAC	Total
2018	155	44	25	224
2019	228	65	33	326
2020	135	40	19	194

Source : réalisé d'après les données statistiques de la BDL (Bejaia) de 2018 à 2020.

Le tableau ci-dessus englobe des trois organismes en termes de dossiers financés nous permet de constater que l'ANGEM est le dispositif qui finance le plus grand nombre de dossiers déposés auprès des trois organismes, venant en deuxième lieu l'ANADE.

Ce décalage entre l'ANGEM et les deux organismes en termes de dossiers financés est dû à la nature des crédits proposés. L'ANGEM propose des petits crédits qui ne demandent pas un grand financement (entre 100 000 DA et 1 000 000 DA) et qui n'exigent pas autant de conditions, ce qui a amené les gens de différentes catégories sociales à s'orienter vers ce dispositif. Alors que l'ANADE, à l'instar de la CNAC, propose des crédits supérieurs à ceux de l'ANGEM (entre 5 000 000 DA et 10 000 000 DA), des crédits qui nécessitent plus de conditions et plus de procédures qui prennent beaucoup de temps.

3.2. L'analyse de la répartition des dossiers financés par secteur d'activité

Dans cette partie nous allons analyser la répartition par secteur d'activité des dossiers de (ANGEM, ANADE(ANSEJ), CNAC) financés par BDL.

3.2.1. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANGEM :

Tableau n°23 : La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANGEM

Secteur/année	2020
Agriculture	00
Artisanat	00
BTPH	40
Hydraulique	00
Industrie	00
Maintenance	00
Pêche	00
Profession libérale	00
Service	95
Transport	00
Total	135

Source : réalisé d'après les données statistiques de la BDL (Bejaia) 2020.

D'après la lecture de tableau on constate que le cas de dispositif de l'ANGEM, la banque a financé principalement deux secteurs d'activités ; la totalité dans le secteur des services 95 dossiers et BTPH 40 dossiers financés.

3.2.2. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANADE (ANSEJ) :

Tableau n°24 : La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANADE (ANSEJ) :

Secteur/année	2020
Agriculture	00
Artisanat	00
BTPH	09
Hydraulique	08
Industrie	00
Maintenance	00
Pêche	00
Profession libérale	09
Service	14
Transport	00
Total	40

Source : réalisé d'après les données statistiques de la BDL (Bejaia) 2020

A partir de la lecture de tableau on remarque le cas de dispositif de l'ANADE, la banque a financé principalement trois secteurs d'activités ; le plus élevé c'est dans le secteur les services 14 dossiers et BTPH 09 dossiers, Hydraulique 08 dossiers financés.

3.2.3. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour CNAC :

✚ **Tableau n°25 :** La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour CNAC :

Secteur/année	2020
Agriculture	00
Artisanat	00
BTPH	08
Hydraulique	00
Industrie	00
Maintenance	00
Pêche	00
Profession libérale	00
Service	11
Transport	00
Total	19

Source : réalisé d'après les données statistiques de la BDL (Bejaia) 2020.

Pour la CNAC en remarque d'après le tableau ci-dessus que la banque a financé la banque a financé principalement deux secteurs d'activités ; des services 11 dossiers et BTPH 08 dossiers financés.

3.3. La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020 :

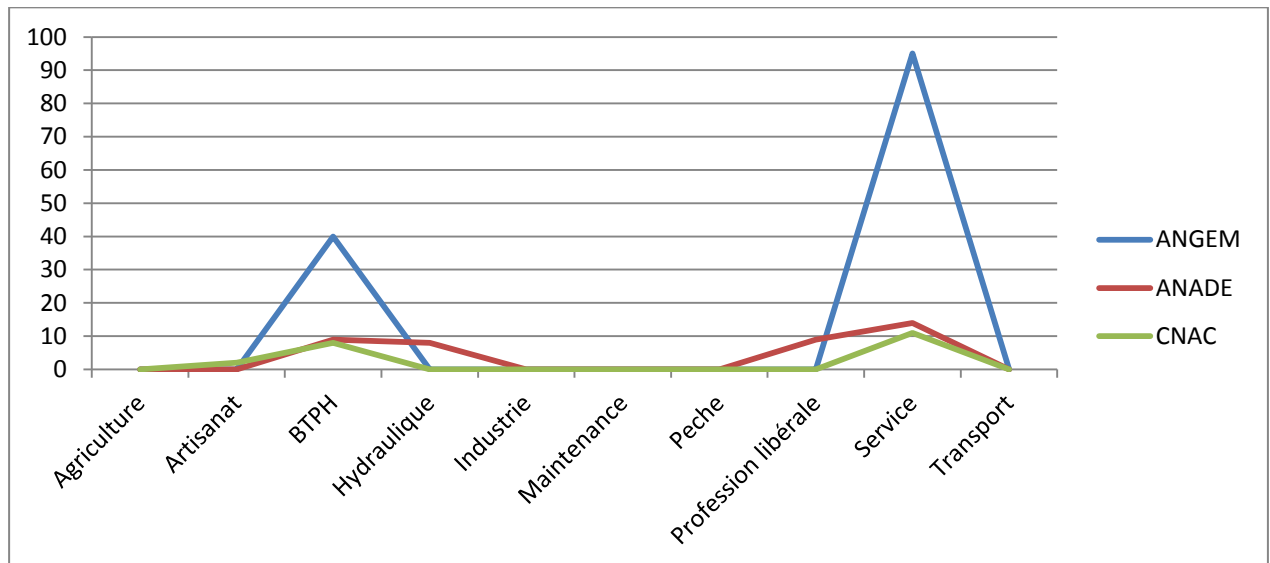
✚ **Tableau n°26:** La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020

	ANGEM	ANADE	CNAC
Agriculture	00	00	00
Artisanat	00	00	00
BTPH	40	09	08
Hydraulique	00	08	00
Industrie	00	00	00
Maintenance	00	00	00
Pêche	00	00	00
Profession libérale	00	09	00
Service	95	14	11
Transport	00	00	00
Total	135	40	19

Source : réalisé d'après les données statistiques de la BDL (Bejaia) 2020

Le tableau n°26 et figure n°19 nous permettons de résumer tout ce qu'on vient de dire auparavant. La dominance des secteurs des services et BTPH est aisément remarquable. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le coût faible de l'investissement, la disponibilité des fournisseurs de matières premières nécessaires pour le déroulement de l'activité et l'expérience accumulée dans le domaine.

Figure n°19 : La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020.



Source : Réalisé d'après le tableau n° 26

En conclusion dans ce chapitre on explique les mécanismes des dispositifs financiers il nous permet de constatée la population cible et les conditions d'éligibilité et en détail les procédures administratives pour l'obtention des attestations d'éligibilités jusqu'on arrive à la procédure à effectuer auprès de la banque et nous avons étudié les bilans de ces dispositifs en commençant par l'analyse des dossiers déposés on a poursuivie par les répartitions de ces dossiers soit par sexe ou par secteur d'activité afin de constaté leurs concentration sectoriel pour finir avec le nombre des dossiers financés par ces dispositifs qui sont automatiquement financé par la banque (sauf dans des cas ou les promoteurs presentent un dossier incomplet auprès de la banque ou sont désirant).

Nous avons constaté la situation de financement des dossiers fiancés dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi auprès de la BDL Bejaia que nous avons en 2020 les secteurs le plus dynamique en termes de création de micro entreprise est le secteur des services et la BTP et le nombre de projet financé depuis la mise en œuvre de ces dispositifs jusqu'à la fin 2019, s'élève à plus 912 577 PME.

Ces dispositifs avec l'aide de l'Etat ont pour but le soutien et l'accompagnement des jeunes désirant créer leurs propres activités, servent comme outil de lutte contre le chômage, car il finance une grande partie des PME créés.

A stylized graphic of a scroll. The scroll is white with a black outline and is partially unrolled. The text "CHAPITRE 03" is written in a large, bold, black, sans-serif font across the center of the scroll. The scroll has a shadow underneath it, suggesting it is floating or resting on a surface. The top right corner of the scroll is rolled up, and the top left corner is also rolled up.

CHAPITRE 03

Chapitre 3 : Le financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage « C.N.A.C » (Cas Pratique)

Dans les chapitres précédents, nous avons essayé de réunir toutes les informations relatives aux PME et leurs financements. En vue de compléter notre travail, nous passons à l'étude d'un cas pratique dans lequel on essayera de voir un exemple d'une étude de dossier administratif et technique de financement des petites moyennes entreprises.

En premier lieu, nous allons présenter l'organisme d'accueil, le centre d'affaire, Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C), lieu de notre stage pratique, notamment le service professionnel qui a nous accueillies « Conseillère ».

En dernier lieu, nous procédons au développement d'une étude de dossier administratif et technique d'un promoteur.

SECTION 01 : Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)

Le Dispositif Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) est créé dans le but de soutenir la création d'activité (création d'entreprises et d'emplois au niveau national).

1.1. Historique de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) :

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage(C.N.A.C) a connu différentes étapes dans son parcours, entre 1996 et 1999 son activité a diminué , A côté du versement des indemnités, la CNAC a mis en place des mesures d'aide a la recherche d'emploi et à la reconvention. Depuis 2004, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage(C.N.A.C) est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs âgés de 30 à 55 ans. L'agence régionale de Bejaia a été créée en 1997, avant cette date les dossiers sont pris en charge par la caisse nationale d'assurance sociale (CNAS). Cette agence est située en plein centre du quartier de la cité SEGHIR, L'agence de Bejaia depuis sa création n'a pas cessé de contribuer à l'insertion des jeunes éligibles de la wilaya de Bejaia.

1.2. Activité globale de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) :

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) a pour but de promouvoir l'esprit entrepreneurial et aider à la promotion d'activité, à savoir :

- ✓ Gérer les prestations services au titre du risque qu'elle ouvre ;
- ✓ Accompagner les porteurs de projets ;
- ✓ Aider et soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune de la wilaya ;
- ✓ Réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage.

1.3. Organigramme de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)

L'agence CNAC de Bejaia est composée de personnel suivant :

✚ **Le directeur:** le directeur de l'agence est nommé par un décret sur proposition du ministre Chargé de l'emploi. Il a pour fonction de :

- Assurer la réalisation des objectifs assignés à l'agence et à l'exécution des décisions du conseil d'orientation.
- Établir et soumettre à l'approbation du conseil d'orientation le bilan et le compte de résultat.

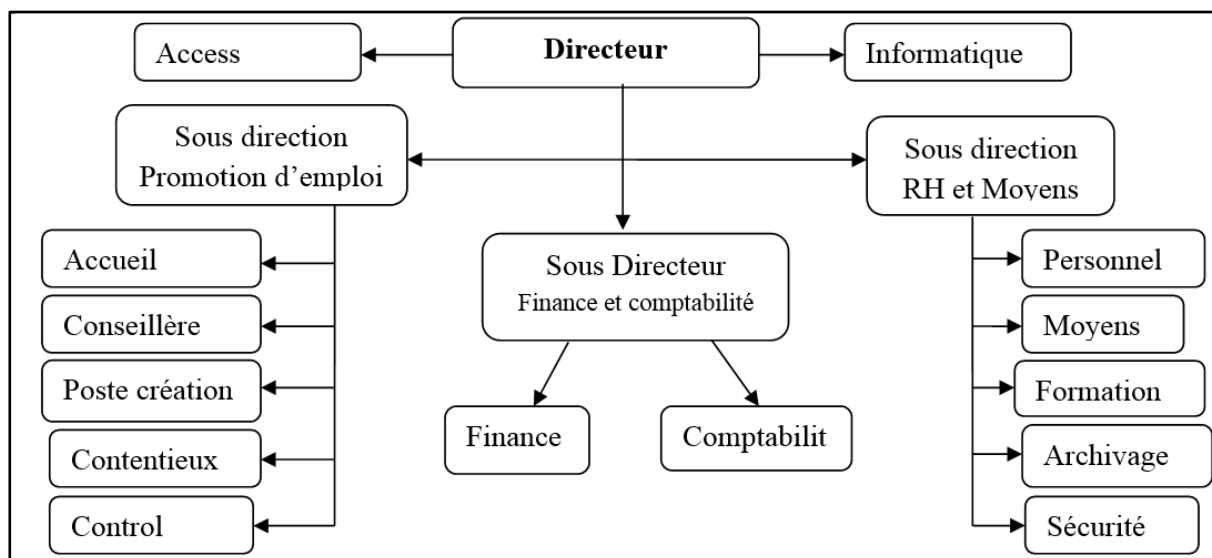
✚ **Le service administratif :** le rôle principal de ce service c'est la gestion du personnel et les moyens généraux, il se compose des services suivant :

- Service d'accueil
- Service contrôle
- Service contentieux
- Le fond de caution mutuelle de garantie
- Service informatique

✚ **Le service financier :** son rôle se définit dans le financement des projets et la gestion du fonctionnement du budget.

✚ **Le service prestation :** se compose des conseillers animateurs et des conseillers poste création.

Figure n°20: Organigramme de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)



Source : réalisé d'après l'organigramme Bejaia

1.4. Service promotion d'emploi :

Nous avons effectué notre stage au sein de ce département dont la mission principale de la conseillère est de guider le promoteur dans sa démarche de création d'entreprise, par rapport à ces compétences et ça formation afin de faire le meilleur choix de projet.

SECTION 02 : Etude de dossier Administratif et Technique d'un promoteur :

2.1.Présentation du promoteur :

Le promoteur à solliciter le service Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) dans la démarche de création d'une entreprise dans le diagnostic les pathologies et réalise les soins de patients dont l'activité Médecin, comme étant une personne physique.

2.1.1. Etude du projet du promoteur :

Afin de réaliser son projet le promoteur a dû suivre 8 étapes.

✚ ETAPE 01 : « Dépôt du Dossier »

- Prise de rendez-vous sur le site www.cnac.dz
- Dépôt du dossier : (le promoteur à déposer son dossier le 17/06/2020)
 1. Premier volet : dossier administratif
 2. Deuxième volet : dossier technique.

✚ ETAPE 2 : « Maturation de l'idée et élaboration du projet »

- L'étude technique-économique

- Préparer pour défendre et présenter le projet devant les membres du comité de Sélection, de validation et de financement (C.S.V.F) pour examen.

Tableau n°27 : STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

	Année 1
	TTC
Frais préliminaires	211 105,93
Frais Administratifs	90 000,00
F.CM.G	121 105,93
Agencements	-
Matériel et outillage	9 641 394,33
	9 641 394,33
Cheptel	0
Véhicules	-
Informatique	-
Tél/Fax	-
Mobilier et autres	-
Assurances (TTC)	33 698,44
	33 698,44
Fonds de roulement	-
Disponibilité	
TOTAL STRUCTURE D'INVESTISSEMENTS	9 886 198,70

Source. : Structure de l'investissement

✚ ETAPE 3 : « Notion de Comité de Sélection, de Validation et de Financement C.S.V.F »

- Présence du chômeur promoteur devant le comité : 28/06/2020
- Examen du projet
- Avis favorable par l'agence de wilaya CNAC

✚ ETAPE 4 : « La formation des chômeurs promoteurs »

- Formation sur la gestion d'entreprise le 06/09/2020
- Obtention d'une attestation

✚ ETAPE 5 : « Dépôt du dossier du financement bancaire »

- Constitution du dossier bancaire
- Fournir le dossier comme étant une personne physique le 02/07/2020
- Constitution du dossier fiscal
- Examen de l'accord bancaire
- Notification de l'accord bancaire le 09/07/2020

✚ ETAPE 6 : « Financement du Projet »

- Versement du montant de son apport personnel qui est le 197 723,97 DA soit 2%
- Adhésion du fond de caution mutuel de garantie du risque du crédit 121 105.93DA
- Etablissement du cahier des charges du PNR et la Décision d'Octroi d'Avantages fiscaux au titre de Réalisation (D.O.A.R)
- Signature des documents (convention PNR et cahier des charges)
- Virement du PNR par le CNAC estimer a : 2 768 135,64 DA soit 28%
- Virement du crédit bancaire estimer a : 6 920 339,09 DA soit 70%

Tableau n°28 : Structure de Financement

Rubrique	Taux Participation	Montant
Apport personnel	2%	197 723,97
Numéraires		
Nature		
Prêt CNAC	28%	2 768 135,64
Crédit Bancaire	70%	6 920 339,09
TOTAL	100%	9 886 198,70

Source: Coût et financement du projet

Tableau n°29 : d'amortissement de crédit bancaire

Montant du crédit	6 920 339,09								
Durée du Crédit (en années)	8								
Taux d'intérêt bancaire	7,00%								
Taux de bonification	100%								
Différé de remboursement (en années)	3								
Rubrique		ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8
Amortissement du crédit en Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384 067,82	1 384 067,82	1 384 067,82	1 384 067,82	1 384 067,82
Reste à rembourser	6 920 339,09	6 920 339,09	6 920 339,09	6 920 339,09	5 536 271,27	4 152 203,45	2 768 135,64	1 384 067,82	0,00
Intérêt Bancaire		484 423,74	484 423,74	484 423,74	387 538,99	290 654,24	193 769,49	96 884,75	0,00
Intérêt Bancaire Bonifiés	0,00	484 423,74	484 423,74	484 423,74	387 538,99	290 654,24	193 769,49	96 884,75	0,00
Intérêts à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisation au FG		24 221,19	24 221,19	24 221,19	19 376,95	14 532,71	9 688,47	4 844,24	0,00
Montant à Payer au FCMG.	121 105,93								

Source : Tableau d'amortissement du crédit bancaire

✚ ÉTAPE 7 : « Réalisation du Projet »

- Mobilisation du premier chèque de commande auprès d'un ou plusieurs fournisseurs (ordre d'enlèvement de 10%)
- Mobilisation du deuxième chèque après la présentation de l'attestation de disponibilité des équipements et/ou matériels (ordre d'enlèvement de 90%)
- Suivi et vérification de l'état d'avancement de la réalisation du projet par le service C.N.A.C.

✚ ÉTAPE 8 : « Démarrage et exploitation de l'activité »

- Entrée en exploitation le 01/10/2020
- Présentation d'un dossier afin de bénéficier des avantages fiscaux
- Obligations de :
 - Mise à jour des cotisations
 - Déclarations fiscales
 - Remboursement des crédits alloués par la banque (1^{er} rang) et de la CNAC (2^{ème} rang)
- Suivi post création : visite périodique pour prévenir les risques
 - Mettre à la disposition du conseiller chargé du suivi post-crédation tous les documents nécessaires lui permet d'analyser la gestion de sa micro-entreprise
 - Première année : visite trimestrielle
 - Deuxième année : visite semestrielle

PRET BANCAIRE : 6 920 000,00 DA

Tableau n°30: D'ECHANCIERS BANCAIRE

N° D'ORDRE	DATE D'ECHEANCE	MONTANT DE L'ECHAENCE	LE RESTE A PAYER
1	28/04/2024	692 000,00	6 228 000,00
2	28/10/2024	692 000,00	5 536 000,00
3	28/04/2025	692 000,00	4 844 000,00
4	28/10/2025	692 000,00	4 152 000,00
5	28/04/2026	692 000,00	3 460 000,00
6	28/10/2026	692 000,00	2 768 000,00
7	28/04/2027	692 000,00	2 076 000,00
8	28/10/2027	692 000,00	1 384 000,00
9	28/04/2028	692 000,00	692 000,00
10	28/10/2028	692 000,00	0

Source: Tableau d'échéance banque

PRET CNAC : 2 768 135,64 DA

Tableau n°31 : D'ECHEANCIERS CNAC

N° D'ORDRE	DATE D'ECHEANCE	MONTANT DE L'ECHAENCE	LE RESTE A PAYER
1	30/06/2029	276 813,56	2 491 322,08
2	31/12/2029	276 813,56	2 241 508,52
3	30/06/2030	276 813,56	1 937 694,96
4	31/12/2030	276 813,56	1 660 881,40
5	30/06/2031	276 813,56	1 384 067,84
6	31/12/2031	276 813,56	1 107 254,28
7	30/06/2032	276 813,56	830 440,72
8	31/12/2032	276 813,56	553 627,16
9	30/06/2033	276 813,56	276 813,60
10	31/12/2033	276 813,60	0

Source: Tableau d'échéance CNAC

En Conclusion, nous avons tenté de comprendre dans ce chapitre III la contribution du dispositif de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) dans la création d'entreprise et d'emploi dans une région, Bejaia, considérée comme marché dynamique par le nombre d'entreprise actives ainsi que le nombre important d'emplois créés par le secteur privé.

Nous pouvons dire que la CNAC est l'un des mécanismes de création d'entreprise et d'emplois les plus important en Algérie pourtant si on compare le nombre de projets financés et les emplois correspondants, nous pourrions certainement remettre en cause l'efficacité de ce dispositif. Il est aussi primordial de dire qu'il faut donner plus d'importance au suivie et a l'encadrement de ses projets.

Nous avons observé à travers notre cas d'étude au sein de la CNAC que les hommes sont majoritairement le genre qui s'oriente vers ce dispositif et de même que les emplois créés occupés pour la majorité par les hommes.



CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) contribuent considérablement comme étant un moteur essentiel du processus de développement économique, qui est primordial, et leur contribution en termes de production, d'emplois et de revenus, Le développement économique des pays a été toujours associé au développement financier. Ce dernier est apprécié à travers la diversité des institutions financières, des marchés de capitaux, d'une part, et leurs capacités de mobilisation et de financement de l'économie du pays, d'autre part.

L'Algérie a connu une évolution des PME s'est conformée en quelque sorte à la mondialisation, elle a donc adoptée la stratégie des PME qui ne pourrait que lui être indispensable. Depuis 1962, le cadre institutionnel administratif et juridique dans lequel à évolué la PME a connu plusieurs évolutions en une situation prometteuse, Pour ce faire, l'Etat engage de plus en plus d'efforts dans le but de soutenir et encourager la création d'entreprises.

Afin de bien maîtriser notre objet d'étude, et de parvenir à l'objectif visé nous avons adopté une méthode de travail qui s'avérait la plus adéquate pour l'objectif de la recherche. Cette méthode résume par la collecte des données auprès des trois organismes (ANGEM, ANADE « ANSEJ », CNAC) et au sein de la banque BDL ainsi son rôle dans le financement de ces organismes, enfin l'analyse de ces données. Ce qui nous a permis de répondre à la problématique de ce travail qui se résume à la question suivante :

« Comment le financement confrontent au développement des Petites Moyennes Entreprises P.M.E en Algérie ? »

Avant d'exposer les résultats obtenus, nous rappelons que l'objet de notre recherche était d'étudier le financement des P.M.E, auquel peuvent recourir les PME en Algérie à partir d'un stage pratique au niveau du centre d'affaire Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) Bejaia, Cette réflexion s'est appuyée sur une illustration développée tout au long des derniers chapitres. En effet, ce cas de terrain nous a permis de toucher l'aspect pratique du processus du financement et création d'entreprise et de compléter les notions théoriques acquises durant notre recherche. Les résultats obtenus sont comme suit :

- Le choix et le comportement des PME en matière de financement et de prise de décisions sont influencés par de nombreux facteurs tels que l'attitude du propriétaire dirigeant face au risque, la volonté de garder le contrôle, la rentabilité de la PME et la difficulté d'accéder au financement externe.

- Les dispositifs publics mis en place par le gouvernement algérien, à savoir l'ANGEM, l'ANADE « ANSEJ », la CNAC suivent le même mode de financement avec une légère différence quant à l'ANGEM en termes du montant de crédits proposés.
- Les organismes de soutien offrent aux jeunes (chômeurs) des chances pour faire des projets et créer leur propre entreprise.
- Les établissements bancaires soutiennent l'idée, qu'on ne peut pas parler ni de gains ni de rentabilité, car autrement, nous pouvons supposer (avec peu de doute) que les banques refuseraient de donner des crédits, et ils seraient donc hors de question de financer ces dispositifs tout de même, les banques proposent le financement de ce genre de dispositif parce qu'elles y sont contraintes de l'Etat.

Œelon les données auprès de la banque BDL, nous avons remarqué que le nombre de dossiers impayés est très bas dans ces dernières années, et que les PME Algériennes rencontrent des difficultés qui sont abordé la pandémie avec une structure financière renforcée malgré la mise en place de toute une batterie de dispositifs d'appui reste peu développé et loin de pallier au déficit en faveur de l'investissement privé, par les pouvoirs publics, Cela en raison de plusieurs facteurs liés notamment à la fragilité de l'économie algérienne et les difficultés que affrontent les promoteurs pour la capacités intrinsèques en matière de management, car ce n'est pas aisé de créer et de gérer une entreprise ou autrement dit ce n'est pas facile d'être entrepreneur, en effet certains facteurs peuvent empêcher sa réussite à savoir, le manque de compétence et d'expérience, la mauvaise gestion, l'insuffisance du capital financier ainsi que l'insuffisance et le manque de suivi et d'accompagnement durant la première période de la vie de l'entreprise. A la veille d'une nouvelle crise, conséquence directe de la pandémie de Covid-19 qui sévit dans le monde entier, la part des capitaux propres dans les ressources des PME a dépassé le niveau d'avant la crise financière de 2008. Leur ratio dette sur capitaux propres a donc continué de reculer en 2019. Cette dynamique de renforcement des fonds propres et de baisse du levier financier, à l'œuvre ces dernières années, a ainsi rendu aux PME la capacité à se ré-endetter dans un contexte économique qui a commencé à se tendre au début de l'année 2020.

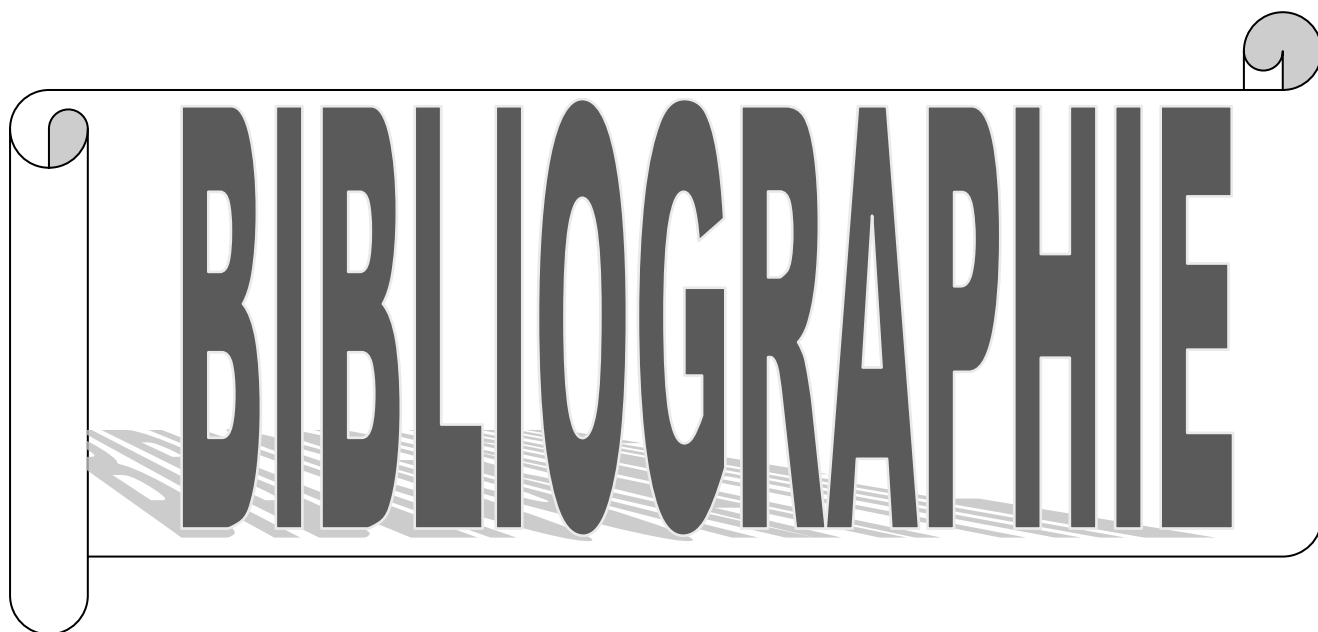
Œoncernant la rentabilité financière des PME qui mesure la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires, en rapportant la capacité d'autofinancement aux capitaux propres, le rapport indique un fléchissement en 2019, quand, dans le même temps, leur rentabilité économique progresse. Leurs besoins en fonds de roulement diminuent fortement en raison d'une chute des besoins d'exploitation liée à la réduction logique du montant des créances clients dans un contexte macroéconomique moins favorable. Mais la crise de la

Covid-19 a depuis perturbé les paiements interentreprises en 2020, de sorte que cet état des créances clients et des dettes fournisseurs reste très incertain aujourd'hui. Les PME sont les plus durement touchées par cette crise, pour preuve 22% ont licencié au moins la moitié de leurs employés et connu une baisse de 60% de leur chiffre d'affaires.

Au terme de ce travail, qui avait pour objectif d'apporter des éclaircissements certains points relatifs au financement des PME, particulièrement dans le contexte algérien, plusieurs éléments que nous pouvons émettre pour les recommandations sont les suivantes:

- Création des banques spécialisées dans le financement des PME ;
- Amélioration des conditions de création d'entreprises en facilitant les procédures et en réduisant le nombre d'étapes ;
- Favoriser et encourager les entrepreneurs à s'orienter vers les activités productives (plutôt que les activités de service et de commerce), qui sont les plus créatrices d'emplois ;
- Encourager les femmes à créer des entreprises ;
- La création d'un réseau de soutien et d'appui, pour la mise en relation avec les réseaux internationaux du même type dans le cadre d'un processus d'intégration à l'économie mondiale pour améliorer le niveau d'instruction du personnel, renforcer les acquis, les rendre capables d'adaptations aux évolutions de leurs professions ;
- La création d'un compartiment à la bourse d'Alger réservé exclusivement aux PME, et développer des instruments adaptés à leurs besoins spécifiques afin de favoriser l'activation du marché financier.

Enfin, au-delà de la prise en charge de la contrainte de financement, le développement de la PME en Algérie reste tributaire dans une large mesure du climat des affaires qui comme nous l'avons déjà montré dans notre travail qui a contribué, en partie, à comprendre le financement des PME, et leurs choix financiers ainsi qu'aux différentes contraintes financières qu'elles rencontrent, C'est la combinaison de tous ces efforts qui pourront remédier au problème du financement des petites et moyennes entreprises, et nous estimons que ce modeste travail de recherche n'est qu'une contribution préliminaire pour un thème d'actualité pour d'autres travaux de recherche plus approfondies . Néanmoins nous espérons tout de même avoir plus ou moins atteint les objectifs fixés.



BIBLIOGRAPHIE

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- ALBOUY MICHEL, « financement et cout du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991 ;
- BOUYACOUF FAROUK « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000 ;
- BARREAU.J et DELAHAYE.J, « Gestion financière », Ed. DunAod, Paris, 1995 ;
- CABANE. P, « L'essentiel des finances al 'usage des ménagers », Ed, d'organisation, 2004 ;
- DESCAMPS.C et SOICHOT.J, « Economie et gestion de la banque »,Ed,Ems, Paris,2002 ;
- HONORE.I, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000 ;
- LOIRIAUX.JP, « Economie d'entreprise », Ed. Dunod, Paris, 1993 ;
- LUC BERET-ROLLANDE « principes de technique bancaire » DUNON, PARIS, 2012 pour la 6^{ème} édition.
- WTTTERWUGLGHE. R « la PME : une entreprise humaine », éd De Boeck, BRUXELLES, 1998.

Mémoire et thèses

- MANAA. L, SAIT.M, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie » Mémoire de master, option, Monnaie, Banque et environnement international, Université Abderrahmane Mira-Bejaia ;
- HAMIDOUCHE. N, RAHMOUNI. R « le financement bancaire des micros entreprises dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CANS », Mémoire de master, option, Monnaie, Banque et Environnement International, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia ;
- MESSAOUDENE.S MESSAOUDI.K, « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction de chômage », Mémoire de master, option ; sociologie de travail et gestion des ressources humaines, Université Abderrahmane Mira-Bejaia ;

- Samia DALY YOUSEF. Le financement par leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de la PME en Algérie, Mémoire de Magister Management, Faculté des Sciences Economiques Sciences de Gestion et Sciences Commerciales. Oran, 2010/2011

Articles et revues

- Article. 2. -L'agence est placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement. Le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministre chargé de l'emploi conformément aux dispositions du présent décret ;
- Art 18, 19,20 de l'ordonnance 20-08-2001 ;
- Bureau internationale de travail (BIT), « marché de travail et emploi en Algérie ». Revue BT, 2003 ;
- Décret exécutif N°96-296 du 08/09/1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ;
- Décret exécutif N°04du 29 dhou el kaaba 1424 correspond au 22/01/2004, modifier, portant création et fixant le statut de l'agence national de micro crédit ;
- Décret présidentiel n° 04-13 du 29 dhou El Kaaba 1424 correspondant au 22 janvier 2004, article2, 3.4 ;
- Karim Si Lekhal, Youcef Korichi, « les PME en Algérie : Etat des lieux, contrainte et perspectives », مجلة أداء المؤسسات الجزائرية – العدد 04/ديسمبر 2013,
- Lignes directrice sur le gouvernement d'entreprise dès l'entreprise publique, OCDE mai2014 ;
- Filali Sarra, Youcefi Rachid « compétitivité de développement des PME en Algérie », volume1, avril.

Bulletins d'informations

- Bulletin d'information n° 36 ministère de l'industrie des mines ;
- Bulletin d'information statistique n° 32, ministère de l'industrie et des mines cette tendance à la hausse démontre l'importance des PME dans la création de richesse en Algérie
- Office national des statistiques, activité, emplois et chômage, septembre 2020, n°763...

Loi et ordonnance

- Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise. Forme juridique CNRC ;
- La loi n°17-02 du 10 janvier 2020 portant loi d'orientation et de la promotion de la PME publié dans le journal officiel n°02 du 11/01/2020 ;
- Loi n°08-16 du 03 Août 2008 ;
- La loi en Algérie fixe leur part à un taux maximum de 49% du capital de la société représentée par des filiales des banques publiques;
- L'ordonnance promulguée et publiée dans le journal officiel n°53 du 30 aout 2006 fixe les conditions et les modalités de concession et de cession de terrains relevant du domaine de l'Etat, destinés à réalisation des projets industriels.

Sites web

- <http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique;>
- http://www.angem.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=87&Itemid=98;
- Site officiel de l'ANSEJ : www.ansej.org.dz. Lien suivant <http://www.ansej.org.dz/ansej/?q=fr/content/ledispositif->
- [http://www.cnrc.org.dz/;](http://www.cnrc.org.dz/)
- <http://www.cnam.dz;>
- <http://www.filaha.net/annuaire.htm> ;
- [www.mfdgi.gov.dz;](http://www.mfdgi.gov.dz)
- [www.cnac.dz;](http://www.cnac.dz)



TABLE DES MATIERES

Table des matières

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Listes des figures

Sommaire

Introduction generale..... 10

Chapitre 1 : Notions générales sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) et leurs financements 14

SECTION 01 : Cadre de concept élémentaire sur les Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie 14

1.1. Définition des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie 14

1.1.1. Définition des Petites Moyennes Entreprise (P.M.E) par la loi n°1-18 d'orientation sur la promotion : 14

1.2. Typologie des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)..... 15

1.2.1. Classification dite économique 15

1.2.1.1. L'activité : 16

1.2.1.2. En fonction du secteur économique déterminé par l'activité principale : 16

1.2.1.3. En fonction de la branche et du secteur d'activité : 17

1.2.2. Classification juridique..... 17

1.2.2.1. Les entreprises privées 17

1.2.2.2. Les entreprises publiques 19

1.3. Les caractéristiques des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)Algérienne..... 19

SECTION 02 : Rôle et contraintes des Petites Moyennes Entreprise (P.M.E) en Algérie20

2.1. Rôle des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) dans l'économie Algérienne..... 21

2.1.1. Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) dans la création d'emplois 21

2.1.2. Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) à la création de la VA 21

2.1.3. La distribution des revenus 22

2.2. Les contraintes de développement des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) en Algérie..... 22

2.2.1. Les contraintes géographiques 23

2.2.2.	Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines	24
2.1.1.	Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) dans la création d'emplois	21
2.1.2.	Contribution des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) à la création de la VA	21
2.1.3.	La distribution des revenus.....	22
2.2.	Les contraintes de développement des Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) en Algérie.....	22
2.2.1.	Les contraintes géographiques	23
2.2.2.	Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines	24
2.2.3.	Les contraintes d'ordre administratif	25
2.2.4.	Les contraintes économiques et technologiques.....	25
2.2.5.	Les contraintes de financement	26

SECTION03 : Les différents Modes des sources de financement de l'entreprise..... 26

3.1.	Les besoins de financements	26
3.1.1.	Les besoins liés au cycle d'investissement.....	27
3.1.2.	Les besoins liés au cycle d'exploitation	28
3.2.	Les modes de financement des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E)	29
3.2.1.	Les sources de financement interne.....	30
3.2.1.1.	L'autofinancement	30
3.2.1.2.	La cession d'actif	32
3.2.1.3.	Les prélèvements sur le Fonds De Roulement (F.D.R).....	32
3.2.1.4.	L'augmentation du capital.....	33
3.2.2.	Les sources de financement externe.....	33
3.2.2.1.	L'introduction en Bourse :	33
3.2.2.2.	Le financement bancaire des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) privées en Algérie....	33

Chapitre 2 : Les Dispositifs financiers d'aide à la création et Développements des Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie.....41

SECTION 01 : Les Différents organismes publics de soutien aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) en Algérie.....41

1.1. Les différents dispositifs d'appuis et d'aides aux Petites Moyennes Entreprises (P.M.E) privé	41
1.1.1. Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M) :.....	41
1.1.1.1. Les objectifs d'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	42
1.1.1.2. Les missions de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	43
1.1.1.3. Les conditions d'éligibilité du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	43
1.1.1.4. Organisation, gestion et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	44
1.1.1.5. Formules de financement de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	45
1.1.2. Agence Nationale de Soutien à l'emploi de jeune(A.N.S.E.J) qui devenu Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat (A.N.A.D.E).....	49
1.1.2.1. Les objectifs de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J)	50
1.1.2.2. les Missions de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J).....	51
1.1.2.3. Organisation, Gestion et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat A.N.A.D.E (A.N.S.E.J).....	51
1.1.2.4. Les Modes de financement :	52
1.1.2.5. Les aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif :.....	55
1.1.2.6. Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques :.....	56
1.1.2.7. Parcours de création de la micro-entreprise.....	57
1.1.2.8. Documents à fournir à chaque étape.....	59
1.1.2.9. Phase Extension des capacités et production	62
1.1.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :.....	63
1.1.3.1. Les objectifs de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :	64
1.1.3.2. Les missions de la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) :	64
1.1.3.3. Les conditions d'accès au dispositif :	65
1.1.3.4. Organisation et découpage :	66
1.1.3.5. Etude d'un dossier d'un promoteur :	67

1.1.3.6. L'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans :	80
1.1.3.7. Mesures d'encouragement	80
1.1.4. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I) :	89
1.1.5. Aides par le Fond National de la Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A) :	90
1.1.6. Les pépinières d'entreprise :	90
1.2. Les autres formes d'aides financiers aux Petites Moyennes Entreprises(P.M.E) : DELL.....	91
1.3. L'aide à l'accès au financement bancaire :	91
1.3.1. Les sociétés de capital investissement :	92
1.3.2. L'appui sur la caisse et fond de garantie :	92
1.3.2.1. Fonds de Garantie des Crédits aux Petites Moyennes Entreprises P.M.E (F.G.A.R):.....	93
1.3.2.2. La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des Petites Moyennes Entreprises P.M.E (C.G.C.I):	93

Section 02 : Analyse de l'activité des dispositifs publics aux Petites Moyennes Entreprises P.M.E privé :94

2.1. L'analyse de l'activité de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	94
2.1.1. L'analyse des dossiers Déposés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	94
2.1.1.1. Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe) :	94
2.1.1.2. Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité :	95
2.1.2. L'analyse des dossiers Financés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (A.N.G.E.M).....	96
2.1.2.1. Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe).....	96
2.1.2.2. Répartition des dossiers financés par secteur d'activité.....	97
2.1.3. L'analyse d'emplois crée par Genre (Sexe).....	98
2.2. L'analyse de l'activité Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C).....	99
2.2.1. Evolution des dossiers déposés par La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C)	99
2.2.1.1. Répartition des dossiers déposés par Genre (Sexe).....	100
2.2.1.2. Répartition des dossiers déposés par secteur d'activité	101
2.2.2. Evolution des dossiers Financés par La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (C.N.A.C) .	102
2.2.2.1. Répartition des dossiers financés par Genre (Sexe).....	103
2.2.2.2. Répartition des dossiers financés par secteur d'activité.....	104
2.2.3. Evolution des emplois Générés.....	105

Section 03 : Comparaison entre les trois (03) dispositifs (ANGEM, ANADE « ANSEJ », CNAC) et leurs dynamiques au niveau de la Banque de Développement Local BDL : 109

3.1. Comparaison entre les trois dispositifs par le nombre dossiers financé	109
3.2. L'analyse de la répartition des dossiers financés par secteur d'activité.....	109
3.2.1. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANGEM :.	110
3.2.2. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour l'ANADE (ANSEJ) :	110
3.2.3. La répartition des dossiers transmis dans la BDL par secteur d'activité pour CNAC :.....	111
3.3. La comparaison de nombre des dossiers financés par secteur d'activité entre les trois dispositifs en 2020 :	111

Chapitre 3 : le financement des petites moyennes entreprises (P.M.E) (cas pratique).....114

SECTION 01 : Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C).114

1.1. Historique de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) :.....	114
1.2. Activité globale de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C) :	115
1.3. Organigramme de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)	115
1.4. Service promotion d'emploi :	116

SECTION 02 : Etude de dossier Administratif et Technique d'un promoteur :.....116

2.1. Présentation du promoteur :	116
2.1.1. Etude du projet du promoteur :	116

Conclusion generale	123
---------------------------	-----

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Table des matières

Annexe

Résumé

Summary

ملخص

A graphic of a scroll with the word "ANNEXES" written in large, bold, black capital letters. The scroll has a white background and a black outline. The top and bottom edges are rounded, and the left and right sides are slightly curved to suggest a rolled-up document. The word "ANNEXES" is centered on the scroll. There are small grey circular accents at the top left and top right corners of the scroll, and a vertical grey bar on the left side. The letters of "ANNEXES" have a slight shadow effect, giving them a 3D appearance.

ANNEXES

Coller votre
photo ici

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب



Formulaire d'inscription

Gérant

Je, soussigné (e)

Nom : Prénom :

Sexe : Homme Femme Nom de jeune fille :

Fils(le) de : Et de

Date de naissance : N° acte de naissance :

Commune de naissance : Wilaya de naissance :

Adresse personnelle actuelle : Commune :

Wilaya : Email : Tél : Numéro carte ANEM:

Qualification ou diplômes :

Niveau d'Instruction: Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Siege social s'il y a lieu : Commune : Wilaya :

Sollicite les aides financières et les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANSEJ pour la réalisation de l'activité :

dans le cadre d'un mode de financement :

Triangulaire :

Mixte :

Aides financières demandées :

PNR classique :

PNR Loyer :

PNR Véhicule atelier :

PNR Cabinets groupés :



Déclare sur l'honneur :

- N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
- N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
- Etre inscrit à l'ANEM (Carte en cours de validité).

Nom et Prénom du gérant.....

Signature

Toutes fausses déclarations entraînent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Tableau Récapitulatif des équipements et services demandés (à détailler en annexe)

A renseigner par le gérant

Désignation	Montant total TTC
Equipements	
Matériel roulant (s'il y a lieu)+Taxe véhicule incluse	
Assurances multirisques (équipements)	
Assurances tous risques (matériel roulant)	
Aménagements (s'il y a lieu)	
Fonds de roulement	

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe :

Carte d'identité nationale n° :

Etablie le :par

N° Siege V3:

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt :

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Formulaire d'inscription

Associé

Je, soussigné (e)

Nom: Prénom: Sexe: Homme Femme Nom de jeune fille: Fils(le) de: Et de Date de naissance: N° acte de naissance: Commune de naissance: Wilaya de naissance: Adresse personnelle actuelle: Commune: Wilaya: Email: Tél: Numéro carte ANEM: Qualification ou diplômes: Niveau d'Instruction: Primaire Moyen Secondaire Universitaire Déclare sur l'honneur :

- N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
- N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
- Etre inscrit à l'ANEM.

Nom et prénoms du déclarant.....

Signature

Toutes fausses déclarations entraînent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe:

Carte d'identité nationale n°:

Etablie le:.....par.....

N° Sieje V3:.....

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt:

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Annexe

Espace réservé à l'ANSEJ

N° Sieje V3

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt :

Devis d'aménagement

A renseigner par le gérant

N°	Description	Montant TTC

Nom et prénom du gérant

Signature

إتفاقية بين المورد والمستثمر
في إطار جهاز الوكالة الوطنية لدعم
تشغيل الشباب

الشاب(ة) المستثمر(ة) السيد(ة):

المولود فيب.....

مسير(ة) المؤسسة المصغرة لنشاط:

الساكن ب.....

رقم الهاتف.....رقم الفاكس.....

البريد الإلكتروني:

من جهة

المورد(الشركة، المؤسسة):

مقرها الاجتماعي الكائن ب.....

مسير(ة) الشركة /السيد(ة):

المولود(ة)في.....ب.....

الرقم السجل التجاري:

الرقم التعريف الجبائي:

الرقم التعريف الاحصائي:

رقم الهاتف.....رقم الفاكس.....

البريد الإلكتروني:

من جهة أخرى

إمضاء و ختم المستثمر(ة)

(قرأ و صودق)

إمضاء و ختم المورد

(قرأ و صودق)

المادة 01: موضوع الاتفاقية

تحدد هذه الاتفاقية العلاقة التجارية بين المورد والمستثمر (ة) و التزامات الطرفين في اطار عمليات شراء واقتناء عتاد، أو تجهيزات، أو أدوات، أو منقولات، أو حيوانات حية، حسب طبيعة النشاط، من أجل إنجاز مشروع في إطار جهاز الوكالة الوطنية لدعم وتشغيل الشباب "أنساج".

المادة 02: التزامات الشاب (ة) المستثمر (ة)

- (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) بتنفيذ العقد طبقاً لما اشتمل عليه.
 - (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) بشراء واقتناء عتاد، أو تجهيزات، أو أدوات، أو منقولات، أو حيوانات حية، حسب طبيعة النشاط وفقاً للفاتورة الشكلية المسلمة له (ا) من طرف:

المورد:

والخاص بنشاط:

- (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) بتسليم للمورد صك بنسبة 10% من قيمة العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية، حسب طبيعة النشاط عند الطلبية.

- (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) بتسليم للمورد صك بنسبة 90% في مدة أقصاها سبعة أيام (07) من تاريخ سحب الصك البنكي المتمم للمبلغ الاجمالي للإستثمار من طرف صاحب المشروع بعد تركيب العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات حسب طبيعة النشاط ليتم تشغيله قصد تجريبه.

- (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) بتسليم للمورد صك بنسبة 90% في مدة أقصاها ثلاثون يوم (30) من تاريخ تسلم الوثائق المتعلقة بقطيع الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط من المورد حسب الصنف كما يلي:

- الأبقار والماعز: شهادة توفر مع رقم الحلقة، شهادة إثبات السلالة، شهادة الحجر، الشهادة الصحية للبيطري،

- الأغنام، الجمال، الأرناب، الأحصنة: شهادة التوفر مع رقم الحلقة، الشهادة الصحية للبيطري،

- الطيور (الدجاج، فراخ الدجاج... الخ): شهادة التوفر، الشهادة الصحية للبيطري.

- (ت) يلتزم الشاب (ة) المستثمر (ة) باستلام العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط، من طرف المورد في عنوان محل مؤسسته المصغرة المحدد في السجل التجاري، قرار الاعتماد أو بطاقة الفلاح/مربي للمستثمر و ذلك بحضور المورد أو موكله، المستثمر (ة)، المحضر القضائي، المكلف بالمعينة لدى فرع الوكالة، ويكون مطابقاً للفاتورة الشكلية المودعة لدى مصالح فرع الوكالة.

إمضاء و ختم المستثمر (ة)

(قرأ و صودق)

إمضاء و ختم المورد

(قرأ و صودق)

- (ت) يلتزم المستثمر (ة) بتعيين المحضر القضائي بطلب منه (ا) دون غيره (ا) مع تحمل أتعاب هذا الأخير.
- (ت) يلتزم المستثمر (ة) بإعلام الوكالة والحصول على موافقة صريحة منها قبل تغيير العتاد (الكمية، النوع و الصفة، الطاقة.... إلخ).

المادة 03: التزامات المورد

- يلتزم المورد بتنفيذ العقد طبقا لما اشتمل عليه.
- يلتزم المورد بتسليم المستثمر (ة) سند الطلبية مع تحديد القيمة و مدة التسليم.
- يلتزم المورد بتسليم و تركيب العتاد المسلم للمستثمر (ة)، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات حسب طبيعة النشاط كاملة غير منقوصة وفي حالة جديدة وجيدة وغير مستعملة قبل استلامه صك بنسبة 90%.
- يلتزم المورد بتشغيل العتاد المسلم قبل استلامه صك بنسبة 90% حتى يتسنى التأكد من حالته و مطابقته للمواصفات التقنية و خلوه من العيوب مما يتطابق مع المعلومات المدونة في الفاتورة الشكلية.
- تقع المسؤولية الكاملة على المورد بتسليم المستثمر الحيوانات الحية غير منقوصة، في صحة جيدة و بالتطابق التام مع القوانين المعمول بها بعد استلامه صك بنسبة 90% في الموقع الذي اتخذه المستثمر كعنوان استغلال لمؤسسته المنشئة عبر الوكالة.
- يلتزم المورد بتسليم العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط للمستثمر، وفق المواصفات وكذا الكمية والنوعية المحددة في الفاتورة الشكلية، والتي يجب أن تكون محررة وفقا للقانون التجاري الساري المفعول.
- يلتزم المورد بتسليم العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط في الآجال المحددة في محتوى الاتفاقية في ظرف.....وفي حالة التأخير في التسليم تفرض عقوبات التأخير المقدرة ب.....د. ج، بالأحرف..... عن كل يوم تأخير في التسليم.
- يلتزم المورد بتحمل فارق الثمن العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط في حالة زيادة في الأسعار بعد تاريخ تسلمه صك الطلبية من المستثمر.
- يلتزم المورد بتسليم العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط، في العنوان المحدد في السجل التجاري، قرار الاعتماد أو بطاقة الفلاح/مربي الخاص بالشاب (ة) المستثمر (ة) بحضور المورد أو موكله، المستثمر، المحضر القضائي، المكلف بالمعاينة لدى فرع الوكالة.
- يلتزم المورد بتسليم الفاتورة النهائية، وصل التسليم، شهادة الضمان الخاصة بالعتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط مع استبدال العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات حسب طبيعة النشاط في حالة ظهورها في آجال 30 يوم كحد أقصى من تاريخ ظهور العيب الخفي.

إمضاء و ختم المورد

إمضاء و ختم المستثمر (ة)

(قرأ و صودق)

(قرأ و صودق)

المادة 04: فسخ الاتفاقية

- يعمل الطرفان على إحترام بنود هذه الاتفاقية، ويعتبر العقد مفسوخا بقوة القانون بإرادة أحد الطرفين (المستثمر(ة) أو المورد) أو كلاهما والعودة إلى ما كان عليه الطرفان قبل التعاقد في حالة عدم تسلم المورد صك الطلبية (10%) من قبل المستثمر(ة)، وهذا بشرط قيام أحدهما بإعلام الطرف الآخر بكل الطرق القانونية المتاحة في مدة 15 يوما.

- يعمل الطرفان على إحترام بنود هذه الاتفاقية، ويمكن فسخها بقوة القانون بإرادة الطرفين في حالة عدم الوفاء بالالتزامات الناشئة عنها والعودة إلى ما كان عليه الطرفان قبل التعاقد وفي الحالات التالية:

- بعد تسلم المورد لصك الطلبية 10% من المستثمر.
- تسليم العتاد، التجهيزات، منقولات و حيوانات حية للمستثمر في العنوان المحدد في السجل التجاري الخاص به وبحضور المورد او موكله، المستثمر، المحضر القضائي، المكلف بالمعاينة لمصالح فرع الوكالة.
- تسليم قيمة صك 90% للمورد.

✓ حيث أنه في حالة فسخ الإتفاقية:

- يقوم المورد بإرجاع قيمة الصك أو الصكين المسلمة له في رقم الحساب البنكي المدرج في الصك الذي استلمه.

- يقوم المستثمر(ة) بإرجاع العتاد و التجهيزات، منقولات و حيوانات حية التي استلمها للمورد.

المادة 05: حل النزاعات

- يتم حل النزاعات الناتجة عن إخلال أحد الطرفين أو كلاهما بعدم الالتزام بنود الاتفاقية الممضاة بين الطرفين بالتراضي أو بوساطة مصالح فرع الوكالة وإلا عن طريق القضاء، وذلك امام الجهة القضائية التي تم تسليم العتاد، أو التجهيزات، أو الأدوات، أو المنقولات، أو الحيوانات الحية حسب طبيعة النشاط، في دائرة إختصاصها، أو الجهة القضائية التي يستوجب الوفاء في دائرة إختصاصها وفق المادة (39 الفقرة 4) من قانون الإجراءات المدنية والإدارية.

المادة 05: تطبيق الاتفاقية

يبدأ سريان هذه الاتفاقية ويتم تطبيقها ابتداء من تاريخ إمضاءها من قبل الطرفين.

بتاريخ

حرر في

إمضاء المستثمر(ة)

إمضاء المورد (الإسم والصفة وختم الشركة، المؤسسة)

(قرأ و صودق)

(قرأ و صودق)

شروط عامة تتعلق بتعهد المورد المتعامل مع المستثمر :

- ألا تكون الشركة في حالة إفلاس أو تصفية أو وقف أنشطته أو تسوية قانونية عند إمضاء الاتفاقية مع المستثمر.
- يجب أن تقوم الشركة أو المؤسسة بتوريد العتاد وفقا لرمز النشاط وتسمية النشاط الممارس المقيد في السجل التجاري
- ألا يكون صادر في حق الشركة أو المؤسسة حكم أو قرار من قبل الجهات القضائية تثبت جريمة تؤثر على الشاب(ة) المستثمر(ة).
- عدم إصدار الشركة أو المؤسسة تصريح كاذب على الاتفاقية أو إدخال إي تغيير على الفاتورة الشكلية المسلمة للمستثمر(ة).
- ألا تكون الشركة أو المؤسسة مسجلة على قائمة الشركات الممنوعة من المشاركة في المناقصات العامة، المنصوص عليها في اللوائح المعمول بها.
- ألا تكون الشركة أو المؤسسة مسجلة في القائمة الوطنية للمحتالين ويمسون بانتهاكات جسيمة للضرائب والقوانين واللوائح التجارية.
- عدم إدانة الشركة أو المؤسسة بانتهاك خطير لتشريعات العمل والضمان الاجتماعي.
- لا تكون الشركة أو المؤسسة في وضع غير منتظم فيما يتعلق بأنظمة إنشاء النشاطات المختلفة.

إمضاء المورد (الاسم والصفة وختم الشركة)

(قرأ وصودق)



Dispositif CNAC de soutien à la création et à l'extension d'activités
Par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans

FORMULAIRE D'AUTHENTIFICATION

Identification organisme :

Confirme que le document ci-après : (cochez la case correspondante)

- Diplôme
- Attestation de formation
- Certificat de travail

Délivré (e) à M^{me}/ M^{elle}/ M

Né (e) le/...../..... à

Est authentique.

Organisme concerné

Cachet, Griffe et signature



Dispositif CNAC de soutien à la création et à l'extension d'activités
Par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Agence Régionale :
Agence de Wilaya de :
Antenne:

Fiche d'identification du chômeur promoteur

Annexe n°01

Espace photo

Qualité : Cochez la case correspondante

- Gérant
- Associé

Numéro de l'acte de naissance

Je, soussigné(e) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Fils/fille de :(prénom du père).....et de (Nom(s), prénom(s) de la mère).....

Date de naissance :

Commune de naissance :

Wilaya de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/veuve

Localisation

Adresse :

Commune de résidence :

Wilaya de résidence :

N° de téléphone /fixe :

N° téléphone /mobile :

Mail :

Profil

Niveau d'instruction

Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Qualification (s) / formation (s) initiale (s) détenue (s)

-
-
-

Diplôme(s) obtenu(s)

-
-
-

Déclare sur l'honneur que :

- Je n'exerce, actuellement, aucune activité en tant que salarié, ni pour propre compte
- Je n'ai jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité

Lu et approuvé

Signature

N B : Toute fausse déclaration entrainera l'annulation définitive de l'inscription du/de la concerné(e).

Information sur le projet d'activité à créer

1. Votre projet de création d'activité concerne :

*Cochez la case correspondante

La production de biens/produits La production de services

2. Votre projet de création d'activité fait partie du secteur de :

*Cochez la case correspondante

Agriculture	Industrie	Services	Bâtiment Travaux Publics	Hydraulique	Artisanat	Pêche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Selon votre avis, le montant du projet que vous souhaitez créer nécessite un investissement financier de :

*Cochez la case correspondante

Moins de 5.000.000,00 DA Plus de 5.000.000,00 DA

4. Envisagez-vous de créer, seule ou bien avec un ou d'autres associés, votre future micro entreprise ?

*Cochez la case correspondante

Seule Avec un ou d'autres associés

5. Combien d'emplois avez-vous prévu au démarrage de votre activité ?

*Cochez la case correspondante

01 emploi 02 emplois Plus de 02 emplois

6. Quel(s) type(s) d'équipement (s) et/ou de matériel(s) avez-vous prévu d'acquérir pour votre micro entreprise ?

Important : A renseigner par le/la gérant(e)

*Se référez aux factures proforma

Tableau des équipements prévus pour le projet

Rubriques	Désignation	Montant en TTC
01	Equipements	
02	Matériels (Matériel roulant s'il y a lieu)	
03	Cheptels	
04	Assurances multirisques (équipements et matériels)	
05	Assurance tous risques (matériel roulant)	
06	Aménagement (si nécessaire)	
07	Fonds de roulement (si nécessaire)	

7. Les équipements nécessaires à votre activité sont-ils actuellement disponibles au niveau du ou des fournisseurs ?

*Cochez la case correspondante

Oui

Non

8. Quel (s) est/sont ce fournisseur/ces fournisseurs ?

Désignation	Nom ou raison sociale /Adresse du Siege social
Fournisseur 01	
Fournisseur 02	
Fournisseur 03	
Fournisseur 04	

9. Disposez-vous, êtes-vous en possession, d'un:

*Cochez la case correspondante selon l'activité envisage

-Local (à usage industriel)? Oui Non

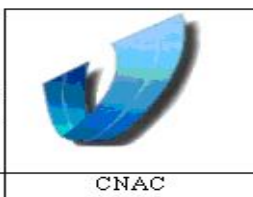
-Terrain à usage industriel ? Oui Non

-Terrain à usage agricole ? Oui Non

10. Quelle superficie (surface) du local est nécessaire pour abriter votre future activité ?

*Cochez la case correspondante (Fourchette approximative à titre d'exemple)

100M² 200M² Plus de 200M²



Agence Régionale :

Agence de Wilaya :

**Dispositif de soutien à la Création et à l'extension d'activités par
les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INFORMATIONS
SPECIFIQUE AU 20% DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Nom de l'entreprise :

Statut juridique :

Adresse ou siège social:

Secteur d'activité :

Activité :

Le responsable de l'entreprise :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site web de l'entreprise :

Précision de la demande du service contractant :

.....

.....

IMPORTANT :

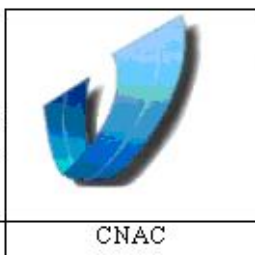
Pour la mise en œuvre des dispositions du Décret présidentiel n° 12-23 du 18 janvier 2012 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics notamment l'article 55 ter précisant les 20% de la commande publique réservés aux micro-entreprises de la CNAC :

- ***la Caisse Nationale d'Assurance Chômage est chargée de remettre aux services contractants les informations concernant les promoteurs en exploitation destinées exclusivement à être utilisées par les services sus-dénommés, ces informations demeurent strictement confidentielles.***
- ***les services contractants, à leur tour, sont tenus de communiquer régulièrement, à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), toutes les informations concernant l'attribution et l'exécution des prestations aux micro-entreprises, en vue d'un meilleur suivi de cette opération,***

Date et Signature du représentant du service contractant

Ministère du Travail de l'Emploi et la
Sécurité Sociale.

Caisse Nationale d'Assurance
Chômage



وزارة العمل والتشغيل والضمان الإجتماعي

الصندوق الوطني للتأمين على
البطالة

CNAC

Agence Régionale :

Agence de Wilaya :

**Dispositif de soutien à la Création et à l'extension d'activités par
les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans**

**ACCUSE DE RECEPTION
SPECIFIQUE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

NOM PRENOM : Mme/Monsieur.....

EN QUALITE DE :

SERVI CE CONTRACTANT.....

INFORMATIONS RECEPTIONNEES : un fichier des micro-entreprises en exploitation (CD-
LI STE-.....) remis en ce jour par les services de la (CNAC)

IMPORTANT :

Pour la mise en œuvre des dispositions du Décret présidentiel n° 12-23 du 18 janvier 2012 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics notamment l'article 55 ter précisant les 20% de la commande publique réservés aux micro-entreprises de la CNAC :

- ***la Caisse Nationale d'Assurance Chômage est chargée de remettre aux services contractants les informations concernant les promoteurs en exploitation ,destinées exclusivement à être utilisées par les services sus-dénommés, ces informations demeurent strictement confidentielles.***
- ***les services contractants, à leur tour, sont tenus de communiquer régulièrement, à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), toutes les informations concernant l'attribution et l'exécution des prestations aux micro-entreprises, en vue d'un meilleur suivi de cette opération,***

Date et Signature du représentant du service contractant

ASSURANCE CHOMAGE

(Cachet de l'Agence)

DEMANDE DE PIECES

N° IMMATRICULATION EMPLOYEUR

N° IMMATRICULATION SALARIE

M

.....

.....

.....

.....

Pour nous permettre de procéder à la liquidation du dossier de M
.....
il convient de nous adresser dans les meilleurs délais les pièces ou renseignements indiqués
ci-dessous : (1)

- Etat Civil et situation familiale
- Situation professionnelle du conjoint
- Adresse et numéro du compte postal
- Attestation de travail des trois années qui ont précédé le licenciement
- Attestation relative à la durée cumulée d'affiliation à la sécurité sociale
- Relevé des rémunérations perçues Durant les douze (12) mois qui précèdent la cessation de la relation de travail
- Ancienneté validée au sein du dernier organisme employeur
- Montant de la contribution d'ouverture de droits (à la charge de l'employeur)
-
-
-

Fait à le

Le Directeur,

ASSURANCE CHOMAGE

Cachet de l'employeur

DEMANDE COLLECTIVE D'OUVERTURE DE DROITS A L'ASSURANCE CHOMAGE (1)

(à compléter par l'employeur)

Je soussigné,

Nom : Prénoms :

Qualité :

De l'organisme employeur dénommé :

Par abréviation

Adresse du siège :

Rue : N° :

Commune : Wilaya :

Branche d'activité principale :

N° S.S. :

Référence Convention N° : Date :

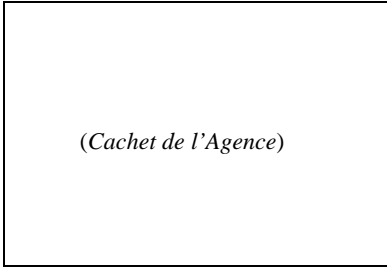
Sollicite l'ouverture des droits à l'assurance chômage pour les travailleurs ci-dessous désignés :

1 -- TRAVAILLEURS CONCERNES

NOMS ET PRENOMS	Profession ou Qualification	Date de Recrutement	Date de Cessation d'activité	Ancien. Validée
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Une demande par lieu de travail.

ASSURANCE CHOMAGE



(Cachet de l'Agence)

DECLARATION D'ACTIVITE ET

RELEVÉ DES SALAIRES

(à établir par l'employeur et à joindre à la demande d'admission
à l'indemnité de l'assurance chômage)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

Nom et Prénoms :

Numéro d'immatriculation

Raison Sociale :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'E SALARIE

Nom et Prénoms :

Numéro d'immatriculation

Né (e) le : à

Adresse :

Situation de Famille : – Profession :

COMPTE :

C.C.P. N° – Centre

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES POUR L'ETUDE DES DROITS

Date de recrutement : - Date de licenciement :

Période d'ancienneté validé : du au :

Fait à le

Le Directeur,

ASSURANCE CHOMAGE

(Cachet de l'Agence)

**NOTIFICATION COLLECTIVE
D'ADMISSION A L'ASSURANCE CHOMAGE**

N° IMMATRICULATION

M.....

Nous avons l'honneur de vous informer que l'examen de la demande collective d'admission à l'assurance chômage en faveur de vos salariés a permis de réserver une suite favorable concernant les assurés suivants :

-
-
-
-
-
-

Vous trouverez ci-jointes les notifications individuelles d'admission à remettre aux intéressés

Fait à le

Le Directeur,

Résumé :

En synthèse des chapitres développés au cours de présent mémoire, nous tenons à constituer une plateforme de travail pour le financement des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie et à l'étude et au montage d'un dossier administratif et technique de création de projet par les dispositifs financiers.

L'Algérie, comme dans d'autres pays, les PME constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance des PME dans la finance nationale, et leur capacité de produire de la richesse et créer les emplois. Cependant, ces entreprises confrontent plusieurs obstacles et contraintes qui entravent leur développement, notamment les contraintes financières, les choix de financement et l'accès aux différentes sources financières.

Toutefois, l'état algérien a mis en œuvre des structures et programmes d'appui et d'aide pour soutenir les PME et atténuer leurs difficultés d'obtenir le financement voulu.

Mots-clés : PME, Dispositif public, Accompagnement, porteurs de projet, CNAC, Entreprise, la création d'emploi, financement des PME en Algérie, Bejaia.

Summary

In synthesis of the chapters developed in this paper, we would like to set up a working platform for the financing of small and medium-sized enterprises (SMEs) in Algeria and the study and assembly of an administrative and technical file for project creation by financial mechanisms.

Algeria, as in other countries, SMEs constitute the major part of the economic fabric, although the importance SMEs in national finance, and their capacity to generate wealth and create jobs. However, these companies face several obstacles and constraints that hinder their development. Especially financial constraints, financing choices and access to different financial sources.

However, the Algerian state has implemented support and assistance structures and programs to support SMEs and alleviate their difficulties in obtaining the required financing

Keywords: SME, Public device, accompaniment, project leaders, CNAC, Business, job creation, financing of SMEs in Algeria, Bejaia.

ملخص

في تلخيص الفصول التي تم تطويرها خلال هذه الرسالة، نود أن نشكل منصة عمل لتمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة في الجزائر ودراسة وتجميع ملف إداري وفني لإنشاء المشروع. من خلال الآليات المالية.

الجزائر، كما في البلدان الأخرى، تشكل الشركات الصغيرة والمتوسطة الجزء الأكبر من النسيج الاقتصادي، على الرغم من أهمية الشركات الصغيرة والمتوسطة في التمويل الوطني، وقدرتها على توليد الثروة وخلق فرص العمل. ومع ذلك، تواجه هذه الشركات العديد من العقبات والقيود التي تعيق تطورها، بما في ذلك القيود المالية وخيارات التمويل والوصول إلى مصادر مالية مختلفة.

ومع ذلك، فقد نفذت الدولة الجزائرية هياكل وبرامج دعم ومساعدة لدعم الشركات الصغيرة والمتوسطة وتخفيف الصعوبات في الحصول على التمويل المطلوب.

الكلمات المفتاحية: الشركات الصغيرة والمتوسطة، الآلية العامة، الدعم، قادة المشاريع CNAC، وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي الصندوق الوطني للتأمين عن البطالة، الشركة، خلق فرص العمل، تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة في الجزائر، بجاية.